90-05497/

# Perspectives économiques et revue budgétaire

## ONTARIO 1988

Ontario

Ministère
du Trésor
et de l'Économie

Décembre 1988

Pour de plus amples renseignements au sujet
de cette *Revue*, s'adresser au :

**Ministère du Trésor et de l'Économie**
**Direction des communications, bureau 519**
**Édifice Frost sud, Queen's Park**
**Toronto (Ontario) M7A 1Y7**
(416) 965-7171

On peut se procurer des exemplaires gratuits
du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8.
Téléphone 965-6015. Interurbain sans frais
1-800-268-7540, dans le Nord-Ouest de
l'Ontario : 0-Zénith 67200.

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0837-7537

---

General enquiries regarding this *Review* should
be directed to:

**Ministry of Treasury and Economics**
**Communications Branch, Room 519**
**Frost Building South, Queen's Park**
**Toronto, Ontario M7A 1Y7**
(416) 965-7171

Copies are available free from the Ontario
Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto.
Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St.,
Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Telephone 965-6015. Toll free
long distance 1-800-268-7540, in
Northwestern Ontario 0-Zenith 67200.

Printed by the Queen's Printer for Ontario.

ISSN 0837-7529

# *Table of Contents*


| | Page |
|---|---|
| Préface | *i* |
| **Les perspectives économiques de l'Ontario** | 1 |
| Les perspectives économiques de l'Ontario en bref | 1 |
| Les perspectives économiques de l'Ontario : vers une croissance soutenue | 2 |
| Les derniers résultats indiquent la poursuite de la croissance | 2 |
| Les principales hypothèses pour 1989 | 3 |
| Les sources de croissance en 1989 : les investissements prennent la tête | 7 |
| L'inflation | 13 |
| L'emploi et la population active | 15 |
| Croissance du marché du travail | 15 |
| La population active | 17 |
| L'évolution du chômage | 20 |
| La rémunération | 22 |
| Les investissements dans le secteur manufacturier | 25 |
| Les perspectives d'investissement | 25 |
| Les derniers résultats | 25 |
| La compétitivité de l'industrie manufacturière | 27 |
| Perspectives à moyen terme et analyse sectorielle | 35 |
| Une croissance soutenue | 35 |
| Les perspectives sectorielles à moyen terme | 36 |
| Les perspectives du secteur manufacturier | 36 |
| Les perspectives du secteur primaire | 43 |
| Les perspectives de l'industrie de la construction | 47 |
| Les perspectives des services publics | 47 |
| Les perspectives du secteur tertiaire | 48 |
| Les perspectives du tourisme | 49 |
| **Revue budgétaire de l'Ontario** | 50 |
| Profil des recettes | 50 |
| Composition des recettes provinciales | 50 |
| Réforme du régime fiscal canadien | 51 |
| Principales assiettes fiscales | 52 |
| Rendement par point | 56 |
| Comparaison des taux d'impôt et de taxe des provinces | 58 |
| Dépenses fiscales | 60 |

Profil des dépenses ..... 62
Services de santé ..... 63
Paiements de transfert ..... 65
Dépenses autres que les paiements de transfert ..... 65
Dépenses en capital ..... 65
Limitation des dépenses ..... 66
Réductions et contraintes budgétaires ..... 66
Croissance des dépenses ..... 66
Indicateurs financiers ..... 68
Dette et financement par emprunt ..... 73
Dette de l'Ontario ..... 73
Dette consolidée du secteur public ..... 74
Emprunts d'Ontario Hydro ..... 75
Comparaison entre les provinces ..... 75
Financement de l'Ontario ..... 76
Échéances de l'Ontario ..... 76
Cotes de solvabilité ..... 77
Programmes fédéraux-provinciaux de financement ..... 79
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux ..... 79
Régime d'assistance publique du Canada ..... 83
Loi sur les services de garde d'enfants au Canada ..... 84
Transferts provinciaux aux administrations locales ..... 85
Transferts aux municipalités ..... 85
ANNEXE I ..... 90
ANNEXE II ..... 99
ANNEXE III ..... 106
ANNEXE IV ..... 110
Principales statistiques financières et économiques ..... 116

# *Préface*

Au printemps 1986, l'Assemblée législative a créé le Comité permanent des questions économiques et financières et l'a chargé de "présenter à l'Assemblée ses observations sur les politiques économiques et budgétaires du gouvernement provincial". Le présent document intitulé Perspectives économiques et revue budgétaire (1988) a été rédigé dans le but d'aider le Comité dans ses travaux et d'encourager le processus de consultation du public qui précède l'élaboration du budget de l'Ontario de 1989.

# *Les perspectives économiques de l'Ontario*

**Perspectives économiques de l'Ontario en bref**

| | 1987 | 1988 | 1989 |
|---|---|---|---|
| Croissance réelle (%) | 4,4 | 4,5 | 2,9 |
| Inflation (%) | 5,1 | 4,7 | 5,1 |
| Création d'emplois (en milliers) | 151 | 180 | 105 |
| Taux de chômage (%) | 6,1 | 5,0 | 5,0 |

L'Ontario entame sa septième année consécutive de croissance économique.

Stimulée par les investissements des entreprises, l'économie ontarienne devrait continuer sur la voie de la croissance en 1989. Celle-ci sera soutenue quoique plus modérée et on s'attend à une progression du PIB réel de 2,9 %. Le ralentissement de la création d'emplois et la stabilisation du taux d'épargne freineront la progression de ses dépenses.

En 1989, l'économie devrait cependant générer plus de 100 000 nouveaux emplois. Le taux de chômage sera, comme l'année précédente, de l'ordre de 5 %, lorsqu'il avait atteint son taux plancher depuis 1974.

Le taux d'inflation restera relativement stable; légèrement en hausse, il devrait être de 5,1 %.

## Les perspectives économiques de l'Ontario : vers une croissance soutenue

### Les derniers résultats indiquent la poursuite de la croissance

La croissance économique actuelle de l'Ontario dure maintenant depuis 24 trimestres consécutifs. Si l'on prend 1950 comme point de référence, cette expansion vient en deuxième place, après les 52 trimestres d'essor économique ininterrompu que l'on ait connu entre 1961 et 1973. Au cours des six dernières années, la production réelle de l'Ontario a crû de 42 % et la création d'emplois s'est chiffrée à 860 000.

Au sortir de la récession de 1981-1982, il existait en Ontario un énorme réservoir de main-d'oeuvre et de moyens de production disponibles, une forte demande accumulée dans les domaines des biens durables et du logement et un taux d'épargne élevé, ce qui explique la croissance rapide de la production et du marché du travail qui s'est produite jusqu'alors.

Ce surplus est maintenant épuisé et le taux d'épargne s'est effondré, revenant au niveau de 1971. Il en résulte une période de transition, qui devrait déboucher sur une croissance plus modérée mais soutenue.

En 1984, la récession faisait partie de l'histoire ancienne, et depuis 1985, la production réelle et l'emploi ont crû respectivement de 5,2 % et de 3,6 % par année en moyenne. Dans les deux cas, l'Ontario a affiché une croissance supérieure à celle des grands pays industrialisés.

**COMPARAISON DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION RÉELLE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE 1985 À 1988**

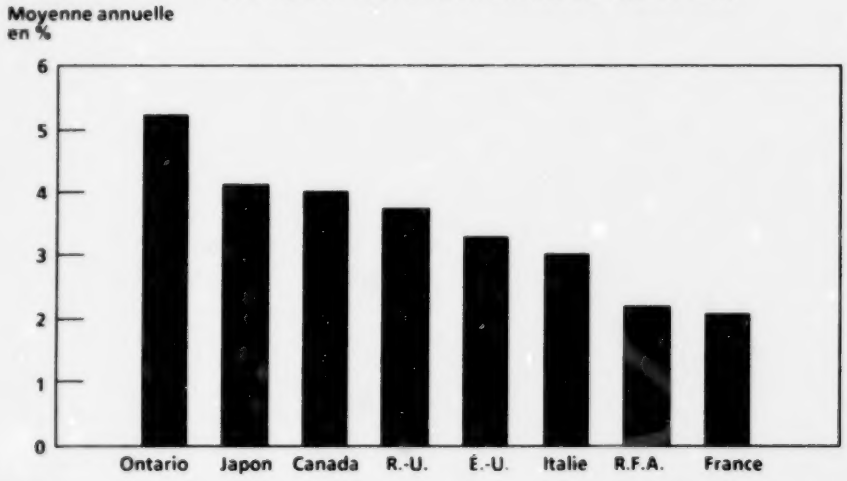


Sources : Fonds monétaire international, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La consommation des ménages et les exportations, éléments de la demande globale qui avaient crû au rythme le plus rapide en 1983-1984 ont été remplacées, de 1985 à 1988, par les dépenses dans la construction résidentielle et les investissements des entreprises en biens de production. L'expansion est liée à différents facteurs, notamment l'accroissement du revenu personnel et des bénéfices des entreprises,

la croissance vigoureuse de l'économie mondiale, la baisse des prix du pétrole, la stabilité des taux d'intérêt et d'inflation et un taux de change qui renforçait la compétitivité des entreprises nationales à l'échelle internationale.

De 1985 à 1988, les investissements réels des entreprises ont augmenté au taux annuel moyen de 14,2 %. Ces dépenses avaient un double objectif : satisfaire les demandes nationale et internationale, sans cesse croissantes, par l'augmentation des moyens de production, et mieux résister à la concurrence internationale par la modernisation des usines.

Durant la même période, environ 300 000 logements ont été construits, puis vendus, en Ontario en raison de la demande non satisfaite depuis le début des années 1980, de l'importance des migrations interprovinciales et internationales et également de la chute des taux d'intérêt des prêts hypothécaires.

**SOURCES DE CROISSANCE RÉELLE EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

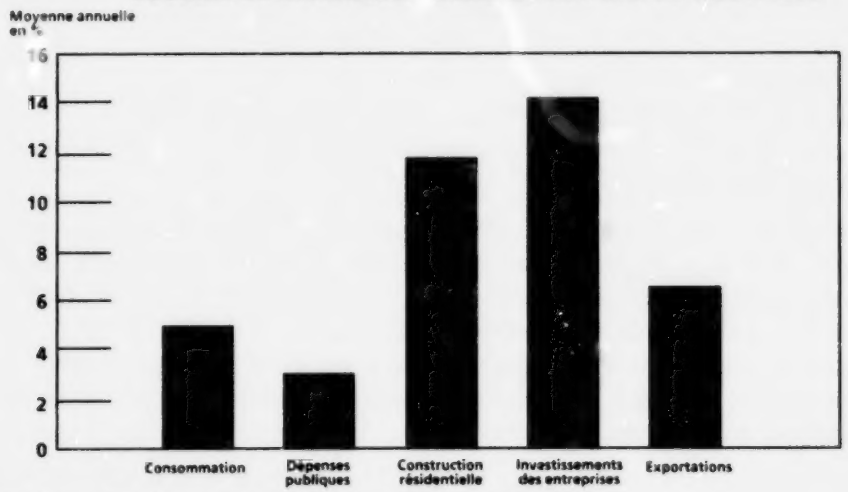


Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La croissance économique de l'Ontario s'est poursuivie en 1988. Vers la fin de l'année, on aura créé un nombre record de 180 000 nouveaux emplois. Le taux de chômage, qui aura perdu plus de 1 % en un an, sera de l'ordre de 5 % en 1988.

L'Ontario a enregistré, ces dernières années, un taux moyen de croissance supérieur à celui du reste du pays; néanmoins, on a noté un certain rééquilibrage en 1988.

- En 1986 et 1987, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 5,4 % par année, comparativement à la moyenne de 2,4 % enregistrée dans le reste du pays.
- En 1988, le PIB réel progressera de 4,5 % en Ontario et de 4,1 % ailleurs au pays.

## Les principales hypothèses pour 1989

Les exportations de l'Ontario à l'étranger et dans les autres provinces représentant près de la moitié de son PIB, l'économie ontarienne dépend beaucoup de la croissance de ses principaux marchés d'exportation. Soulignons également

les prix de l'énergie et les marchés financiers, qui constituent aussi des éléments déterminants de l'avenir économique de la province.

**Les marchés d'exportation de l'Ontario en 1987** **Tableau 1**

| | Part du PIB ontarien | |
|---|---|---|
| États-Unis | 28,4 | |
| CEE | 1,4 | |
| Japon | 0,4 | |
| Autres | 1,9 | |
| Total (Étranger) | | 32,1 |
| Reste du Canada | | 15,4 |
| Total | | 47,5 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Les perspectives internationales*

D'après les projections du Fonds monétaire international (FMI), la production réelle des pays du Groupe des sept augmentera de plus de 4 % en 1988, par rapport à 3,2 % l'année précédente.

Le PNB réel des États-Unis a enregistré sa hausse la plus marquée depuis 1984 sous l'effet du dynamisme des exportations et des dépenses en matériel et outillage. La forte croissance de 1988 a fait tomber le chômage à son niveau le plus bas en 14 ans tout en forçant la capacité des usines. En atteignant 84 %, le taux d'utilisation de la capacité de production est remonté à un niveau inconnu depuis la fin des années 1970. La hausse du prix des produits importés et la sécheresse ont aussi influencé les coûts.

Craignant la reprise de l'inflation, la Réserve fédérale a dû rehausser les taux d'intérêt de 1,5 % depuis le printemps dernier. La poursuite d'une politique monétaire de rigueur devrait entraîner, l'an prochain, un ralentissement de la croissance économique et ainsi modérer les pressions inflationnistes. Le fléchissement des prix du pétrole devrait aussi enrayer l'inflation.

Le taux de croissance du PNB réel des États-Unis devrait passer de 3,9 % en 1988 à 2,4 % en 1989. En légère hausse, l'indice des prix à la consommation devrait augmenter de près de 5 % en 1989, par rapport à 4 % en 1988.

**RÉSULTATS ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AUX ÉTATS-UNIS DE 1983 À 1989**

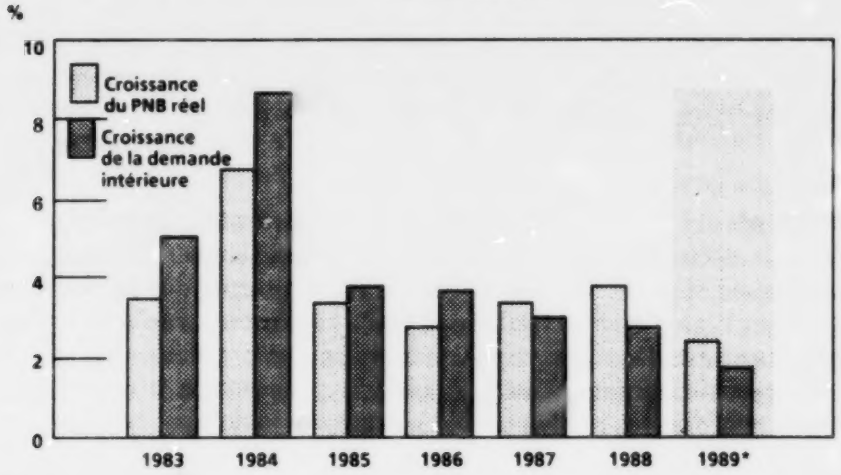


* Prévisions

Sources : Ministère du commerce américain et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Bien que l'économie américaine ait connu une croissance relativement forte l'année passée, ses perspectives à court terme sont des plus incertaines. Le déficit commercial, qui, d'après les estimations, passera de 170 milliards de dollars américains en 1987 à 140 milliards de dollars en 1988, reste démesuré. Si l'on y ajoute les paiements d'intérêt de plus en plus importants, les risques de dépréciation de la devise américaine sont élevés. Le nouveau président devra aussi faire face au déficit budgétaire et les négociations avec le Congrès auront une influence décisive sur les orientations budgétaires. La confiance dans la devise américaine et la stabilité des taux d'intérêt dépendent de l'aptitude du gouvernement américain à relever ces deux défis.

Les autres principaux pays industrialisés peuvent aussi s'attendre à une croissance économique modérée en 1989. Le FMI prévoit un accroissement moyen de 2,3 % du PIB réel des quatre principaux pays d'Europe de l'Ouest et de 4,2 % pour le Japon, qui profite d'une demande intérieure forte. Les chiffres pour cette année étaient respectivement de 3,2 % et 5,8 %.

*Le reste du Canada*

La croissance des autres provinces canadiennes en 1989 devrait quelque peu stimuler les exportations ontariennes, la vigueur économique du Québec et des provinces atlantiques tendant à équilibrer la faiblesse de l'activité dans l'Ouest.

La poursuite du dynamisme des marchés de fruits de mer et la mise en train de plusieurs grands projets devraient garantir aux provinces atlantiques une croissance plus rapide que celle de l'ensemble du pays.

Au Québec, premier importateur de produits ontariens, c'est la construction non résidentielle, avec, en tête, la réalisation du deuxième complexe hydro-électrique de la baie James, qui jouera un rôle moteur dans la croissance en 1989.

Après la sécheresse de 1988, la production agricole devrait reprendre et le Manitoba et la Saskatchewan devraient enregistrer un taux de croissance plus élevé en 1989.

L'incertitude qui entoure les prix du pétrole risque de freiner l'activité économique en Alberta. La morosité du marché américain du logement ralentira la croissance du secteur du bois de construction en Colombie-Britannique.

*Les marchés financiers*

Les deux dernières années ont vu un rapprochement des taux d'inflation canadien et américain. La décision de la Banque du Canada de conserver, malgré tout, un différentiel important entre les taux d'intérêt à court terme des deux pays a creusé considérablement l'écart qui existait entre les taux d'intérêt réels, et provoqué une envolée du dollar canadien par rapport au billet vert américain. En outre, la volonté évidente de la Banque du Canada de poursuivre une politique anti-inflationniste a renforcé les pressions à la hausse sur le dollar

HAUSSE DE L'IPC AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS EN 1987-1988

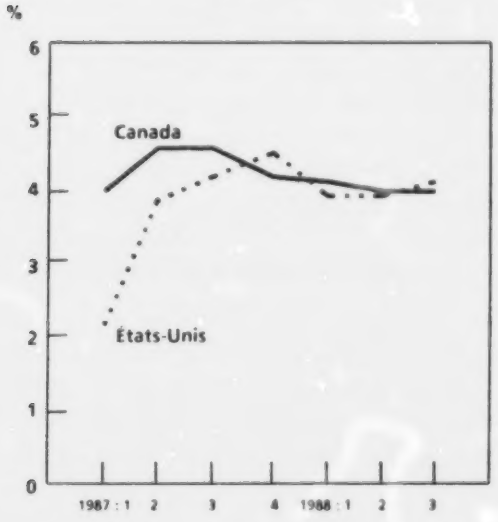


Sources : Statistique Canada et ministère du travail américain.

TAUX DE CHANGE DES DEVISES CANADIENNE ET AMÉRICAINE ET DIFFÉRENTIEL DES BONS DU TRÉSOR CANADIENS ET AMÉRICAINS (ÉCHÉANCE DE TROIS MOIS) EN 1987-1988

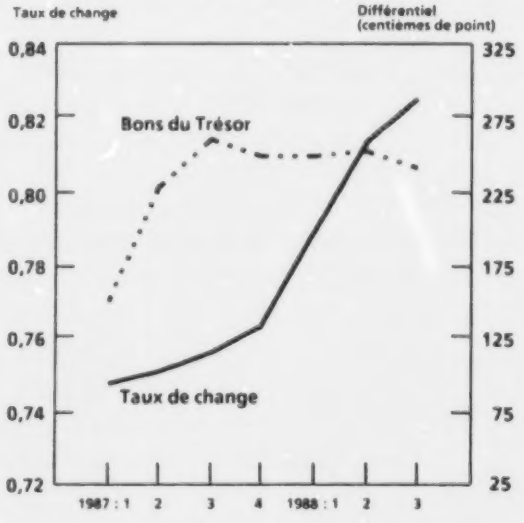


Source : Banque du Canada

On s'attend à ce que les taux d'intérêt en vigueur au Canada et aux États-Unis augmentent d'un demi à un pour cent pendant le premier semestre de 1989. Le ralentissement de l'activité économique qui devrait se produire plus tard l'année prochaine devrait cependant les faire baisser.

Le rapprochement récent des taux d'inflation et la hausse du dollar canadien montrent qu'on peut encore réduire l'écart existant entre les taux d'intérêt à court terme des deux pays. D'après nos prévisions, la Banque du Canada devrait permettre un certain rapprochement en 1989 et maintenir le dollar canadien dans la fourchette des 80 à 83 cents américains. (Voir l'analyse des effets négatifs de la

hausse du dollar canadien sur la compétitivité des entreprises du pays aux pages 27 à 29.)

*Les prix de l'énergie*

En 1988, on estime à 5,8 milliards de dollars les importations ontariennes de pétrole et de gaz naturel. Cette économie de 13 % en un an résulte principalement du léger fléchissement des prix du pétrole sur les marchés internationaux et de la hausse de la devise canadienne.

L'avenir des prix du pétrole dépend énormément de la situation de l'OPEP et des pays du Moyen-Orient. Ces derniers temps, on a vu un certain nombre de pays de l'OPEP dépasser leurs quotas de production, ce qui a fait chuter les prix. Bien que la perspective de nouvelles baisses des prix du pétrole et, par conséquent, d'une diminution des recettes pétrolières ne puisse que resserrer les liens entre les pays membres de l'OPEP en 1989, l'existence de profonds désaccords entre les pays producteurs risque de continuer à affaiblir les prix.

Du côté de la demande, on peut dire que la croissance des principaux pays industrialisés s'accompagnera d'une augmentation modérée de la demande de pétrole brut, sans grande influence sur les prix du brut.

De façon générale, on s'attend à un fléchissement des prix de livraison du pétrole. Après avoir atteint environ 18,31 $ et 16 $ US en 1987 et 1988, ils devraient retomber dans la fourchette des 15 $ à 17 $ US en 1989.

## Les sources de croissance en 1989 : les investissements prennent la tête

Les investissements des entreprises joueront un rôle moteur dans la croissance économique de l'Ontario en 1989. Les autres éléments de la demande intérieure perdront un peu de vitesse, en particulier les dépenses des consommateurs et le marché du logement.

*Les investissements des entreprises*

Après avoir de nouveau beaucoup investi dans les biens de production en 1988, les entreprises devraient réduire un peu leurs dépenses dans ce domaine en 1989. On peut expliquer l'importance des investissements par l'accumulation des bénéfices des entreprises au cours des dernières années, la hausse des taux d'utilisation de la capacité de production, l'accroissement continu des chiffres d'affaires et l'apparition sur le marché de nouvelles technologies.

Les bénéfices des compagnies de l'Ontario devraient croître de 9,6 % en 1989, par rapport à 17 % environ en 1988. La forte croissance de l'économie canadienne, le redressement des cours des produits de base et la réduction des coûts sont autant de facteurs qui ont contribué à l'accumulation des bénéfices.

L'accroissement régulier de la production industrielle a provoqué une hausse considérable des taux d'utilisation de la capacité de production depuis la récession de 1981-1982. L'augmentation prévue des chiffres d'affaires s'accompagnera de nouveaux investissements, correspondant à la volonté, de la part des chefs d'entreprise, d'éliminer tout goulet d'étranglement.

**TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1982 À 1988**

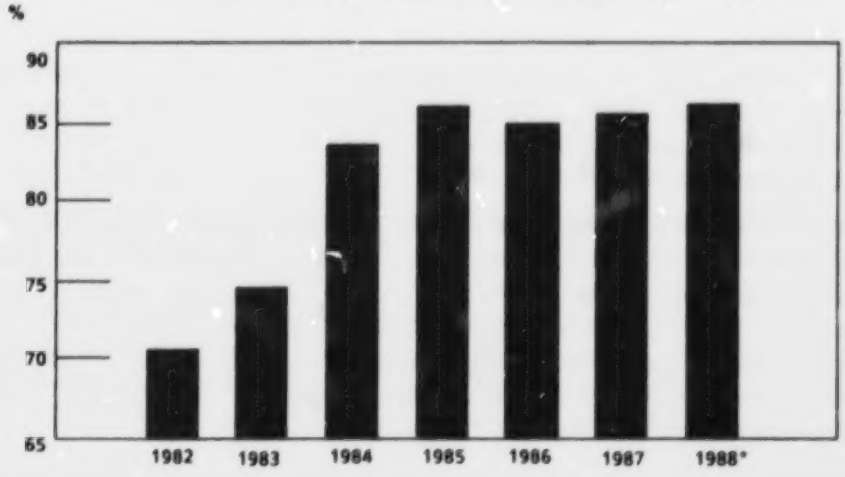


* Deux premiers trimestres

Source : Banque du Canada.

- Le taux d'utilisation global de la capacité des producteurs de biens non agricoles est passé du taux plancher de 69,3 % au dernier trimestre de 1982 à 86,5 % au deuxième trimestre de l'année.
- Parmi les industries manufacturières qui ont fonctionné à plus de 90 % de leur capacité de production, citons les aliments et boissons, les produits en caoutchouc et en plastique, le textile, le mobilier, les métaux de première transformation, les métaux de transformation, les produits électriques et électroniques ainsi que les produits minéraux non métalliques. D'autres secteurs, c'est-à-dire les mines, les services publics et l'énergie ont aussi utilisé leur capacité de production à plus de 90 %.

La hausse progressive du dollar canadien depuis la fin de l'année 1986 a porté un gros coup à la rentabilité des fabricants ontariens face aux Américains. L'Ontario demeure toutefois un lieu de production avantageux pour la plupart des industries, comparativement aux autres provinces et États américains. (Voir le chapitre III pour une étude plus approfondie de la compétitivité.)

Au total, les investissements devraient augmenter et passer de 29 milliards de dollars en 1988 à 32,7 milliards de dollars en 1989.

- Les dépenses dans la construction non résidentielle devraient continuer à grimper et afficher un taux de croissance de 10,6 % en 1989, par rapport à 15,9 % cette année.
- Après avoir déjà augmenté de 18 % en 1988, les dépenses en matériel et outillage devraient encore progresser de 13,7 % en 1989.

**INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DE 1985 À 1989**

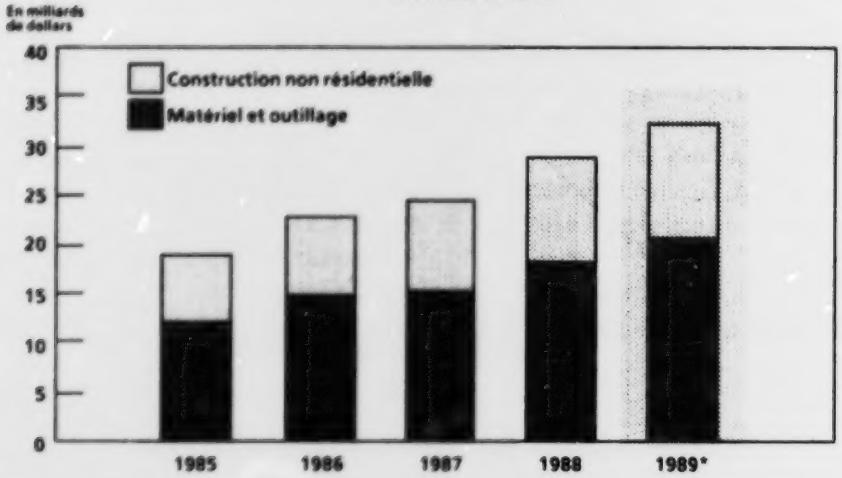


* Prévisions

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Le logement*

Le début de la reprise s'est traduit par une hausse plus rapide du taux de formation des ménages que du nombre de mises en chantier, ce qui a fait retomber les taux de logements vacants bien en deçà du seuil normal de 3 %. La forte croissance du revenu et de l'emploi, la baisse des taux d'intérêt, la demande accumulée depuis la récession et l'importance de l'immigration ont encore amplifié la demande de logement depuis 1985.

Voici maintenant trois ans que, le dynamisme du marché des nouvelles maisons aidant, les dépenses dans la construction résidentielle progressent à un taux vigoureux en Ontario. De 1985 à 1987, elles ont crû de 26,4 % par année en moyenne et il y a eu plus de 250 000 mises en chantier. Ces chiffres dénotent une activité annuelle bien supérieure à ce qu'elle était lors de la dernière décennie. Rien qu'en 1987, les mises en chantier, au nombre de 105 213, ont battu tous les records établis depuis 1973.

Le marché des nouvelles habitations a fait preuve de beaucoup de vigueur en 1988 et s'est remis rapidement des grèves de l'été dernier. Si l'on prend 1973 comme point de départ, l'année 1988 vient en deuxième place avec un nombre estimatif de 98 000 mises en chantier.

**MISES EN CHANTIER ET DÉPENSES DANS LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE EN ONTARIO DE 1985 À 1989**

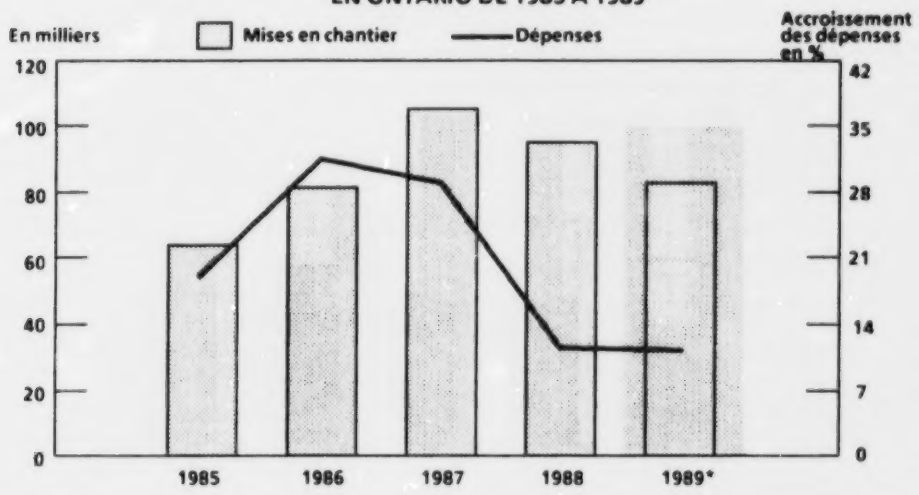


* Prévisions

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

On prévoit un ralentissement de l'activité du marché en 1989, qui se traduirait par 86 000 mises en chantier.

- S'il est vrai que le rythme de construction des nouvelles maisons s'est accéléré progressivement de 1984 à 1987, ce n'est que depuis 1987 qu'il a dépassé le taux de formation des ménages. Cette tendance devrait se poursuivre en 1989, compte tenu des taux de logements vacants anormalement bas.
- La hausse des prix de vente des maisons et des taux d'intérêt devrait cependant freiner l'activité du marché du logement en Ontario.

Après le rythme effréné de 1987, la situation devrait se calmer et la hausse des dépenses de logement devrait retomber à 10,1 % cette année et à 9,5 % en 1989. Comme les propriétaires continuent à rénover leurs habitations, cette catégorie de dépenses, qui représente actuellement environ le tiers des investissements dans la construction résidentielle, devrait continuer à un rythme enlevé.

*La consommation des ménages*

La progression rapide du revenu personnel et la chute du taux d'épargne, ce dernier à un niveau sans précédent en 15 ans, ont provoqué une forte augmentation de la consommation des ménages en 1987. Les dépenses des consommateurs ont, par contre, joué un rôle moins important dans la croissance en 1988 et devraient continuer à diminuer en 1989, en raison de la stabilisation du taux d'épargne des particuliers et de la modération de la création d'emplois.

- On prévoit une croissance des dépenses de consommation réelles de 2,7 % en 1989, à rapprocher de 4,7 % en 1987 et de 3,3 % en 1988.

Les dépenses en services augmenteront plus vite que les dépenses en biens. En 1989, on s'attend notamment à un recul des achats de biens durables, dont l'importance tenait en grande partie au dynamisme du marché du logement et aux

dépenses d'ameublement pour les nouvelles habitations. La modération du marché du logement devrait s'accompagner d'une réduction de la demande de biens durables.

Ces dernières années, les dépenses des consommateurs ont crû plus vite que leurs revenus, provoquant une baisse du taux d'épargne des particuliers. Le retour à une attitude moins dépensière et l'alignement sur les taux stipulés dans les contrats (comme dans les régimes de retraite des salariés) devraient entraîner la stabilisation du taux d'épargne en 1989. La hausse des taux d'intérêt, qui se fait sentir depuis le milieu de l'année 1988, devrait également encourager les particuliers à économiser davantage.

**ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION RÉELLE ET DU TAUX D'ÉPARGNE DE 1985 À 1989**

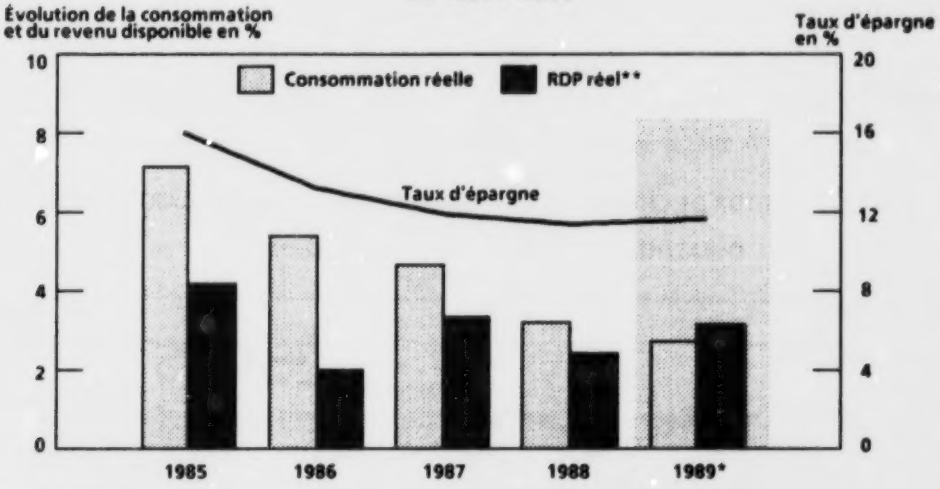


* Prévisions

** Revenu disponible des particuliers

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les hausses des salaires moyens réels permettront de neutraliser certains effets négatifs du ralentissement de la création d'emplois sur le revenu personnel total. De manière générale, le revenu personnel devrait progresser à un taux légèrement inférieur, passant de 8 % en 1988 à 7,3 % en 1989. La récente réforme fiscale a, par contre, entraîné un accroissement du revenu disponible et devrait continuer à produire ce résultat en 1989.

L'importance du remboursement de la dette des ménages, en hausse considérable depuis 1985, freinera les dépenses des particuliers en 1989. En effet, on estime qu'entre le premier trimestre de 1985 et le deuxième trimestre de 1988, l'endettement des Canadiens a augmenté de 54,6 % et leur revenu disponible, de 19,9 % seulement. Le remboursement des seuls intérêts d'un prêt hypothécaire est passé à environ 25 % du revenu disponible des ménages, par rapport à 18 % en 1985. L'alourdissement de la dette des ménages les a rendus plus vulnérables aux fluctuations des taux d'intérêt et devrait provoquer un certain ralentissement de leurs dépenses.

*Le commerce extérieur*

Les exportations ont sensiblement augmenté en 1988. Les constructeurs automobiles de l'Ontario ont accru leur part de marché en Amérique du Nord et l'importance de la demande internationale relative aux facteurs de production industriels a stimulé les exportations de produits de transformation des ressources naturelles, en particulier celles de papier journal, de produits chimiques et de métaux. En valeur nominale, les exportations ontariennes devraient gagner plus de 9 % en 1988, par rapport à 1,1 % l'année dernière.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1988, les exportations canadiennes de marchandises aux États-Unis ont grimpé de 6,8 % et les exportations de marchandises vers d'autres destinations ont augmenté de 22,6 %. La forte progression des ventes d'outre-mer traduit principalement les effets du rééquilibrage monétaire des trois dernières années.

- De septembre 1985 à octobre 1988, le dollar canadien a perdu 38,1 % de sa valeur face au yen, 27,2 % face au DM, 18,5 % face au franc et 10,8 % face à la livre.

**TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES EN DOLLAR CANADIEN**
**DERNIER TRIMESTRE 1985 = 100**

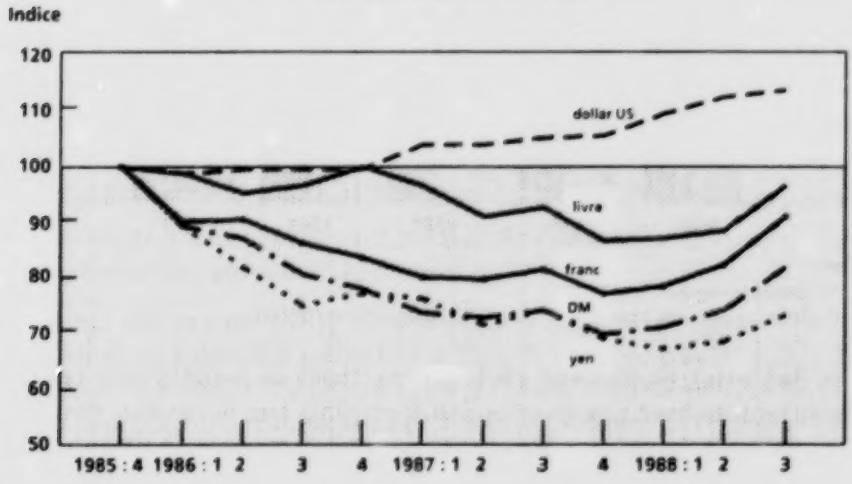


Source : Banque du Canada.

On estime globalement qu'en valeur nominale, la balance commerciale de l'Ontario s'est redressée légèrement en 1988, grâce à la reprise des exportations d'automobiles et à l'amélioration nette des termes de l'échange. Cependant, en termes réels, les importations de biens et services progressent beaucoup plus vite que les exportations, ce qui signifie que le commerce extérieur freine la croissance économique.

On s'attend à une réduction légère de l'excédent commercial nominal en 1989. En termes réels, les échanges internationaux continueront à enrayer la croissance.

Le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis aura tendance à limiter la progression des exportations prévue pour l'année prochaine. Les effets durables des fluctuations monétaires qui se sont produites récemment et la

croissance relativement forte que l'on prévoit au Japon devraient entraîner l'accroissement régulier des exportations à destination des pays du Tiers-Monde en 1989. Au Canada, l'importance du volume d'exportations au Québec et dans les provinces atlantiques devrait compenser la faiblesse des exportations de produits ontariens dans l'Ouest. L'accroissement considérable des dépenses d'investissement des industriels ontariens s'accompagnera d'une nouvelle augmentation du matériel et outillage importé.

- Les exportations se chiffreront à 120 milliards de dollars en 1989, ce qui représente une progression de 3,6 milliards de dollars.
- Les importations atteindront 108 milliards de dollars en 1989, ce qui représente une augmentation de 5 milliards de dollars ou de 4,9 % par rapport à 1988.

## L'inflation

Le taux d'inflation est resté remarquablement stable au cours des quatre dernières années, malgré le resserrement croissant du marché du travail. De 1985 à 1988, la hausse de l'indice des prix à la consommation a fluctué entre 4,1 % et 5,1 % en Ontario.

**HAUSSE DE L'IPC AU CANADA ET EN ONTARIO DE 1985 À 1989**

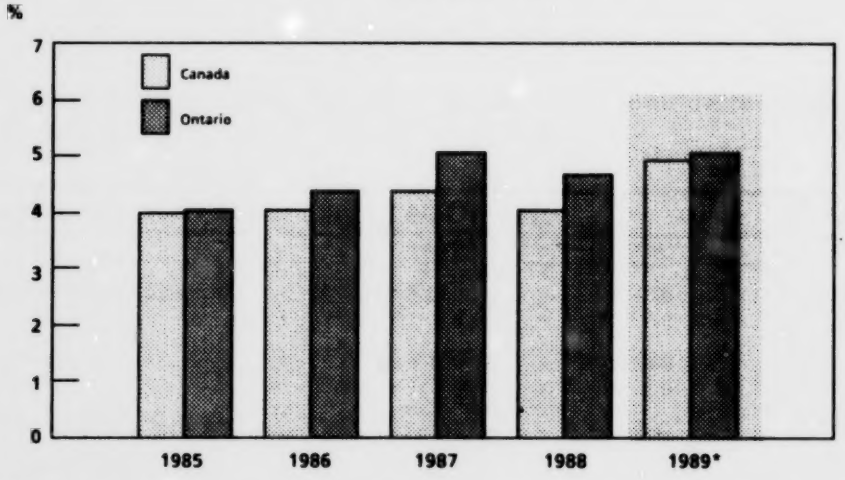


* Prévisions

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En 1988, on prévoit un taux d'inflation provincial de 4,7 % environ, par rapport à 5,1 % en 1987. Sur le plan national, les chiffres sont de 4,1 % et 4,4 % respectivement. La baisse du taux d'inflation en 1988 est due à des hausses de prix moins fortes dans l'alimentation et les produits pétroliers.

En 1989, le taux d'inflation sera de 5,1 % en Ontario et de 4,9 % au pays pour les raisons suivantes :

- La sécheresse de l'été 1988 devrait accentuer les pressions inflationnistes en 1989.

- La flambée des prix de nombreuses matières premières non agricoles se répercutera sur les prix à la consommation.
- Les salaires ont augmenté plus vite que l'inflation en 1988. La progression des salaires réels risque de faire pression sur les prix, en particulier dans le secteur tertiaire.

Cette tendance inflationniste sera en partie neutralisée par la hausse du dollar canadien, le ralentissement de la croissance économique et de la hausse des prix des habitations. Les prix du pétrole auront également tendance à calmer les pressions inflationnistes, mais moins qu'en 1988.

L'envolée des prix du logement dans la région de Toronto est la cause principale du différentiel d'inflation qui existe entre l'Ontario et le reste du Canada depuis quelques années. Avec la modération des prix du logement dans le Sud de l'Ontario prévue pour 1989, cet écart devrait diminuer.

## L'emploi et la population active

**En quatre ans, de 1985 à 1988, 643 000 personnes ont rejoint les rangs des travailleurs ontariens. Cet accroissement moyen de 3,6 % par année est unique dans les pays industrialisés.**

**COMPARAISON DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE 1985 À 1988**

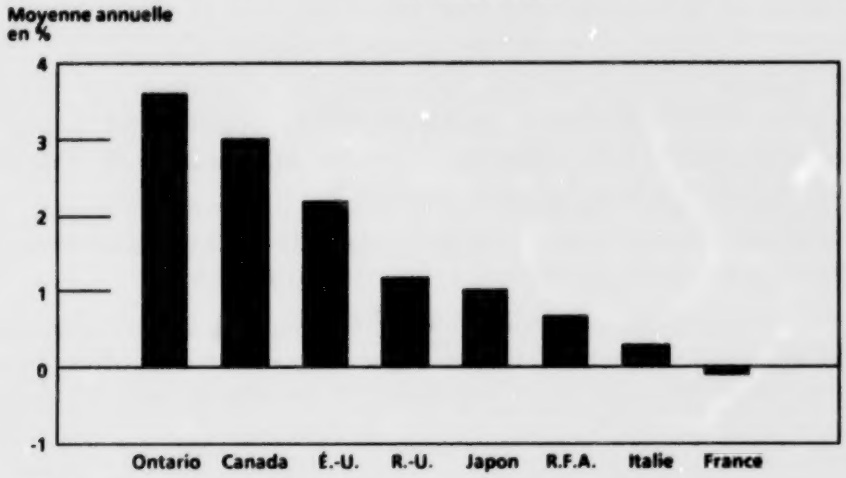


Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

**En 1989, on prévoit la création de 105 000 emplois et, comme cette année, un taux de chômage de 5 %.**

**Perspectives du marché du travail en Ontario** — **Tableau 2**

| | 1987 | 1988 | 1989 |
|---|---|---|---|
| Population active (en milliers) | 5 013 | 5 145 | 5 253 |
| Évolution (%) | 2,4 | 2,6 | 2,1 |
| Emplois (en milliers) | 4 706 | 4 886 | 4 991 |
| Évolution (%) | 3,3 | 3,8 | 2,1 |
| Création d'emplois (en milliers) | 151 | 180 | 105 |
| Chômeurs (en milliers) | 307 | 259 | 262 |
| Taux de chômage (%) | 6,1 | 5,0 | 5,0 |
| Taux d'activité (%) | 68,9 | 69,4 | 69,7 |

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

### Croissance du marché du travail

*La répartition sectorielle des emplois*

**L'évolution récente du marché du travail de l'Ontario, plus précisément de sa composition sectorielle, confirme globalement les tendances à long terme. On**

estime que 68,2 % environ des détenteurs d'emploi travaillaient dans les services, par rapport à 66,6 % en 1985.

- De 1985 à 1988, ce sont les services communautaires, commerciaux et personnels qui ont généré le plus grand nombre d'emplois, mais, en pourcentage, c'est dans les communications que la croissance de l'emploi a été la plus forte.
- Dans les industries des biens, c'est la construction qui est venue en tête, conséquence du dynamisme des marchés résidentiel et commercial. Dans le secteur manufacturier, l'emploi a progressé de plus de 4 %.
- Dans le secteur primaire, le nombre d 'emplois a augmenté de près de 2 %. Alors que l'industrie minière voyait ses effectifs grossir de 29 %, par suite du redressement des prix des produits de base, la situation de l'emploi dans l'agriculture et l'industrie forestière empirait.

La proportion des emplois dans le secteur privé est restée de l'ordre de 80 % de 1985 à 1988, celle des travailleurs indépendants étant de 16 %.

Dans le secteur public, qui regroupe globalement toutes les entreprises publiques et les établissements largement financés par les pouvoirs publics, la création d'emplois a principalement touché l'éducation, la santé et les services sociaux.

*La qualité de l'emploi*

De 1984 à 1986, le nombre d'Ontariens gagnant plus de 40 000 $ (en dollars de 1986) pour un travail à plein temps d'une année complète a augmenté de 35 % et ceux qui gagnaient moins, d'un peu plus de 6 %. Cela signifie que la proportion des postes bien rémunérés, à temps plein et d'une durée annuelle, a crû, passant de 16 % en 1984 à 20 % en 1986, et qu'inversement, la proportion des postes moins bien rémunérés a diminué de 4 %.

**CROISSANCE DE L'EMPLOI EN ONTARIO PAR CATÉGORIE DE REVENUS* DE 1984 À 1986**

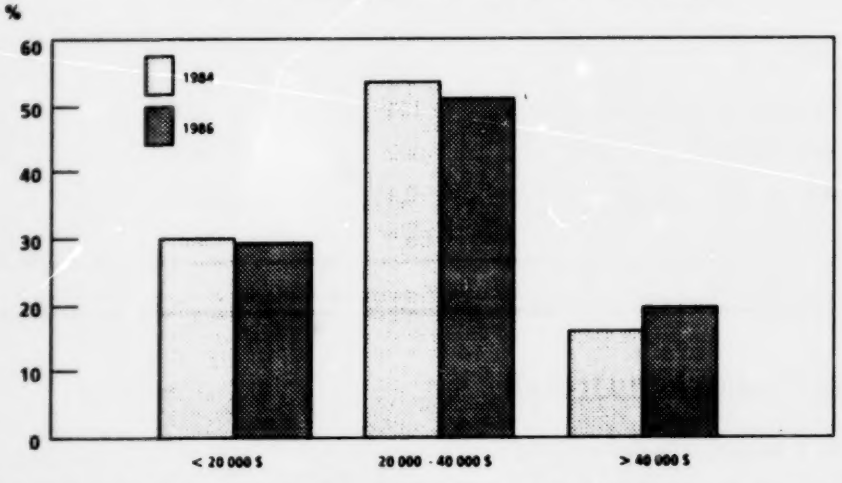


* Chiffres exprimés en dollars de 1986 correspondant aux emplois à plein temps pour une année complète des chefs de famille, de leurs conjoints et des personnes seules.

Source : Statistique Canada.

En 1988, la situation de l'emploi des cadres et des professionnels était très favorable et la tendance à l'accroissement du nombre de postes depuis le début de l'expansion devrait se poursuivre.

- De 1985 à 1988, le nombre de cadres et de professionnels, les mieux rémunérés sur le marché, a augmenté de 25 %, par rapport à 12 % pour les autres professions.
- En 1988, ces postes représentaient 30 % de l'emploi total en Ontario.

*Les emplois à temps plein*

Au cours des quatre dernières années, 1988 y compris, les emplois à temps plein ont crû de 16 %, et les emplois à temps partiel, de 12 % seulement.

- Les emplois à temps plein représentent 88 % des emplois créés depuis 1985.
- C'est dans le commerce et les services communautaires, commerciaux et personnels qu'ont été créés le plus d'emplois à temps partiel (70 000).

**CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

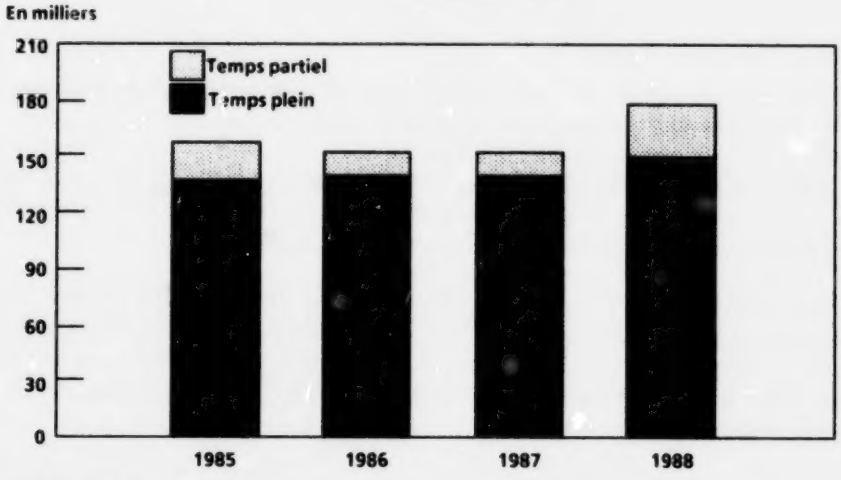


Source : Statistique Canada.

## La population active

De 1985 à 1988, la population active de l'Ontario s'est enrichie de quelque 479 000 personnes. On estime que 295 000 femmes et 203 000 hommes d'âge adulte sont entrés sur le marché du travail et qu'il y a eu légèrement moins de jeunes que prévu, en raison de l'effondrement de la natalité et, par conséquent, de leur poids démographique décroissant.

On s'attend à un accroissement de 2,1 % de la population active de l'Ontario en 1989, à rapprocher de 2,6 % en 1988. Cette croissance de la population active est attribuable, d'une part, à la croissance de la population source (73 %), d'autre part, à la hausse du taux d'activité (27 %).

**CROISSANCE DE LA POPULATION ACTIVE EN ONTARIO DE 1985 À 1989**

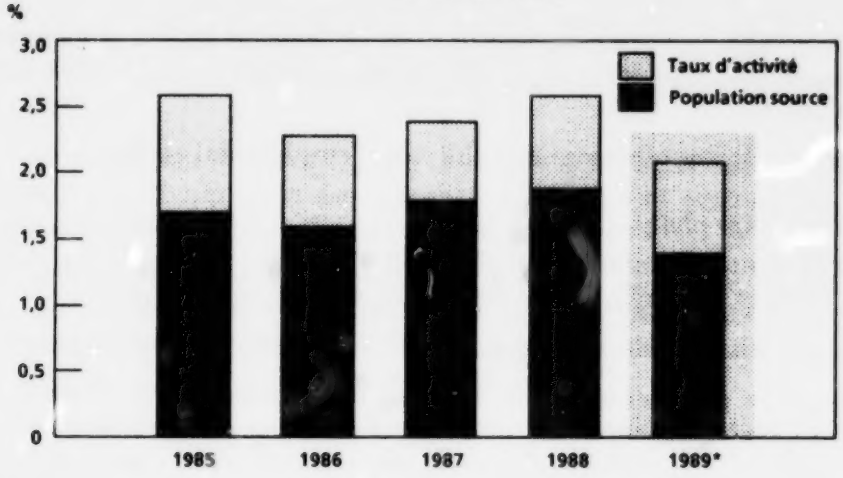


* **Prévisions**

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*La croissance démographique*

Environ 50 % des immigrants et 55 % des Canadiens venant d'autres provinces se cherchent un emploi dès qu'ils arrivent en Ontario.

De 1985 à 1988, la population ontarienne est passée de 9 millions à 9,4 millions de personnes, sous l'effet des migrations nettes en Ontario, responsables à près de 60 % de la croissance démographique dans la province.

En Ontario, la période 1986-1988 a été marquée par d'importantes migrations internationales nettes, de l'ordre de 59 000 par année. En 1987, ces immigrants, y compris tous ceux qui demandent le statut de réfugié, ont été au nombre de 72 000, chiffre que l'on n'avait pas atteint depuis 1975. On s'attend à un volume semblable en 1988.

Les migrations interprovinciales nettes ont aussi alimenté, dans une moindre mesure, la poussée démographique de l'Ontario. Ces migrations internes, de 35 000 par année en moyenne de 1986 à 1988, étaient la conséquence directe de la reprise économique particulièrement forte que connaissait l'Ontario. On assiste présentement à un ralentissement de ce phénomène et on s'attend à recevoir, en termes nets, 22 000 personnes en provenance des autres provinces en 1988, par rapport à 38 000 en 1987.

En 1989, les migrations extérieures nettes en Ontario devraient diminuer, passant de 94 000 à 80 000. La nouvelle loi fédérale de 1988, qui limite le nombre de personnes pouvant demander le statut de réfugié, devrait freiner l'immigration internationale. Par ailleurs, après l'afflux anormal de cette année, le nombre d'immigrants qui choisissent de s'établir en Ontario devrait logiquement baisser. Les migrations interprovinciales nettes continueront aussi à perdre de la vitesse, un peu moins cependant qu'en 1988.

**MIGRATIONS EN ONTARIO**
**DE 1985 À 1989**

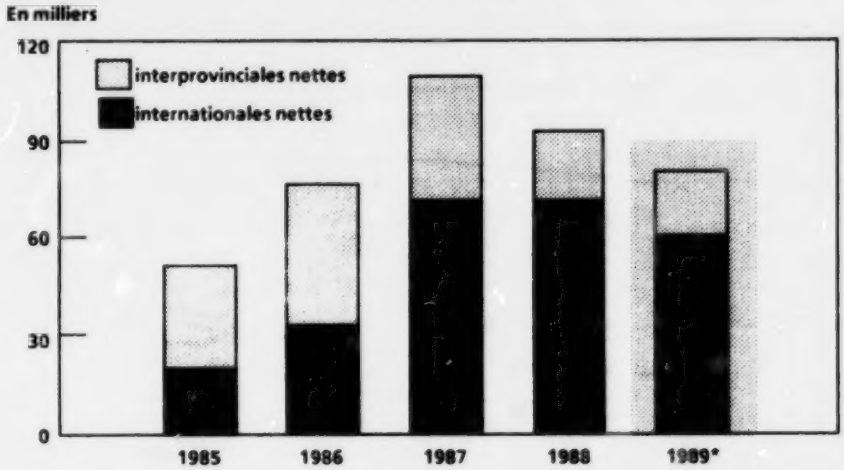


* Prévisions

Sources : Statistique Canada, Emploi et Immigration Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Le taux d'activité*

La forte demande de main-d'oeuvre a favorisé l'entrée sur le marché du travail de nouveaux éléments, principalement des femmes et des jeunes. L'accroissement du taux d'activité de la population active de 1985 à 1988 a conduit à un accroissement du nombre de personnes sur le marché, que l'on évalue à quelque 150 000.

En 1988, le taux d'activité global sur le marché du travail de l'Ontario est monté à 69,4 %, battant ainsi tous les records précédents enregistrés dans la province. En comparaison, le taux d'activité global aux États-Unis n'atteint que 66 %. Sur ce plan-là, l'Ontario dépasse les dix premiers états industriels des États-Unis.

Chez les hommes, le taux d'activité continuait à dépasser 79 %, comme l'année précédente. La tendance à long terme est, depuis quelques années, au fléchissement de leur taux d'activité.

Chez les femmes âgées de 25 ans et plus, le taux d'activité a progressé de plus de 4 % de 1985 à 1988 et a atteint 58 % en 1988. L'écart entre les hommes et les femmes d'âge adulte devrait diminuer et se situer autour de 20 % en 1989. La proportion des femmes au sein de la population active devrait augmenter et dépasser légèrement 45 % en 1989.

Chez les jeunes, le taux d'activité a grimpé de près de 3 % depuis 1985 et a atteint plus de 73 % en 1988, compte tenu de la hausse du taux d'activité dans les emplois à temps partiel. La baisse constatée pendant cette période dans la catégorie des emplois à temps plein est liée à l'accroissement des effectifs scolaires, en hausse d'environ 5 % de 1985 à 1988.

Le poids des travailleurs d'âge mûr (de 25 à 44 ans) devrait encore augmenter, passant de 50 % en 1985 à 53 % en 1989.

**TAUX D'ACTIVITÉ EN ONTARIO DE 1985 À 1989**

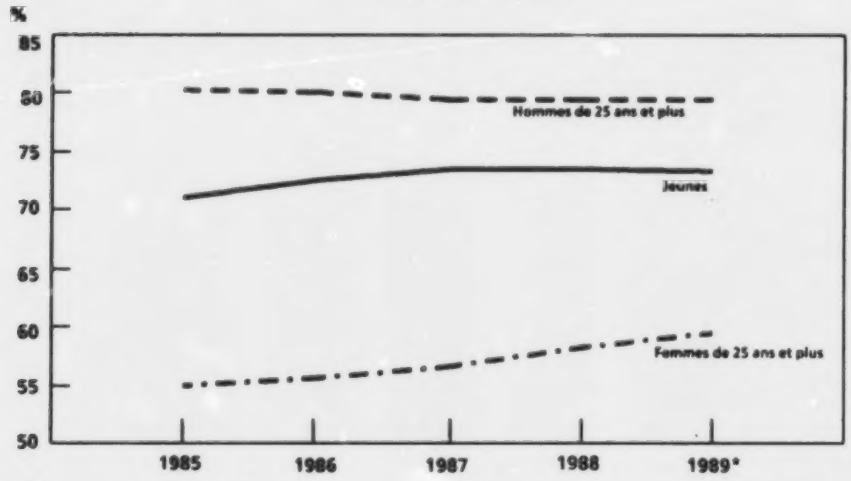


* **Prévisions**

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## L'évolution du chômage

**La poursuite de l'essor économique n'a pas seulement réduit le chômage en Ontario, elle en a également changé la nature.**

**La mise à pied est devenue une cause moins courante de chômage et le pourcentage des chômeurs licenciés a diminué, passant de 51 % en 1985 à 44 % en 1988. Par contre, la proportion des chômeurs parmi les nouveaux venus sur le marché du travail et parmi les gens qui avaient volontairement quitté leur emploi a augmenté. Ainsi, les départs volontaires, qui représentaient 20 % des causes de chômage en 1985, ont atteint 26 % en 1988.**

**CHÔMAGE EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

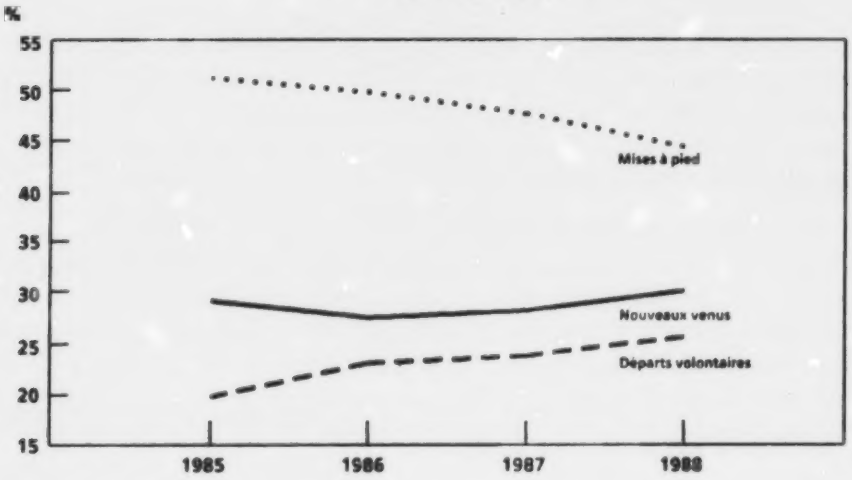


Source : Statistique Canada.

Pour la première fois, la durée moyenne de chômage en 1988 est revenue à des niveaux comparables à ceux de la période ayant précédé la récession, soit 13 semaines. À signaler cependant que les plus âgés (45 ans et plus) demeuraient plus longtemps en chômage en 1988 qu'en 1981.

**DURÉE MOYENNE DU CHÔMAGE EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

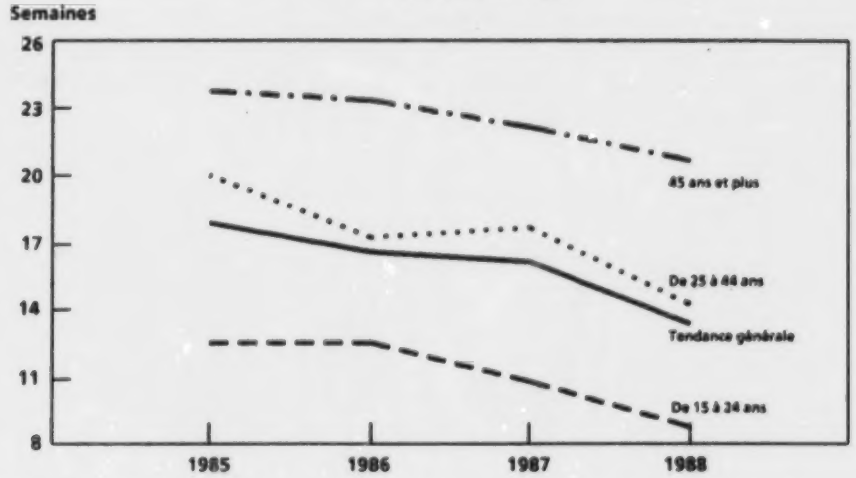


Source : Statistique Canada.

Le chômage de longue durée, c'est-à-dire l'absence de travail pendant six mois ou plus, s'est également fait beaucoup plus rare. En 1988, cette résorption du chômage prolongé s'est fait sentir partout en Ontario, en particulier dans le Nord de la province.

**CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

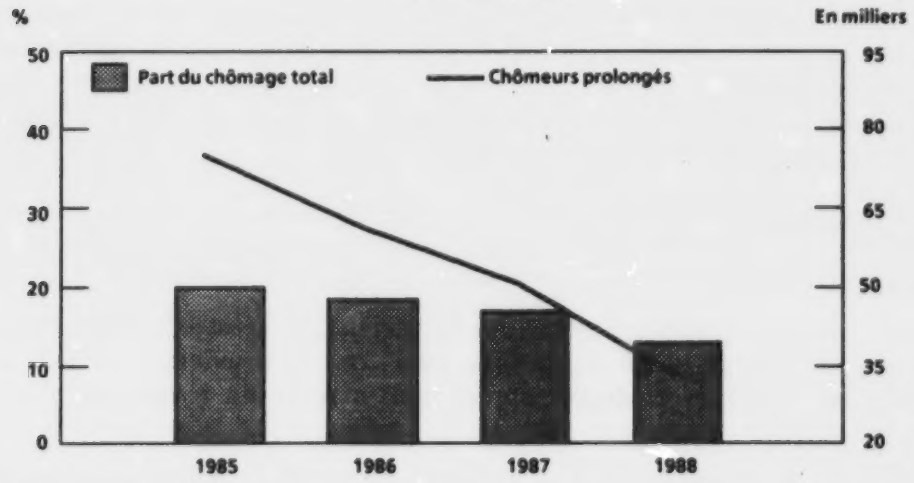


Source : Statistique Canada.

En 1988, 33 000 Ontariens en moyenne étaient sans travail pendant plus de six mois, comparativement à 51 000 en 1987 et à 41 000 avant la récession en 1981.

Ce sont les moins instruits que l'on retrouve en majorité dans les rangs des chômeurs prolongés. En 1988, les Ontariens qui n'avaient pas fait d'études postsecondaires représentaient 58 % de la population active, mais 67 % des chômeurs de longue durée.

Le chômage des jeunes est retombé, passant de 13,2 % en 1985 à 8,5 % en 1988. Ce recul est particulièrement marqué chez les jeunes qui ont abandonné l'école avant d'avoir terminé leur 12e année. Leur nombre est tombé de 46 000 en 1985, soit 25 % des jeunes chômeurs, à 22 000 en 1988, soit environ 16 %.

**TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

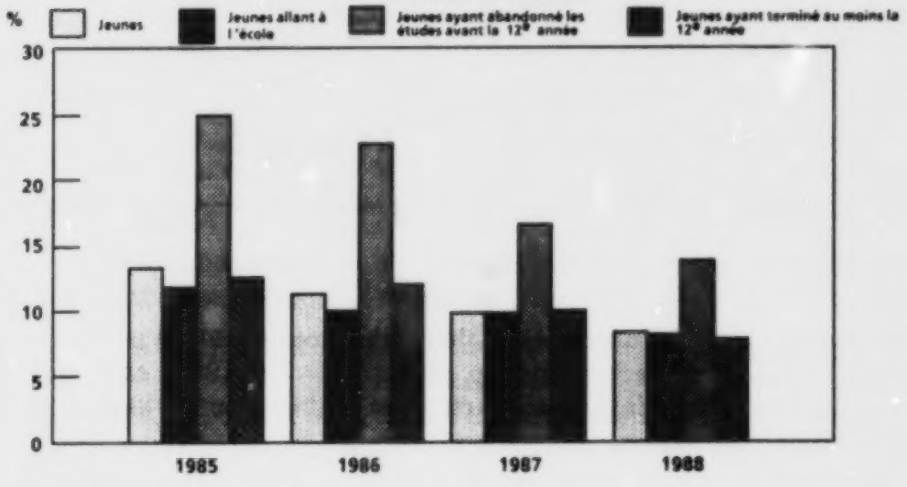


Source : Statistique Canada.

La création d'emplois vigoureuse que l'on a pu observer en 1988 a provoqué une baisse du taux de chômage dans tous les grands centres urbains de l'Ontario. Les marchés du travail ont été particulièrement étroits à Toronto, London, Oshawa et dans la région de Kitchener-Waterloo, qui, tous sans exception, affichaient un taux de chômage inférieur à 5 % en 1988.

## La rémunération

*Les gains*

Les gains hebdomadaires moyens des Ontariens progressent, modérément et en termes réels, depuis la fin de l'année 1987, ce qui provient à la fois des bons résultats économiques et de l'existence d'un marché du travail de plus en plus étroit.

- Les gains hebdomadaires moyens ont augmenté de 6,2 % au cours des huit premiers mois de 1988 par rapport à la même période l'année précédente, ce qui représentait un taux de croissance réel de 1,7 % compte tenu de la hausse de l'IPC provincial de 4,5 %.

Les hausses ont été les plus prononcées dans les services, surtout dans les finances, les assurances, les agences immobilières et les organismes offrant des services communautaires, commerciaux et personnels. Il s'agit là d'un renversement de la tendance enregistrée l'année précédente, lorsque les augmentations de salaires étaient plus fortes dans les industries de biens que dans le secteur tertiaire.

**HAUSSES DES GAINS HEBDOMADAIRES EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

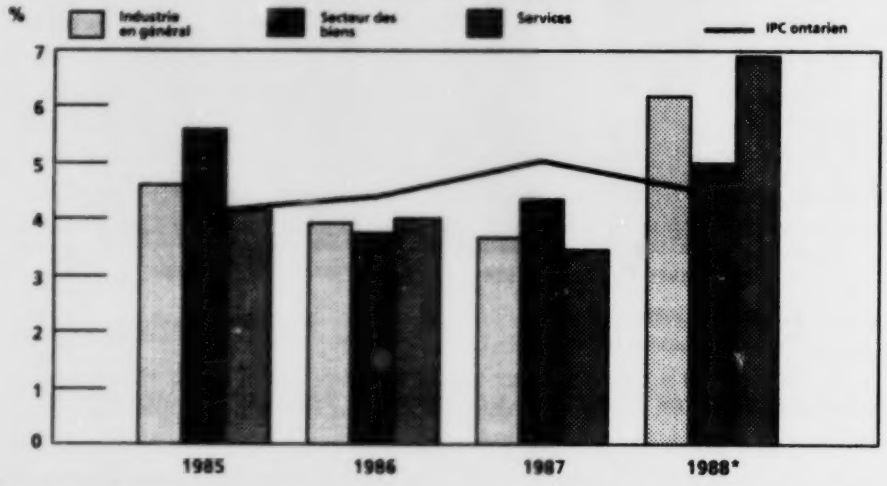


* De janvier à août 1988.

Source : Statistique Canada.

*Les accords de salaires*

Les accords négociés en Ontario pendant les neuf premiers mois de l'année 1988 prévoyaient des augmentations de salaires moyennes de 5,3 %, par rapport à 4,7 % en 1987 alors que, pendant cette période, le taux d'inflation était de l'ordre de 4,5 %. Cette remontée des salaires est le signe de la croissance économique, de la priorité donnée par les employés à l'accroissement de leur rémunération et des hausses importantes négociées dans la construction.

- Les augmentations accordées dans le secteur privé ont dépassé celles qui ont été obtenues dans la fonction publique au cours des neuf premiers mois de l'année, soit 5,7 % en moyenne par rapport à 4,7 %.
- Les règlements salariaux dans la construction établissaient des hausses de 6,2 % en moyenne. Environ 40 % des employés protégés par des conventions collectives ont ainsi bénéficié de ces nouvelles augmentations négociées durant les neuf premiers mois de l'année.

**AUGMENTATIONS DE SALAIRES EN ONTARIO DE 1985 À 1988**
**(PLUS DE 500 EMPLOYÉS)**

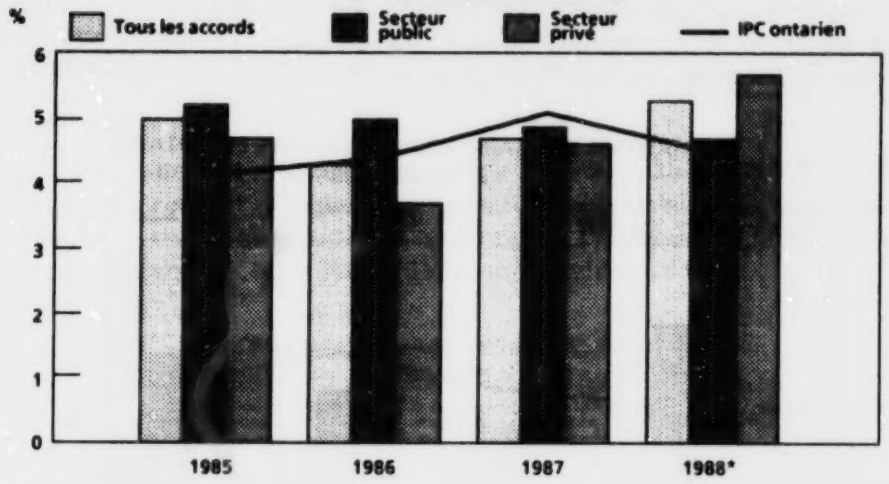


* De janvier à septembre 1988.

Sources : Travail Canada et Statistique Canada.

Les hausses de salaires accordées en Ontario dépassent toujours la moyenne nationale.

- Durant les neuf premiers mois de l'année 1988, la moyenne canadienne, secteurs privé et public combinés, a été de 4,2 %, par rapport à 4,1 % l'année précédente.

En 1989, l'Ontario restera en tête; les hausses de salaires consenties devraient aussi être supérieures au taux d'inflation.

*La rémunération non salariale*

Les principales formes de rémunération non salariale englobent les cotisations obligatoires des employeurs au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'assurance-chômage (AC) et à la Commission des accidents du travail ainsi que les cotisations facultatives au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) et à d'autres régimes privés de santé et de retraite. Ces cotisations, qui représentaient environ 9,2 % du revenu du travail de 1985 à 1988, ont augmenté au même rythme que les salaires.

Pendant cette période, on a assisté à une augmentation plus rapide des cotisations obligatoires des employeurs (AC, RPC et Commission des accidents du travail), qui représentaient en 1987 à peu près la moitié de la rémunération non salariale, que des cotisations facultatives. Ce sont les cotisations à la Commission des accidents du travail et à l'allocation-chômage qui ont jusqu'alors le plus grimpé. Les premières devraient augmenter moins rapidement à l'avenir, compte tenu des récentes modifications apportées aux lois sur l'indemnisation des travailleurs et l'hygiène et la sécurité au travail tandis que les secondes devraient même diminuer en 1989 en raison de l'existence prévue d'un excédent. Les modifications qu'apporte le gouvernement fédéral à la Loi sur le Régime de pensions du Canada relèveront les cotisations au RPC tant en 1989 qu'au cours des années suivantes.

## Les investissements dans le secteur manufacturier

### Les perspectives d'investissement

Après avoir connu une progression particulièrement rapide (15,1 % par année) au cours des trois dernières années, les investissements dans le secteur manufacturier devraient augmenter d'environ 4 % par année de 1989 à 1992 et dépasser le seuil des 10 milliards de dollars en 1992.

Le ralentissement prévu des investissements va de pair avec la modération attendue de la croissance économique globale, la hausse du taux de change, l'achèvement des grandes restructurations et de la période d'accroissement des moyens de production dans l'industrie automobile et la sidérurgie. Animés par le besoin de moderniser leur appareil de production et de consolider leur position sur les marchés internationaux, les fabricants continueront leur politique de dépenses en matériel et outillage. L'heure sera toutefois à la modernisation et au remplacement plutôt qu'à la croissance.

### Les derniers résultats

Les investissements dans le secteur manufacturier ont joué un rôle moteur dans la croissance économique qu'a connue l'Ontario ces trois dernières années. Les entreprises ont fait des dépenses considérables, surtout dans l'automobile et la sidérurgie, pour introduire de nouvelles technologies et renforcer leur position à l'échelle mondiale.

En Ontario, le secteur manufacturier a continué sa politique d'investissement intensive de 1986 à 1988, comme le montre le taux de croissance à deux chiffres enregistré dans la plupart des industries manufacturières.

- En 1988, les dépenses en biens de production devraient augmenter de 17,4 % par rapport à l'année précédente.

On constate une croissance particulièrement rapide dans les industries du bois et du papier, et des minéraux non métalliques. Seules trois industries, les métaux de première transformation, la fabrication des produits en métal et l'imprimerie et l'édition, réduiront ce type d'investissement en 1988.

La progression des investissements a également entraîné la croissance de l'emploi, qui a été plus forte dans le secteur manufacturier ontarien que chez les fabricants américains.

- De 1985 à 1988, le secteur manufacturier ontarien a créé 44 000 nouveaux emplois, ce qui représente une croissance de 4,4 %, alors que les dix premiers états industriels aux États-Unis en ont perdu 227 000, soit une contraction de 2,1 %.

**CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1985 À 1988**

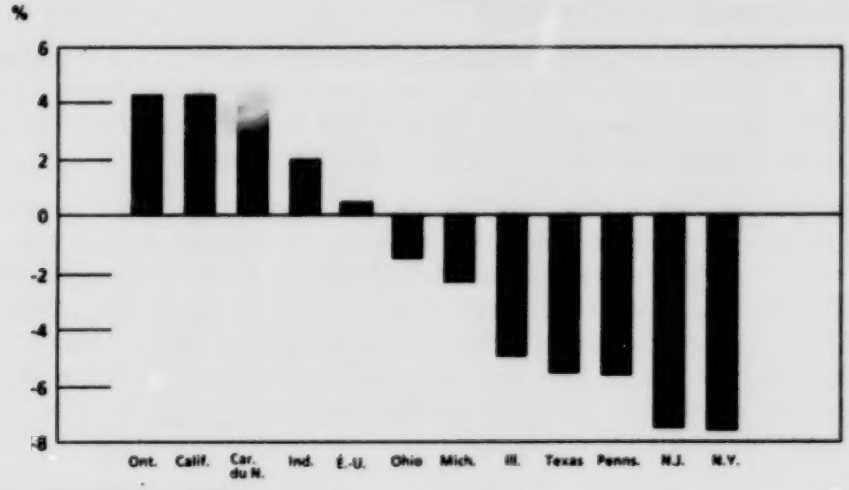


**Remarque : Prévisions pour 1988.**
Sources : Statistique Canada, DRI et ministère du commerce américain.

La vigueur des investissements dans le secteur manufacturier vient principalement de la hausse rapide des chiffres d'affaires, des taux élevés d'utilisation de la capacité de production, de la forte progression des bénéfices et du redressement du ratio d'endettement.

- Hausse des chiffres d'affaires : les expéditions de produits manufacturés ont augmenté en moyenne de 7,5 % de 1984 à 1987, particulièrement dans les domaines des minéraux non métalliques, du bois, des machines et du matériel de transport.

- Taux d'utilisation : le taux global d'utilisation de la capacité de production a atteint 86,3 % pendant la première moitié de l'année 1988, ce qui représente un bond de l'ordre de 15 % depuis la récession de 1981-1982. Un certain nombre d'industries manufacturières fonctionnent à 95 % de leur capacité, notamment les produits en caoutchouc et en matière plastique et les minéraux non métalliques. Parallèlement à la hausse des taux d'utilisation, il y a eu d'importantes augmentations des moyens de production. Ainsi la capacité totale du secteur manufacturier a-t-elle progressé de 11 % au cours des trois dernières années, tandis que les industries électrique et électronique et le matériel de transport accroissaient leur capacité de plus de 35 %.

- Rentabilité : les bénéfices d'exploitation, qui sont passés de 2 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en 1982 à 6 % en 1987, sont remontés à des niveaux comparables à ceux que l'on connaissait avant la récession. Dans le secteur de la fabrication, ce sont l'industrie papetière, l'exploitation forestière, l'imprimerie et l'édition, les métaux de première transformation, le textile et la bonneterie et l'industrie du bois qui ont affiché les plus gros profits.

- Ratio d'endettement : bien que le ratio d'endettement du secteur manufacturier canadien reste toujours supérieur à ce qu'il était avant la dernière récession, il est retombé à 56 % au cours du premier semestre de l'année après avoir atteint 73 % fin 1982. En revanche, les compagnies américaines sont nettement plus

endettées, après avoir démarré dans une bien meilleure situation financière au début des années 1980.

**RATIOS D'ENDETTEMENT DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1982 À 1988**

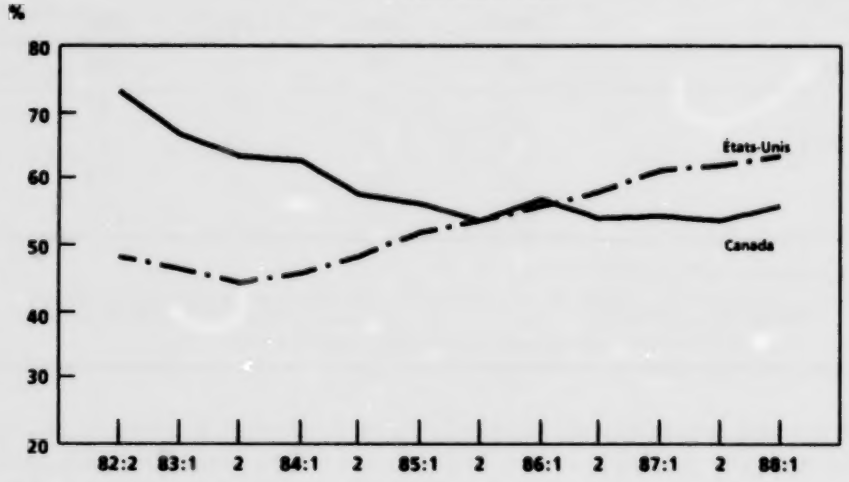


Sources : Statistique Canada et ministère du commerce américain.

## La compétitivité de l'industrie manufacturière

Si ces quelques facteurs donnent l'élan nécessaire pour accroître les dépenses dans le secteur manufacturier, d'autres considérations interviennent aussi dans le choix et la destination des investissements. L'intérêt de l'Ontario comme lieu d'investissement dépend de plusieurs facteurs, notamment des coûts de la main-d'oeuvre et de l'énergie, de la productivité, elle-même liée à l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux produits, de l'accroissement de la population active et de son niveau d'instruction et de l'efficacité du réseau de services publics.

*Les taux de change*

Les fluctuations monétaires internationales de ces dernières années ont éclipsé d'autres facteurs qui pouvaient avoir une incidence sur la compétitivité, comme l'augmentation des taux de rémunération ou l'accroissement de la productivité.

- Depuis 1985, le Japon et l'Europe ont considérablement redressé leurs taux horaires, corrigés en fonction des taux de change, par rapport au Canada et aux États-Unis. Cela signifie que les taux japonais s'alignent petit à petit sur ceux de l'Amérique du Nord, tandis que les taux européens sont bien supérieurs.
- Les coûts de la main-d'oeuvre canadienne n'ont cessé de grimper depuis 1987 et ont presque atteint le même niveau qu'aux États-Unis, alors qu'en 1985 seulement, ils étaient encore loin derrière (écart de 17 %). Ce renversement de la situation est dû en grande partie aux fluctuations des taux de change.

**Rémunération horaire des ouvriers d'usine dans le secteur manufacturier de 1975 à 1988 Canada, États-Unis, Corée du Sud, Japon, R.F.A.** **Tableau 3**
(indice américain = 100)

| Pays | 1975 | 1980 | 1985 | 1987 | 1988* |
|---|---|---|---|---|---|
| États-Unis | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Canada | 91 | 85 | 83 | 89 | 96 |
| Corée du Sud | 6 | 10 | 10 | 13 | 14 |
| Japon | 48 | 57 | 50 | 83 | 93 |
| R.F.A. | 100 | 125 | 74 | 126 | 129 |

Source : Ministère du travail américain.

Remarques : *Taux de change moyens de janvier à octobre 1988 appliqués à la rémunération de 1987.
Pour les autres années, les chiffres ont été redressés en fonction des taux de change de l'époque.
Le terme rémunération englobe les salaires et les avantages sociaux.

Comme le montre le tableau suivant, aux taux de change actuels, la rémunération horaire est, en général, légèrement plus basse au Canada qu'aux États-Unis sauf dans certaines industries du secteur manufacturier, telles que l'industrie papetière, les produits forestiers et le textile où le contraire est vrai.

**Rémunération horaire des ouvriers d'usine dans certaines industries en 1988 Canada, États-Unis, Japon, Corée et R.F.A.** **Tableau 4**
(En dollars américains, taux de change de janvier à octobre 1988 appliqués àla rémunération de 1987.)

| Industries | Canada | É.-U. | Japon | Corée | R.F.A. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Secteur manufacturier** | **12,85** | **13,44** | **12,48** | **1,99** | **17,30** |
| Matériel de transport | 15,16 | 18,54 | 15,68 | 2,85 | 21,70 |
| Produits électriques | 12,18 | 13,59 | 11,32 | 1,96 | 16,67 |
| Textile | 9,80 | 9,11 | 9,14 | 1,65 | 13,29 |
| Bois de construction et produits forestiers | 11,61 | 10,49 | 10,07 | 1,81 | 15,54 |
| Métaux ouvrés | 12,63 | 13,56 | 12,27 | 2,09 | 15,92 |
| Machines | 13,39 | 14,55 | 14,22 | 2,28 | 18,05 |
| Produits chimiques | 13,79 | 17,03 | 20,08 | 2,79 | 19,61 |
| Papier | 16,86 | 15,76 | 13,37 | 2,15 | 15,99 |
| Aliments (conditionnement) | 11,93 | 12,45 | 10,34 | 2,08 | 14,70 |

Source : Ministère du travail américain.

Dans le secteur manufacturier ontarien, les gains horaires (avantages sociaux exclus) sont semblables à ceux qui existent dans la plupart des grands états industriels américains. Ainsi, les ouvriers d'usine ontariens ont gagné en moyenne 10,75 $ US de l'heure (avantages sociaux exclus) au cours des deux premiers trimestres de l'année 1988, taux comparables à ceux de grands états

industriels voisins tels que l'État de New York et l'Ohio, mais nettement inférieurs à ceux du Michigan. Toutefois, si le dollar canadien venait à s'échanger contre 85 cents américains, les gains horaires seraient plus élevés en Ontario que dans sept états sur dix.

**Gains horaires dans le secteur manufacturier en 1988**
(en dollars américains)

**Tableau 5**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Caroline du Nord | 8,06 | | |
| **Ontario (1 $ CAN = 75 cents US)** | | **9,83** | **(2e rang)** |
| Texas | 9,93 | | |
| Pennsylvanie | 10,18 | | |
| New York | 10,30 | | |
| **Ontario (1 $ CAN = 82 cents US)** | | **10,75** | **(5e rang)** |
| Californie | 10,80 | | |
| New Jersey | 10,81 | | |
| Illinois | 11,07 | | |
| **Ontario (1 $ CAN = 85 cents US)** | | **11,14** | **(8e rang)** |
| Indiana | 11,36 | | |
| Ohio | 11,95 | | |
| Michigan | 13,36 | | |

Remarque : Chiffres correspondant à la période allant de janvier à juin 1988.
Sources : Statistique Canada et ministère du travail américain.

*L'électricité, un exemple de notre compétitivité à l'échelle mondiale*

La faiblesse des coûts de production de l'énergie hydro-électrique et de l'énergie nucléaire de l'Ontario lui donne un gros avantage sur la plupart des États américains.

- Les dépenses d'électricité mensuelles des entreprises établies dans les grands états industriels dépassent de plus de 50 % en moyenne celles des entreprises ontariennes.

| Dépenses d'électricité mensuelles dans l'industrie en 1988 (en dollars canadiens) | | Tableau 6 |
|---|---|---|
| New York | New York | 45 039 |
| Massachusetts | Boston | 38 857 |
| Californie | Los Angeles | 34 555 |
| Michigan | Detroit | 34 028 |
| Illinois | Chicago | 34 005 |
| Caroline du Nord | Charlotte | 29 458 |
| Texas | Dallas | 23 328 |
| **Ontario** | **Toronto** | **22 104** |

Remarque : 1 $ CAN = 0,82 $ US
Chiffres correspondant à une consommation industrielle de 400 000 kWh avec une demande maximale de 1 000 kW, d'après la tarification de juillet 1988.

Sources : Ontario Hydro et Tennessee Valley Authority.

*L'accroissement de la productivité, conséquence de l'achat de nouvelles machines*

De 1985 à 1988, la productivité du secteur manufacturier a augmenté d 'environ 11,8 % de plus que celle des services. L'accroissement de la productivité s'est fait particulièrement sentir dans les pâtes et papiers. Ce sera bientôt au tour de l'industrie automobile, les investissements récents dans l'automatisation des chaînes de montage devant entraîner une augmentation importante de la production.

Cet accroissement de la productivité tient fondamentalement à l'achat de nouvelles machines plus performantes qui améliorent la qualité du produit, réduisent les coûts de la main-d'oeuvre et permettent de mieux contrôler les procédés de fabrication. On peut dire que c'est la structure même des investissements dans le secteur manufacturier ontarien qui a changé.

**DÉPENSES EN MATÉRIEL ET OUTILLAGE EN POURCENTAGE DES DÉPENSES TOTALES EN IMMOBILISATIONS DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES EN ONTARIO DE 1976 À 1988**

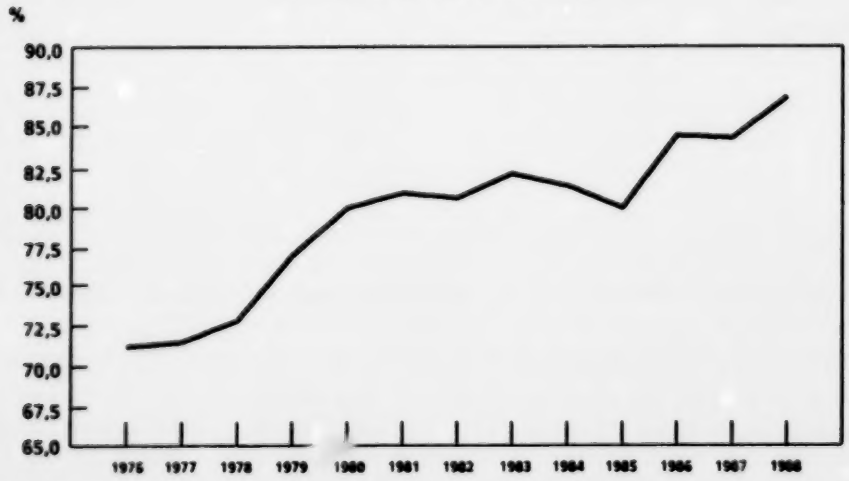


Source : Statistique Canada.

- En 1976, 71 % des dépenses d'investissement étaient reliées au matériel et à l'outillage et le reste, soit 29 %, aux bâtiments.
- En 1988, 87 % des dépenses d'investissement allaient à l'achat de matériel et d'outillage.
- En 1985, environ 43 % des fabricants canadiens avaient procédé à une certaine automatisation. Les techniques les plus courantes étaient l'informatisation des activités de production, puis, la conception assistée par ordinateur et la commande numérique par calculateur.

Une étude menée en 1985 montre que, dans le secteur manufacturier, les dépenses en robotique et en matériel informatique représentaient alors 13 % du total des investissements en matériel et outillage. Depuis, de plus gros investissements dans ces deux domaines ont été réalisés, en particulier dans l'industrie automobile.

Les progrès accomplis dans l'informatique, l'équipement de fabrication et l'adoption de nouvelles méthodes d'approvisionnement, comme le système de livraison au moment adéquat, ont permis de réduire considérablement les coûts, entre autres, par l'abaissement du ratio stocks-expéditions pour les matières premières, les marchandises en cours de transformation, dites en-cours, et les produits finis.

- Dans le secteur manufacturier, le rapport entre les stocks et les ventes a baissé, passant de 14,8 % en 1980 à 10,2 % en 1988.

**RATIO STOCKS-EXPÉDITIONS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ONTARIEN DE 1980 À 1988**

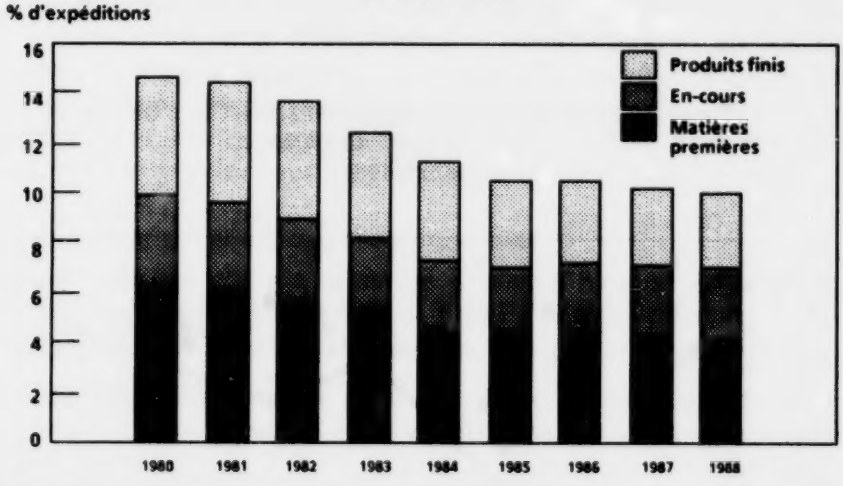


Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Les dépenses en recherche-développement et la création de nouveaux produits*

L'accroissement de la productivité dépend également beaucoup de l'existence de nouveaux produits à forte valeur ajoutée. C'est là qu'interviennent les dépenses en recherche-développement, indice du potentiel d'invention de nouveaux produits et procédés de fabrication.

Si les dépenses en recherche-développement des fabricants ontariens n'atteignent même pas la moitié de celles de leurs homologues américains, elles ont cependant plus que triplé de 1979 à 1986.

- En 1986, les dépenses du secteur manufacturier ontarien représentaient 64,6 % du total des dépenses canadiennes en RD, comparativement à 56,1 % en 1979.
- Les investissements des fabricants ontariens représentent plus de 85 % des dépenses totales en télécommunications, 70 % en métaux de première transformation, 67 % en conditionnement alimentaire et 86 % en matériel scientifique.

Les gouvernements fédéral et provincial encouragent la recherche-développement dans l'industrie par des déductions fiscales et d'autres formes d'aide financière.

- Toute compagnie qui accroît ses investissements en recherche-développement d'un dollar ne dépense réellement que 40,6 cents après impôt, compte tenu des déductions fédérales et provinciales. Rares sont les gouvernements qui font preuve d'autant de générosité.
- Dans son budget de 1988, le gouvernement de l'Ontario a présenté une nouvelle mesure d'aide à la RD, la super déduction pour la recherche-développement, qui représente, pour lui, un manque à gagner de 45 millions de dollars sur un exercice complet.
- Il existe, en plus de ces mesures fiscales, des possibilités de financement direct, sous forme de subventions et de contrats publics. En 1986, 8,7 % des activités de recherche-développement effectuées en Ontario ont fait l'objet d'une aide directe.

L'accroissement des activités de recherche-développement en Ontario stimulera les investissements, la productivité, la compétitivité et la production.

**DÉPENSES EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO PAR RAPPORT AU CANADA DE 1979 À 1986**

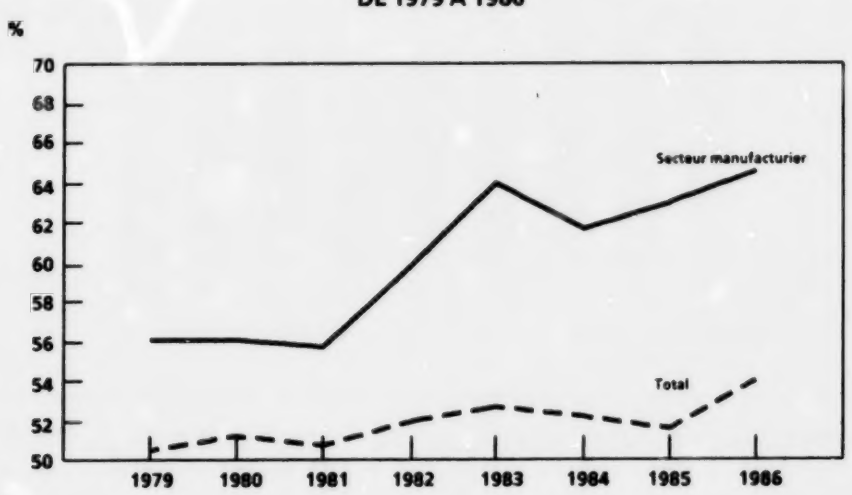


Source : Statistique Canada.

*Une main-d'oeuvre hautement qualifiée*

La population active possède un niveau d'instruction élevé et continue à s'instruire, comme le montre le nombre croissant d'étudiants inscrits dans les établissements postsecondaires. Les adultes ayant un diplôme universitaire ou collégial représentent 35 % de la population active en 1988, par rapport à 31,3 % en 1985.

**NIVEAU D'INSTRUCTION DES ADULTES ACTIFS EN ONTARIO DE 1985 À 1988**

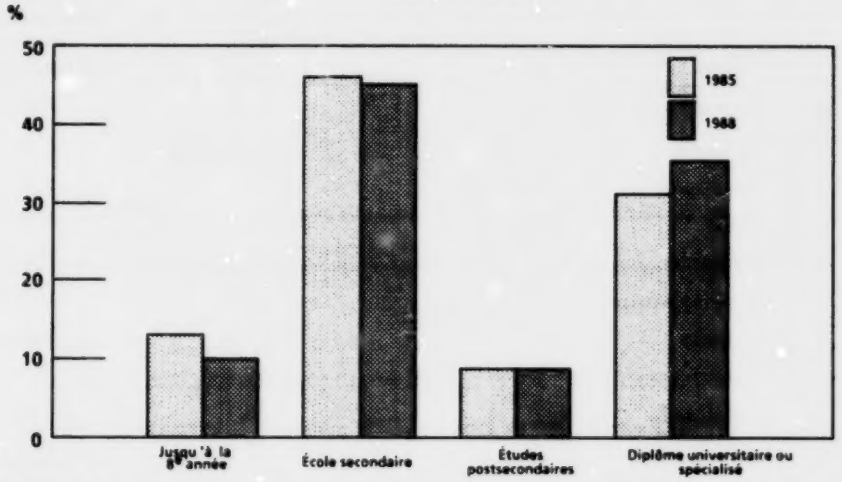


Source : Statistique Canada.

On peut étudier l'ingénierie dans 12 universités ontariennes. Chaque année, environ 3 100 baccalauréats, 700 maîtrises et 150 doctorats en ingénierie sont décernés et 14 000 étudiants sortent des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario avec un diplôme en commerce ou technologie. En outre, les Canadiens d'autres provinces et les immigrants apportent une contribution fondamentale au développement de la province sur les plans professionnel et technique.

*Un centre du savoir-faire et de l'approvisionnement*

L'Ontario, qui mobilise plus de la moitié du secteur manufacturier, a une plus forte concentration manufacturière (25, 5 % du PPB) que les États-Unis (19,7 %), à l'exception de quatre grands états industriels.

Le secteur manufacturier dispose d'un réseau de fournisseurs particulièrement bien fourni, étant donné la puissance d'industries telles que les pièces automobiles, la sidérurgie, les machines, l'électricité et l'électronique, la transformation des métaux, les plastiques et les produits chimiques. Sans compter que les fabricants ontariens peuvent profiter des ressources de Toronto, devenue un centre commercial et financier de premier ordre.

L'emploi dans le secteur manufacturier représente plus de 20 % de l'emploi total en Ontario, proportion comparable à celle que l'on retrouve dans les grands états industriels aux États-Unis. L'investisseur potentiel y voit la preuve d'une main-d'oeuvre industrielle expérimentée et d'un vaste savoir-faire technique. Les migrants qui s'établissent en Ontario remédient vite à toute pénurie de la main-

d'oeuvre sur le marché du travail, ce qui donne au marché ontarien beaucoup de souplesse. En plus, l'importance des investissements de l'Ontario dans la formation professionnelle et la mobilité de sa population active sont la garantie d'une main-d'oeuvre suffisante et hautement qualifiée dans le secteur manufacturier.

**L'emploi dans le secteur manufacturier : comparaison entre l'Ontario et les dix premiers états industriels américains en 1988** **Tableau 7**

| Rang | États | Part de l'emploi total (%) | Emploi dans le secteur manufacturier |
|---|---|---|---|
| 1 | Caroline du Nord | 27,0 | 862 500 |
| 2 | Indiana | 23,9 | 630 200 |
| 3 | Michigan | 22,2 | 930 300 |
| 4 | Ohio | 22,2 | 1 099 100 |
| **5** | **Ontario** | **21,2** | **1 034 000** |
| 6 | Pennsylvanie | 19,3 | 1 050 300 |
| 7 | Illinois | 17,6 | 945 000 |
| 8 | New Jersey | 17,4 | 667 600 |
| 9 | Californie | 16,1 | 2 139 500 |
| 10 | New York | 15,0 | 1 218 200 |
| 11 | Texas | 12,3 | 944 200 |

Sources : Statistique Canada et ministère du commerce américain.
Remarque : Chiffres correspondant à la moyenne mensuelle de janvier à septembre 1988.

*L'infrastructure publique*

L'industrie ontarienne dispose d'un vaste réseau de services publics. Citons le réseau routier de 21 000 km, très développé et gratuit, les aéroports, les chemins de fer, les transports maritimes qui facilitent grandement la circulation des marchandises et des personnes, les systèmes de télécommunications très étendus, qui facilitent la transmission des données dans toute la province. Au cours des quatre derniers exercices, 1988-1989 compris, les dépenses en capital du gouvernement de l'Ontario, qui se sont élevées à 10,1 milliards de dollars, sont allées aux transports, aux services de santé, à l'éducation et à l'environnement.

## Perspectives à moyen terme et analyse sectorielle

### Une croissance soutenue

**On prévoit un ralentissement à moyen terme de l'activité économique au Canada et en Ontario principalement attribuable à l'accroissement moins rapide de la population active.**

**L'économie ontarienne de 1990 à 1992** **Tableau 8**
(Moyenne annuelle)

| | |
|---|---|
| Croissance réelle (%) | 2,7 |
| Inflation (%) | 4,8 |
| Création d'emplois (en milliers) | 102 |
| Taux de chômage (%) | 5,0 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

De 1990 à 1992,

- le PIB réel augmentera en moyenne de 2,7 % par année;
- la croissance de l'emploi sera de 2 %, ce qui représente 102 000 emplois de plus par année;
- l'accroissement annuel de la productivité sera de 0,6 %;
- le taux d'inflation sera de l'ordre de 4,8 %, et
- le taux de chômage sera de 5 % en moyenne.

## Les perspectives sectorielles à moyen terme

Stimulée par le matériel de transport, dont la production devrait augmenter de 3,8 % par année, l'industrie ontarienne continuera sur la voie de l'expansion à moyen terme. Le ralentissement de la croissance économique n'épargnera pas le secteur manufacturier, qui progressera moins vite que ces dernières années.

**Perspectives sectorielles en Ontario** — **Tableau 9**

| | 1987 | | Accroissement de la production réelle | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Emploi | Production réelle | 1988 | 1989 | 1990-1992 |
| | (en milliers) | (en millions de dollars de 1981) | % | % | % |
| **Secteur des biens** | **1 547** | **58 701** | **4,4** | **2,6** | **2,7** |
| Secteur primaire | 182 | 6 201 | 2,2 | 5,0 | 2,2 |
| Secteur manufacturier (total)* | 1 038 | 38 196 | 4,6 | 1,9 | 2,8 |
| Ressources naturelles | 152 | 5 683 | 1,5 | 0,7 | 1,4 |
| Produits industriels | 378 | 15 362 | 4,7 | 2,6 | 2,4 |
| Matériel de transport | 190 | 7 445 | 9,1 | 0,7 | 4,9 |
| Produits de consommation | 275 | 8 485 | 2,6 | 2,5 | 2,4 |
| Construction | 274 | 10 602 | 5,2 | 3,1 | 2,5 |
| Services publics | 53 | 3 703 | 3,6 | 4,1 | 3,3 |
| **Secteur tertiaire** | **3 159** | **90 493** | **4,6** | **3,1** | **2,6** |
| **Total** | **4 706** | **149 194** | **4,5** | **2,9** | **2,7** |

Remarque : *Comprend diverses industries manufacturières.
Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Les perspectives du secteur manufacturier

*Les industries axées sur les ressources naturelles*

Les industries axées sur les ressources naturelles de l'Ontario, qui englobent les pâtes et papiers, les produits forestiers et les métaux de première transformation, représentent 35 % de la production nationale et 15 % des activités manufacturières dans la province.

Dans l'industrie des **pâtes et papiers**, l'année 1988 a été caractérisée par de nouvelles hausses de prix, de la production et des bénéfices. Les prix courants assurent aux producteurs de pâte kraft et de papier journal une marge bénéficiaire importante, que les fluctuations monétaires peuvent toutefois modifier d'un jour à l'autre. Si les fabricants canadiens ont pour l'instant des coûts supérieurs à ceux des Américains à cause des taux de change actuels, leur position face aux pays scandinaves s'est nettement améliorée.

On prévoit pour 1989 une certaine stabilisation des prix combinée à une légère augmentation de la production principalement attribuable à l'expansion des

usines de papier d'impression et de papier à écrire à Dryden et Sault Ste. Marie. Le décalage momentané entre la demande et les capacités de production en Amérique du Nord, devenues excédentaires, devrait faire baisser les prix après 1989.

**PRIX ET COÛTS DE PRODUCTION DU PAPIER JOURNAL DE 1983 À 1988**

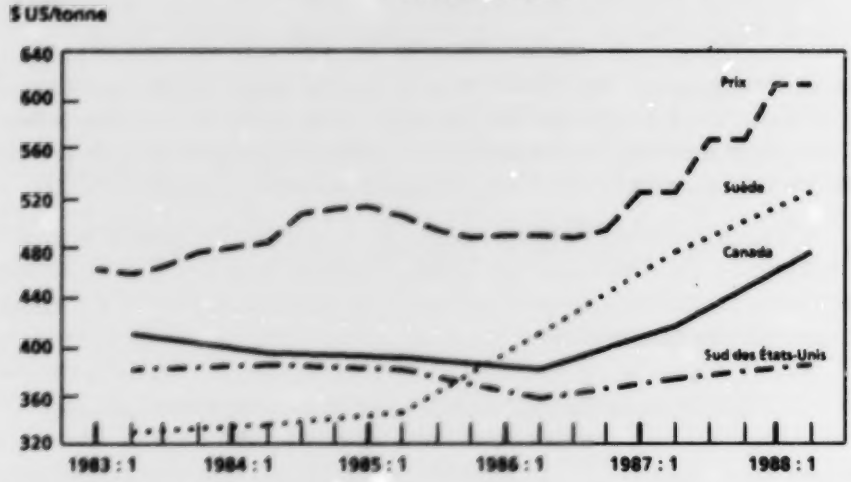


Sources : Banque de Nouvelle-Écosse et Papertree Letter.

**PRIX ET COÛTS DE PRODUCTION DE LA PÂTE KRAFT DE 1983 À 1988**

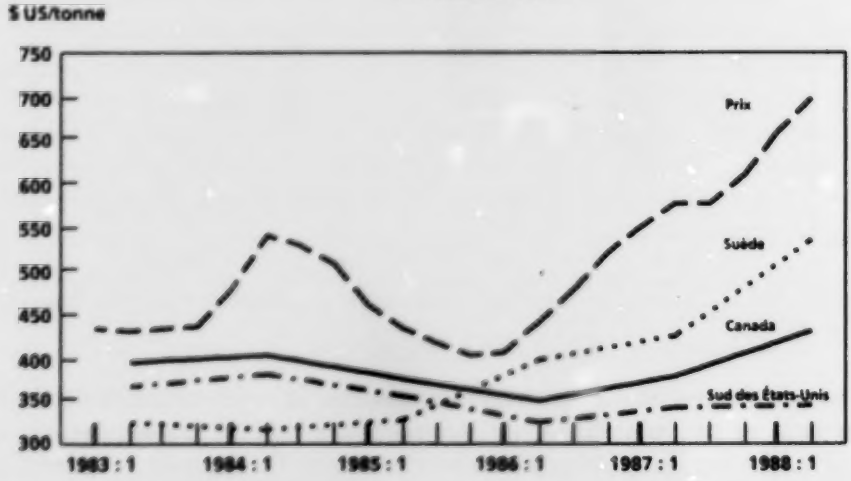


Sources : Banque de Nouvelle-Écosse et Papertree Letter.

Frappées par une taxe d'importation américaine de 15 % sur le bois résineux, les scieries se sont plus tournées vers les marchés existant en Ontario, sans pour autant réussir à éviter une baisse d'environ 2 % de leurs expéditions totales en 1988. Les producteurs de panneaux de grandes particules traversent également une période difficile liée à l'accroissement de la capacité de production nord-américaine et au fléchissement des prix que cela entraîne.

Les nouvelles réductions du nombre de mises en chantier en Ontario et aux États-Unis et la montée du dollar canadien face à la devise américaine depuis le milieu de l'année 1987 freineront l'activité des industries des **produits forestiers** en 1989. On prévoit une croissance faible pour les années 1990 à 1992.

En revanche, l'industrie des **métaux de première transformation**, en particulier la sidérurgie et les fonderies de nickel et de cuivre, profite fortement de la hausse des cours des métaux communs. On peut donc s'attendre à une croissance forte à court terme et un peu plus modérée à moyen terme.

Les usines **sidérurgiques** de l'Ontario sont parmi les plus modernes et les plus rentables au monde. La rationalisation qui s'est produite au cours des années 1980 a eu des conséquences beaucoup moins catastrophiques sur la production et l'emploi en Ontario qu'aux États-Unis et dans les autres pays de l'OCDE.

En rachetant Algoma Steel, Dofasco est devenu le premier producteur d'acier au pays et le quatrième en Amérique du Nord. Dofasco, qui fonctionne actuellement à plein rendement, mettra à profit la capacité excédentaire d'Algoma pour agrandir la gamme de ses produits.

**BAISSE DE LA PRODUCTION D'ACIER BRUT ET DE L'EMPLOI DANS CERTAINS PAYS DE 1980 À 1987**

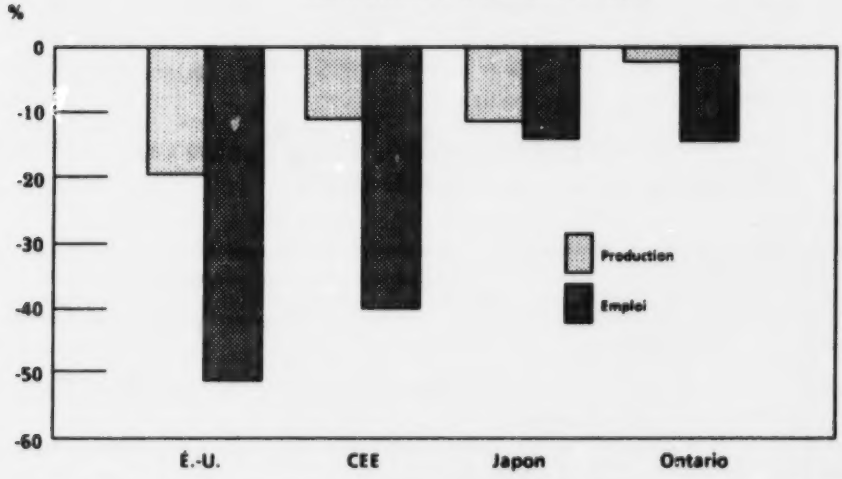


Sources : Statistique Canada, American Iron and Steel Institute, OCDE et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Aidés par la croissance de la demande intérieure, le resserrement de l'offre et la hausse des prix et des bénéfices, les producteurs d'acier ontariens vivent une nouvelle année faste. La production d'acier restera forte, mais le ralentissement de la croissance économique, la perte de vitesse de l'acier et la demande décroissante de l'industrie de la construction freineront considérablement l'expansion de ce secteur de 1989 à 1992.

*Les produits industriels*

L'expression produits industriels englobe les produits électriques et électroniques, les machines, les métaux ouvrés, les minéraux non métalliques (par exemple, le ciment, le béton, l'argile, le verre), les matières plastiques, les produits chimiques

et le raffinage du pétrole. Ces produits représentent environ 40 % de la production du secteur manufacturier de l'Ontario et 57 % du total national.

La poursuite de l'expansion économique, la modernisation de nombreuses industries, l'accroissement important des bénéfices et des investissements des entreprises ont provoqué une croissance réelle du secteur d'environ 4,7 % en 1988, croissance qui devrait continuer à moyen terme.

Les **produits électriques et électroniques** doivent leurs bons résultats d'une part, au dynamisme du marché de la construction et des investissements des entreprises, d'autre part, à la nécessité de moderniser les usines et d'améliorer la productivité. On constate une progression particulièrement nette du chiffre d'affaires des fabricants d'appareils électroménagers, de machines de bureau et d'appareils d'éclairage électriques. La compression des dépenses des ménages, la contraction du marché du logement et les effets de la hausse du dollar canadien sur les importations et les exportations devraient cependant modérer la croissance.

Les fabricants de **machines** se sont bien remis depuis la fin de la récession. En 1987, la vigueur de la demande a fait progresser les expéditions d'environ 10 % en termes réels. En 1988, ce sont les investissements en biens de production qui ont fait monter le chiffre d'affaires et les fabricants de matériel destiné à l'industrie minière et aux pâtes et papiers voient d'un bon oeil la nouvelle vigueur des industries axées sur les ressources naturelles. Toutefois, la réduction des investissements des entreprises prévue pour la période en question devrait freiner l'expansion de ce secteur économique.

La forte progression des expéditions des **fabricants de métaux ouvrés** que l'on a constatée en 1987 ne s'est pas reproduite cette année. L'accroissement de la production des éléments de structure et d'architecture métallique, de l'industrie d'emboutissage, de matriçage et de revêtement des métaux et des ateliers d'usinage est lié au dynamisme de la construction et de l'automobile et à l'envolée des dépenses en matériel et outillage. À moyen terme, on prévoit le ralentissement de la croissance de l'industrie de fabrication des métaux. Ce sont les secteurs les plus liés au marché de la construction non résidentielle, plutôt que les industries liées à la conjoncture du marché du logement, qui se porteront le mieux.

L'industrie des **minéraux non métalliques**, qui a progressé à un taux accéléré ces deux dernières années, va connaître une croissance plus modérée due au ralentissement de l'activité du marché de la construction résidentielle.

De 1990 à 1992, l'industrie des **matières plastiques** continuera à enregistrer un taux de croissance supérieur à la moyenne en raison non seulement de l'accroissement habituel de la demande, mais également des innovations techniques qui imposent les matières plastiques dans toutes sortes d'applications industrielles.

Le renversement spectaculaire de la situation financière de l'industrie **chimique** et sa rentabilité retrouvée, qui a commencé en 1986, s'est poursuivi en 1987 et 1988. L'industrie pétrochimique a fait preuve d'une vigueur particulière après avoir durement accusé le coup qui lui avait été porté par la récession et

l'accroissement considérable des moyens de production des grands pays producteurs de pétrole.

L'industrie profite actuellement des grandes rationalisations effectuées à l'échelle mondiale et de l'accroissement de la demande. Elle fonctionne à près de 95 % du taux global d'utilisation de la capacité de production nationale et, dans le cas de certains produits intermédiaires et finis, atteint presque 100 %. En plus, le rééquilibrage des principales monnaies internationales a renforcé la position des entreprises nord-américaines sur le marché mondial. La hausse du dollar canadien face au dollar américain depuis l'année dernière commence à fragiliser la position internationale de certaines entreprises canadiennes, surtout celles qui se spécialisent dans les produits chimiques organiques et spéciaux, mais, dans l'ensemble, l'industrie devrait continuer à afficher des résultats d'exploitation satisfaisants.

La demande de **produits pétroliers** raffinés s'est amplifiée en 1987 et 1988, mais elle a crû moins vite que l'ensemble de l'économie. La demande a été à la fois stimulée par la croissance démographique et l'expansion économique qu'a connue l'Ontario et freinée par les économies d'énergie et le recours à d'autres sources de chauffage, principalement le gaz naturel.

La politique généralisée de rationalisation de l'appareil de production qui a été menée au début des années 1980 s'est traduite par la hausse des taux d'utilisation, qui demeurent à des niveaux élevés, de l'ordre de 92 %. Moyennant quelques dépenses, la capacité de production devrait permettre de satisfaire, pendant encore trois ou quatre ans, la demande, laquelle devrait augmenter d'environ 1 % par année. L'industrie devra également accélérer l'exécution de ses projets d'investissement si elle compte respecter la date limite du 1er janvier 1990 pour l'élimination du plomb dans l'essence.

*Le matériel de transport*

En Ontario, l'industrie du matériel de transport, qui recoupe toutes les activités de montage des véhicules automobiles, les pièces d'automobiles, le matériel destiné aux autres moyens de transport, tels que les avions, les autobus et les trains, ainsi que les produits en caoutchouc, fournit environ 80 % de la production nationale et environ 20 % de la production totale du secteur manufacturier ontarien.

Le montage et les pièces d'automobiles jouent un rôle prépondérant dans l'industrie automobile et, en fait, représentent plus des deux tiers de la production et de l'emploi de la province dans cette branche d'activité. L'Ontario, qui exporte 80 % des véhicules fabriqués sur place, dépend encore plus de l'exportation que le Japon (52 %) ou les États-Unis (8 %).

En 1986 et 1987, l'Ontario a vu sa **production d'automobiles** baisser en raison de la fermeture de certaines usines pour cause de conversion, des retards accusés dans l'ouverture de nouvelles installations et de l'affaissement des ventes aux États-Unis en 1987.

En revanche, l'année 1988 a été l'occasion de battre de nouveaux records grâce à la reprise des ventes d'automobiles montées en Amérique du Nord et à l'accroissement des moyens de production en Ontario.

L'accroissement de la production des nouvelles usines ontariennes, devenues plus rentables, devrait compenser le léger fléchissement des ventes aux États-Unis que l'on prévoit pour la deuxième moitié de 1989.

Parallèlement, la présence accrue des constructeurs étrangers, principalement japonais, en Amérique du Nord et les effets du réalignement monétaire faisaient baisser la proportion des importations relativement aux ventes réalisées sur ce continent. À moyen terme, l'accroissement de la production automobile de l'Amérique du Nord sera fonction de la reprise des ventes sur ce continent et du redressement de sa balance commerciale avec le reste du monde.

L'amélioration de la balance commerciale résulte du rééquilibrage monétaire et des investissements de l'industrie automobile nord-américaine, en particulier des constructeurs ontariens, qui ont grandement renforcé sa position sur les marchés internationaux. Les gains de production, liés à l'implantation en Amérique du Nord de constructeurs étrangers et à la formation de coentreprises, remplaceront certaines importations et, dans certains cas, entraîneront une augmentation des exportations en Europe et au Japon. L'Ontario compte bien accroître fortement sa production de camions et de voitures et occuper une place de plus en plus dominante parmi les constructeurs nord-américains.

**PRODUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES EN ONTARIO ET EN AMÉRIQUE DU NORD DE 1981 À 1992**

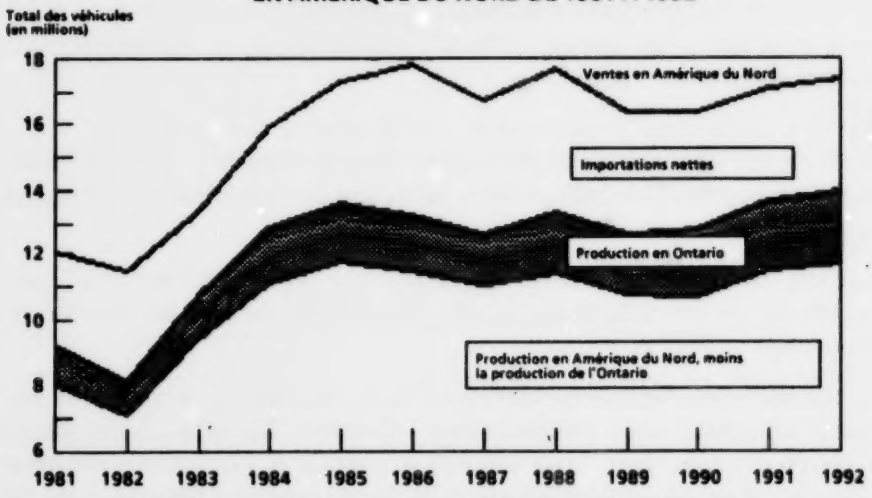


Sources : Ward's Automotive Reports et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Comme l'industrie des **pièces de véhicules automobiles** est étroitement liée à la fabrication de véhicules automobiles, on ne saurait s'étonner qu'elle ait enregistré une forte croissance de la production et de l'emploi, après la dépression du début des années 1980. Elle traverse présentement une période de restructuration importante provoquée par les mutations technologiques et l'intensification de la concurrence internationale.

La croissance de l'industrie ontarienne des pièces automobiles, au cours des prochaines années, devrait continuer à dépendre de la production automobile en Amérique du Nord. Cette industrie profite de l'expansion rapide des usines de

montage canadiennes, mais la montée du dollar canadien risque de freiner quelque peu sa croissance.

La fermeture récente de grandes usines de **fabrication de pneus** a réduit la production de l'industrie des produits en caoutchouc en 1988. La production devrait reprendre avec les nouveaux investissements relatifs aux usines et à la technologie, comme la mise sur pied d'une nouvelle usine Goodyear à Napanee (320 millions de dollars). L'industrie devrait retrouver un nouveau souffle d'ici 1990-1992.

Dans l'industrie du **matériel de transport non automobile**, la nécessité de remplacer les vieux appareils par de nouveaux avions devrait garantir d'excellents résultats aux fabricants d'aéronefs.

*Les produits de consommation*

En Ontario, l'industrie des produits de consommation, qui englobe les aliments et les boissons, le textile et l'habillement, les meubles de maison, l'imprimerie et l'édition, représente 48 % de la production nationale et 22 % des activités manufacturières totales de l'Ontario. De 1988 à 1992, on prévoit un taux de croissance moyen de 2,4 % par année.

L'industrie du **conditionnement des aliments** trahira, entre autres, les effets de la mauvaise récolte de l'été. En supposant que l'on ait une récolte normale l'année prochaine, la production reprendra mais ne pourra augmenter qu'à un rythme relativement lent dans les années à venir, étant donné le ralentissement de la croissance démographique.

L'industrie des **boissons** a progressé modérément, un peu plus vite que la population, et devrait continuer sur cette voie à moyen terme. Ce sont les boissons alcoolisées qui se porteront le moins bien en raison de la contraction progressive de ce marché.

L'industrie du **tabac**, qui vient de terminer ses restructurations et la rationalisation de ses installations, perdra un peu de vitesse au cours des quatre prochaines années.

L'industrie **textile** canadienne est devenue l'une des plus automatisées au monde grâce à son programme de modernisation intensif. En effet, la modernisation opérée au cours des dix dernières années a permis à l'industrie ontarienne de réduire le nombre d'emplois de 8 % tout en augmentant sa production de 86 %. Le ralentissement de l'économie à moyen terme ira de pair avec le ralentissement de la production de l'industrie textile, y compris dans les domaines des tissus destinés à l'habillement, au mobilier, aux rideaux et à la fabrication des tapis.

En revanche, l'emploi dans **l'habillement** a progressé de 23 % au cours des dix dernières années, particulièrement dans l'Est de l'Ontario et dans la région de Toronto. L'avenir est à la modération de la croissance, conséquence de la compression des dépenses des particuliers et des limites à l'expansion industrielle qu'impose l'existence d'un marché du travail étroit.

La construction d'un nombre presque record de nouvelles maisons, les rénovations et l'importance des exportations de meubles de bureau aux États-Unis ont fait grimper la production de **meubles et d'articles d'ameublement** de 5,6 % par

année de 1985 à 1988. L'activité du marché du logement ralentira de concert avec les dépenses des ménages et des entreprises.

L'imprimerie et l'édition ont crû au taux annuel de 4,6 % au cours des quatre dernières années et devraient continuer à progresser. La multitude des photocopieurs, des systèmes d'impression et d'éditique personnels, et la concurrence féroce qui en résulte, devraient, par ailleurs, mener à la poursuite de la politique de réduction des coûts et de modernisation technique.

## Les perspectives du secteur primaire

*L'agriculture*

La sécheresse qui a frappé les grandes régions agricoles des États- Unis, l'Ouest du Canada et le Sud-Ouest de l'Ontario a eu d'importantes répercussions sur l'agriculture. En 1988, la production réelle totale devrait baisser de 3,8 % par rapport à 1987, surtout en raison de l'effondrement de la production céréalière.

**PRODUCTION CÉRÉALIÈRE EN ONTARIO : QUANTITÉ, SUPERFICIE ET VALEUR À LA FERME DE 1978 À 1988**

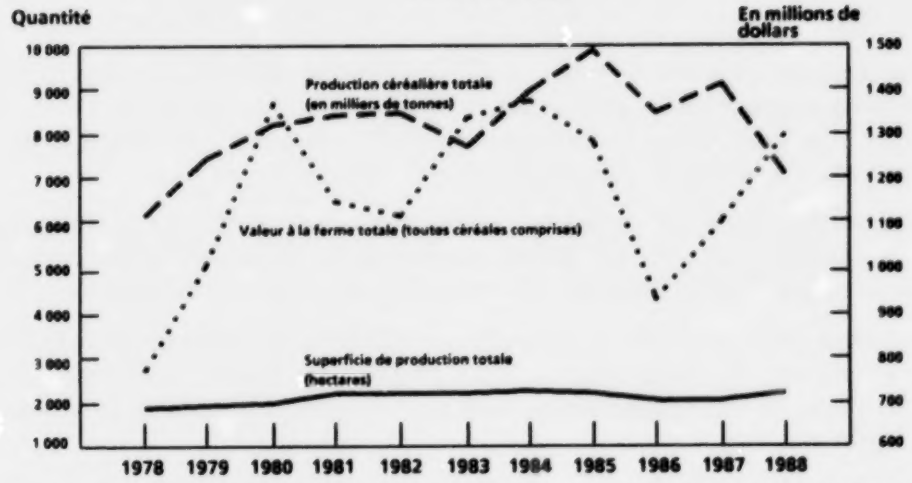


Sources : Statistique Canada, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La hausse des prix des céréales provoquée par la sécheresse entraînera à son tour une augmentation des recettes provenant des expéditions de céréales ainsi qu'un accroissement des recettes agricoles brutes totales, ce qui devrait contribuer au désendettement des cultivateurs et les aider à réduire le service de la dette.

**REVENU AGRICOLE NET ET ENDETTEMENT EN ONTARIO DE 1978 À 1987**

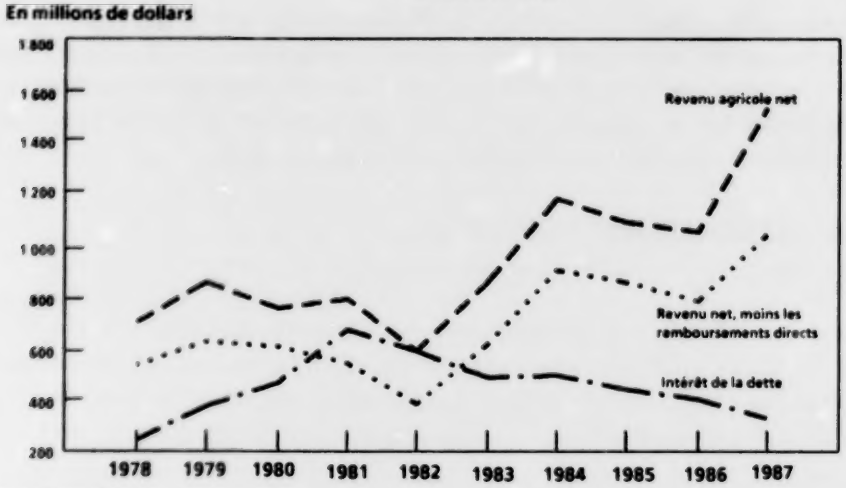


Source : Statistique Canada.

La production agricole réelle devrait augmenter de 2,7 % par année en moyenne jusqu'en 1992.

La hausse des prix et le retour à des conditions plus normales devraient inciter les agriculteurs à augmenter la production céréalière et oléagineuse en 1989. En ce qui concerne la production céréalière mondiale, on peut s'attendre à de gros excédents à moyen terme, et donc, à un fléchissement des prix.

La production de viande rouge devrait rester aux niveaux actuels presque jusqu'à la fin de la période à l'étude. La baisse des prix de la moulée et la hausse des prix de la viande rouge devraient ensuite favoriser la croissance de l'industrie.

La concurrence des importations, l'insuffisance de la main-d'oeuvre et la réduction de la superficie des vignes prévue dans un programme fédéral-provincial sont les principaux facteurs qui empêcheront tout accroissement réel de la production de fruits et légumes.

L'industrie ontarienne du tabac prévoit une récolte de 141 millions de livres en 1988, par rapport à 110 millions en 1987. Le renforcement des prix du marché intérieur, la demande étrangère ainsi que la signature d'un accord de trois ans avec les cultivateurs incluant des garanties d'achat permettront de stabiliser la situation de ce secteur.

*La foresterie*

Après avoir atteint un niveau record en 1987, la production de bois rond en Ontario devrait légèrement diminuer et perdre quelque 26,4 millions de mètres cubes. En 1988, l'accroissement de la demande de bois, de la part des usines de pâtes à papier, a été plus que neutralisée par la baisse de la demande des scieries et des usines de panneaux de grandes particules. Devant la nécessité de réduire leurs coûts, ces usines ont aussi comprimé leurs stocks de bois en chantier ces dernières années. Les activités de l'industrie forestière, qui ont été aussi durement frappées par les incendies de forêt qui se sont propagés un peu partout

dans le Nord de l'Ontario cette année, devraient encore ralentir en 1989 en raison de la stabilisation de la demande des usines de pâtes à papier et d'une nouvelle contraction de la production des scieries. La situation de l'industrie forestière devrait cependant se stabiliser à moyen terme.

*L'exploitation minière*

Contrairement à ces dernières années qui ont été dominées par le marché de l'or, 1988 a été l'année des métaux communs. La force inattendue de la demande et l'existence de quantités limitées ont entraîné un relèvement considérable des cours du nickel, du zinc et du cuivre.

Après des années de dépression, la situation de l'emploi dans ce secteur s'est nettement redressée au cours des neuf premiers mois de l'année 1988. Au total, 1 074 emplois ont été créés en Ontario, soit 52 dans l'exploration minière, 505 dans l'aménagement des mines et 517 dans l'exploitation minière.

## ÉVOLUTION DES COURS DES MÉTAUX DE 1986 À 1988

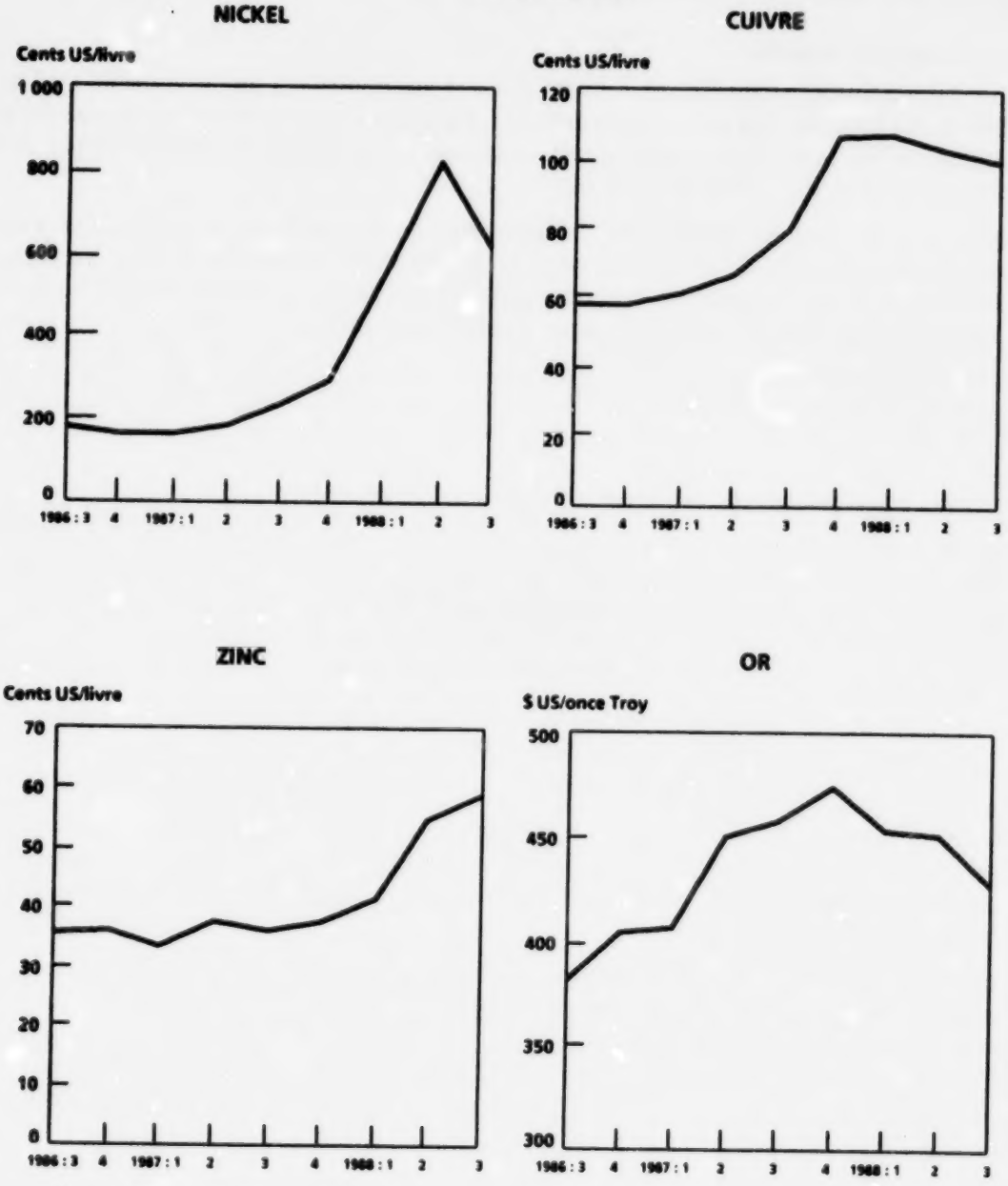


Source : Énergie, Mines et Ressources Canada.

Alors que les cours de l'or fléchissaient en 1988, les coûts de production dans la plupart des mines d'or de l'Ontario restaient de l'ordre de 150 $ à 300 $ US l'once, c'est-à-dire bien en deçà du cours de l'or actuel (de l'ordre de 420 $ US l'once). Les deux dernières années ont vu la mise en exploitation de huit nouvelles mines d'or; d'autres sont en cours d'aménagement ou à un stade avancé d'exploration. Par conséquent, la production d'or, qui a déjà progressé de quelque 15 % cette année, devrait continuer dans ce sens en 1989.

Le nickel, dont les cours ont presque doublé en 1988, sera de nouveau la première ressource minérale en Ontario. La forte demande qui existe au niveau des producteurs canadiens d'acier inoxydable et des pays du Pacifique est bon signe pour 1989.

Les conditions du marché du zinc, caractérisé par une forte demande d'acier galvanisé et des sources d'approvisionnement limitées, sont également favorables. La mine de Minnova à Winston Lake que l'on a ouverte en 1988, permettra d'augmenter la production mondiale de zinc jusqu'au milieu de la prochaine décennie. En 1989, le cuivre sera également de plus en plus prisé, mais l'accroissement de l'offre aux États-Unis et au Chili devrait empêcher le redressement des cours.

Les cours de l'uranium ont peu fluctué en 1988, mais c'est la première fois depuis plusieurs années que la consommation a dépassé l'offre dans les pays occidentaux, ce qui semble indiquer la reprise du marché.

De façon générale, l'avenir des industries des métaux s'annonce bien à moyen terme, du fait de la poursuite de la croissance économique globale.

## Les perspectives de l'industrie de la construction

Voici maintenant quelques années que la construction traverse une période de grande prospérité, profitant de la forte demande de logement et d'immeubles commerciaux et industriels. Depuis 1985, plus de 50 000 emplois ont été créés dans la construction, ce qui représente une hausse de 23 %. Quant à la production réelle, on estime qu'elle a augmenté de 30 % entre 1985 et 1988.

Les entreprises continueront à faire d'importants investissements en 1989, et la croissance de la construction devrait s'aligner sur celle de l'ensemble de l'économie. De 1990 à 1992, le ralentissement de l'activité économique et du nombre de mises en chantier ainsi que la diminution du nombre de projets commerciaux et industriels en attente auront tendance à modérer l'expansion de ce secteur, qui sera alors légèrement inférieure à la croissance économique globale.

## Les perspectives des services publics

Les services publics, qui regroupent principalement les compagnies productrices d'électricité et les réseaux de distribution de gaz, dépendent étroitement des besoins d'énergie. À moyen terme, on prévoit une augmentation relativement légère de leur production, compte tenu du ralentissement de la croissance démographique, de la formation de nouveaux ménages et de l'économie en général.

Les investissements dans ce secteur restent l'apanage d'Ontario Hydro, qui a réalisé environ 80 % des investissements totaux au cours des cinq dernières années. L'aménagement de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington touche à sa fin et les investissements dans les centrales électriques devraient progressivement diminuer jusqu'en 1991. L'ouverture de la centrale de Darlington portera la puissance génératrice installée d'Ontario Hydro à 33 952 mégawatts, par rapport à 30 087 mégawatts en 1988.

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'ONTARIO HYDRO DE 1987 À 1992**

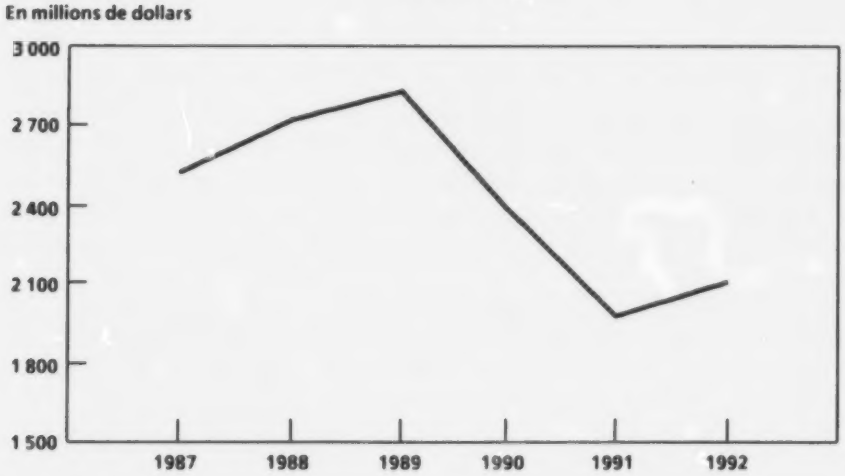


Source : Ontario Hydro.

## Les perspectives du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités, qui va du système bancaire, des magasins de détail, des services de santé, de l'éducation, du camionnage, des stations de télévision à la comptabilité. Ensemble, ces activités forment l'élément principal de l'économie ontarienne. Les services représentent 61 % de la production totale de l'Ontario et 68 % de l'emploi dans la province.

Le secteur tertiaire a connu, ces dernières années, une croissance globalement comparable à celle du secteur des biens. Comme l'activité est moins cyclique dans les services que dans le secteur des biens et que la croissance économique devrait ralentir en 1989, on prévoit un accroissement de la production légèrement supérieur dans le secteur tertiaire. Cependant, de 1990 à 1992, l'expansion des services devrait de nouveau s'aligner sur l'économie globale.

La part des dépenses (immeubles et machines) des services dans les investissements totaux des entreprises ne cesse d'augmenter. Alors qu'au début des années 1980, les dépenses en immobilisations du secteur manufacturier dépassaient encore largement les investissements d'un groupe-clé d'industries du secteur tertiaire, c'est-à-dire les services commerciaux et financiers, la tendance s'est inversée depuis 1983. En Ontario, les dépenses en immobilisations du secteur manufacturier et des services commerciaux et financiers devraient s'élever à 8,9 milliards de dollars et 10,7 milliards de dollars respectivement en 1988.

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ET LES PRINCIPAUX SERVICES EN ONTARIO DE 1977 À 1988**

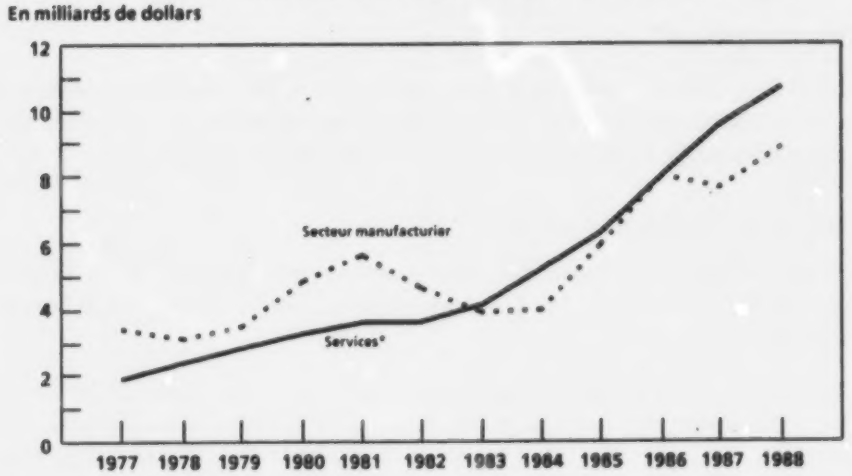


* **Services commerciaux et financiers.**

Source : Statistique Canada.

Par ailleurs, le secteur tertiaire mise autant que le secteur manufacturier sur les nouvelles technologies. En 1985, l'achat d'ordinateurs et de robots représentait 13 % des dépenses en matériel et outillage du secteur manufacturier, 16 % des dépenses des services commerciaux et financiers.

La productivité, qui ne s'est pas, par contre, beaucoup améliorée dans les services, devrait petit à petit profiter de la politique d'investissement récente et de l'application de nouvelles technologies.

## Les perspectives du tourisme

Grand créateur d'emplois, le tourisme représente à l'heure actuelle 4,2 % du marché du travail en Ontario. Cette industrie, qui termine sa troisième année de croissance exceptionnelle, devrait continuer à afficher d'excellents résultats en 1989 et générer quelque 9,8 milliards de dollars. Les fluctuations des principales devises internationales devraient attirer plus de visiteurs d'outre-mer cette année, mais un peu moins d'Américains.

Les tendances démographiques et sociales confirment la poursuite de l'expansion dans l'industrie du tourisme à moyen terme, la progression continue du revenu réel dans les pays industrialisés favorisant l'accroissement des voyages d'agrément et d'affaires. L'Ontario a tous les atouts nécessaires, une image flatteuse, une société diversifiée, une économie vigoureuse et des beautés naturelles exceptionnelles, pour occuper une place croissante sur le marché mondial.

# *Revue budgétaire de l'Ontario*

## Profil des recettes*

Le 30 septembre 1988, on estimait que les recettes provinciales s'élèveraient à plus de 36,2 milliards de dollars. Cette partie décrit, dans ses grandes lignes, la structure des recettes de l'Ontario et certaines de ses particularités.

### Composition des recettes provinciales

Les recettes de l'Ontario proviennent de nombreuses sources dont l'imposition, les paiements de transfert du gouvernement fédéral et d'autres sources budgétaires.

Les trois principaux modes d'imposition, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts des compagnies et la taxe de vente au détail, devraient produire environ 63 % du total des recettes budgétaires prévues pour 1988-1989 et les taxes sur l'essence et les carburants diesels, 4 %. Au total, 71 % des recettes de 1988-1989 découleront de l'imposition.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral représentent 15 % des recettes de 1988-1989. En raison de certaines mesures fédérales qui ont eu pour effet de passer aux provinces certains frais et responsabilités et des limites imposées à la croissance des transferts au titre du financement des programmes établis (FPÉ), cette portion des recettes a décliné depuis 1978-1979**, exercice où elle a atteint 23 %.

D'autres sources de recettes, notamment les primes du RAMO, les droits et permis, les bénéfices de la RAO, les intérêts sur les placements et les bénéfices provenant des loteries, représentent 14 % des recettes de l'exercice en cours.

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes budgétaires de la province.

* Tous les chiffres sur les recettes de l'Ontario pour 1988-1989 sont tirés de Finances de l'Ontario, 30 septembre 1988.

** Comprend un transfert fédéral non renouvelable de 288,6 millions de dollars au titre d'un programme économique à frais partagés.

**COMPOSITION DES RECETTES BUDGÉTAIRES DE L'ONTARIO EN 1988-1989***

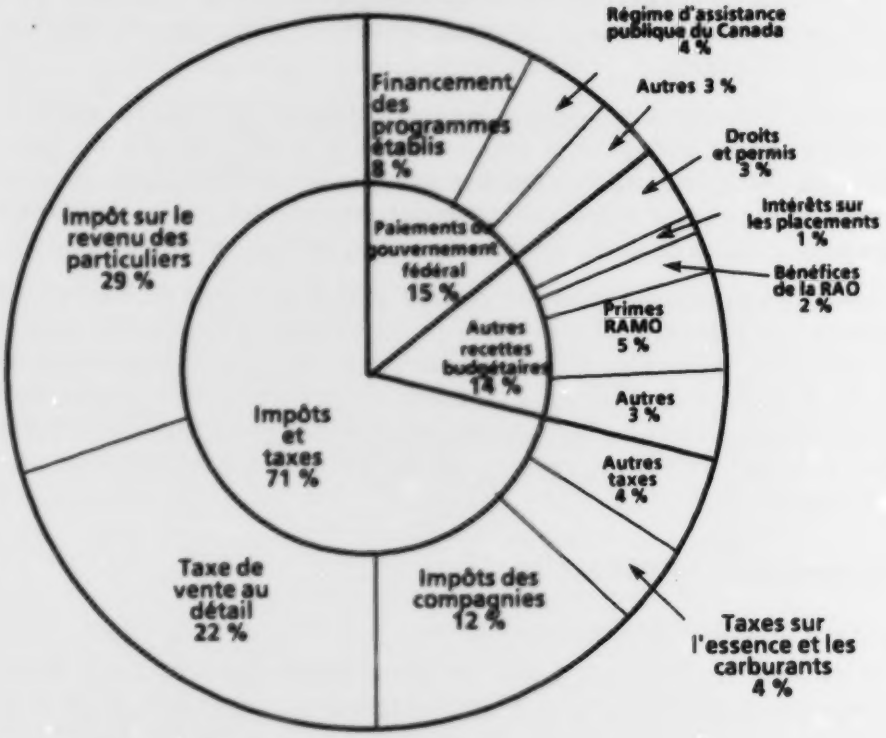


* Prévisions au 30 septembre 1988.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Réforme du régime fiscal canadien

Le Livre blanc sur la réforme fiscale publié en 1987 par le gouvernement fédéral donnait les grandes lignes de deux propositions générales pour réformer le régime fiscal canadien : l'une portant sur les impôts sur le revenu et l'autre sur les taxes de vente. Ottawa a décidé d'appliquer la réforme en deux étapes.

La première phase, qui touche l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies, a été entamée cette année. Les aspects importants de cette réforme sont une réduction du nombre et de l'importance des déductions et des exemptions dont peuvent se prévaloir les particuliers et les compagnies, la conversion d'exemptions et de déductions en crédits ainsi qu'une baisse des taux d'imposition. Par ailleurs, le nombre de tranches d'imposition, qui était de dix, a été réduit à trois.

Le budget de l'Ontario de 1988 indique les mesures qu'entend prendre l'Ontario en réponse à la première phase de la réforme. La réforme fiscale allait réduire les recettes provinciales et nuire à la compétitivité de certaines industries manufacturières et technologiques. L'Ontario a donc rectifié ses taux d'imposition du revenu des particuliers et a haussé la surtaxe de l'Ontario calculée sur le montant d'impôt sur le revenu des particuliers exigible en sus de 10 000 $. En fait, ce sont les particuliers ayant un revenu supérieur à 85 000 $

qui doivent payer cette surtaxe. Afin d'accroître la compétitivité des entreprises, le gouvernement de l'Ontario a présenté un programme de redressement du coût de remplacement actuel à l'intention des fabricants et un encouragement spécial aux activités de recherche-développement. En outre, à la suite de la réforme fiscale, la province a remanié les programmes de réduction de l'impôt et de crédits d'impôt de l'Ontario.

L'Ontario, les autres provinces, les territoires et le gouvernement fédéral sont actuellement en pourparlers relativement à la proposition du gouvernement fédéral de créer une taxe de vente nationale (deuxième phase de la réforme). Il propose de remplacer la taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants et les taxes provinciales de vente au détail par une taxe sur la valeur ajoutée.

Au cours des prochains mois, un groupe d'étude composé de hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continuera d'étudier la possibilité d'une taxe de vente nationale. L'Ontario continue d'évaluer le bien-fondé de cette taxe en tenant compte de différents facteurs. Il importe, entre autres, de prendre en considération le fait que la province renoncerait à une taxe de vente au détail au point et bien administrée qui génère plus d'un cinquième des recettes provinciales.

## Principales assiettes fiscales

*Impôt sur le revenu des particuliers*

Conformément à l'Accord sur la perception des impôts qu'ont conclu le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada, ce dernier perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario au nom de la province. C'est le gouvernement fédéral qui détermine l'assiette de l'impôt, c'est-à- dire qu'il définit le revenu dit imposable. L'impôt fédéral de base est calculé en appliquant le barème fédéral de taux marginaux au revenu imposable et en déduisant certains crédits non remboursables. Le total de l'impôt fédéral est ensuite déterminé en appliquant les surtaxes et les autres crédits fédéraux.

Le schéma ci-après décrit le calcul de l'impôt fédéral et provincial (Ontario) sur le revenu des particuliers.

## RÉGIME D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

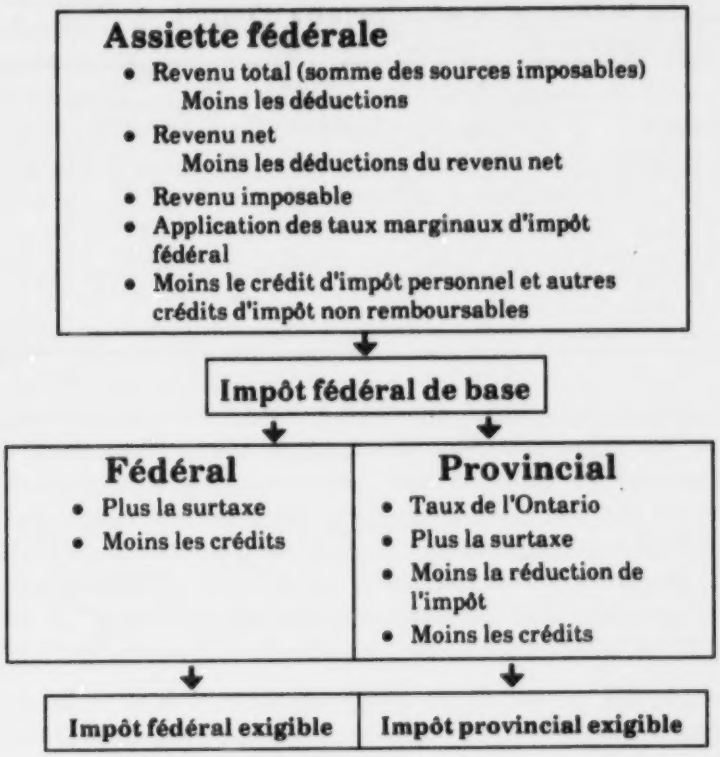


Pour 1988, les taux marginaux de l'impôt fédéral, y compris la surtaxe fédérale de 3 %, varient de 17,51 %, dans la tranche d'imposition la moins élevée, à 29,87 %, pour les revenus au palier d'imposition le plus élevé.

L'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario est défini comme un pourcentage de l'impôt fédéral de base. Pour 1988, les taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario appliqués au revenu imposable varient de 8,67 % à 14,79 %, ce qui représente 51 % de l'impôt fédéral de base aux termes de la loi. Le barème provincial figure au tableau 1. En outre, une surtaxe de 10 % est exigée lorsque l'impôt de l'Ontario est supérieur à 10 000 $. La surtaxe de l'Ontario porte les taux marginaux d'impôt combinés des paliers fédéral et provincial de 44,66 % à 46,14 %. À l'extrémité opposée de l'échelle des revenus, les contribuables à faible revenu dont l'impôt s'élève à 150 $ ou moins sont désormais exonérés en vertu du programme de réduction de l'impôt de l'Ontario. En Ontario, l'impôt provincial sur le revenu représente environ le tiers du total de l'impôt sur le revenu que paient les particuliers.

**Taux marginaux fédéraux et provinciaux d'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) en 1988** **Tableau 1**

| Revenu imposable | Taux fédéral de base | Taux fédéral d'IRP* | Taux provincial d'IRP** | Taux combinés d'IRP |
|---|---|---|---|---|
| $ | % | % | % | % |
| Jusqu'à 27 500 | 17,0 | 17,51 | 8,67 | 26,18 |
| 27 501 - 55 000 | 26,0 | 26,78 | 13,26 | 40,04 |
| Plus de 55 000 | 29,0 | 29,87 | 14,79 | 44,66 |

* Les pourcentages tiennent compte de la surtaxe fédérale de 3 %.
** Ces pourcentages ne tiennent pas compte de la réduction de l'impôt ni de la surtaxe de l'Ontario.

À quelques exceptions près, notamment les prestations d'assistance sociale et les prix de loteries, tous les revenus sont imposables. Toutefois, il existe des déductions et des crédits d'impôt non remboursables applicables à certaines dépenses des particuliers et des entreprises. En outre, le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers comporte certaines dispositions visant à encourager les placements et l'épargne en prévision de la retraite. Ces dispositions sont données à la section sur les dépenses fiscales. L'annexe I met en relief les principales dépenses fiscales* au titre de ces activités et d'autres.

L'Ontario dispense des programmes spéciaux pour alléger le fardeau fiscal des Ontariens à faible revenu. Ainsi, en vertu de son programme de réduction de l'impôt de l'Ontario doté de 40 millions de dollars et étoffé à la suite de la réforme fiscale, 350 000 déclarants à faible revenu seront exonérés de l'impôt sur le revenu de l'Ontario cette année. Il n'existe pas de réduction comparable au niveau fédéral pour ces contribuables. De plus, l'Ontario accorde des crédits remboursables au titre de l'impôt foncier et de la taxe de vente dans le cadre de son programme de crédits d'impôt de l'Ontario. Compte tenu des remaniements effectués en 1988, les crédits d'impôt modifiés permettront de verser à plus de 1,8 million d'Ontariens à faible revenu 444 millions de dollars afin de répartir plus équitablement le fardeau de l'impôt foncier et de la taxe de vente. Les crédits pour la taxe de vente sont de 100 $ par adulte et de 50 $ par enfant, ce qui correspond à plus du double du total des crédits accordés aux ménages à faible revenu l'année dernière. On utilisera les revenus nets combinés des conjoints et des personnes assumant les frais d'entretien des ménages pour déterminer le droit aux crédits d'impôt. Cette nouvelle formule est plus juste et plus progressive puisqu'elle fait passer les avantages fiscaux des ménages à revenu relativement plus élevé aux ménages à revenu plus faible. Plus de 95 % de ces avantages sont versés à des personnes gagnant moins de 30 000 $.

*Imposition des compagnies*

En ce qui concerne les entreprises, le gouvernement de l'Ontario perçoit trois impôts généraux : l'impôt sur le revenu des compagnies, l'impôt sur le capital et l'impôt sur les primes d'assurance. En outre, les compagnies minières sont assujetties à l'impôt sur l'exploitation minière. En Ontario, toutes les

* Les dépenses fiscales sont des encouragements spécifiques prévus dans le régime fiscal et qui réduisent ou éliminent l'impôt qui serait normalement payé. On évalue les dépenses fiscales selon le montant de recettes auxquelles on renonce.

compagnies, à l'exception des compagnies d'assurance, doivent payer l'impôt sur le capital en fonction de leur capital libéré. Les petites entreprises ayant un capital imposable inférieur à deux millions de dollars ne paient pas d'impôt sur le capital ou paient un montant moindre; toutefois, toutes les autres compagnies doivent payer l'impôt sur le capital utilisé sans égard à leur impôt sur le revenu. Ainsi, l'impôt sur le capital garantit que toutes les compagnies de l'Ontario paient un minimum d'impôt. Les compagnies d'assurance paient l'impôt sur les primes d'assurance, calculé d'après le montant des primes reçues sur des polices souscrites en Ontario. Les impôts sur le capital et sur les primes d'assurance sont des dépenses déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu des compagnies aux paliers fédéral et provincial.

La majeure partie des recettes provenant de l'imposition des compagnies sont générées par l'impôt sur le revenu. L'Ontario établit l'assiette et le barème de l'impôt sur le revenu des compagnies pour la province. Même si l'on a parfois constaté des différences marquées, à l'heure actuelle, l'assiette de l'impôt provincial sur le revenu des compagnies suit essentiellement celle du gouvernement fédéral. On impose le produit brut des compagnies pour l'année d'imposition moins les dépenses déductibles. Divers investissements et activités font l'objet d'un traitement spécial, sous forme de taux réduits ou de déductions accélérées. On donne une liste et une estimation de ces traitements spéciaux à l'annexe I.

En 1988, le taux d'imposition général du revenu des compagnies s'élève à 15,5 % du revenu imposable. Le revenu provenant de la fabrication, de la transformation, de la pêche ou de l'exploitation minière, forestière ou agricole est imposé au taux de 14,5 %. Le taux d'imposition des petites entreprises pour 1988 en Ontario est de 10 %.

L'exemption de trois ans de l'impôt sur le revenu des compagnies de l'Ontario accordée aux petites entreprises est éliminée graduellement. Les compagnies qui étaient exploitées activement avant le 21 avril 1988 continueront d'être exemptées de l'impôt sur le revenu pendant leurs trois premières années d'imposition. Cette exemption sera toutefois éliminée pour les compagnies constituées après le 20 avril 1988.

L'Ontario, l'Alberta et le Québec administrent leur impôt sur le revenu des compagnies. Toutes les autres provinces ont conclu des accords de perception des impôts avec le gouvernement fédéral.

*Taxe de vente au détail*

La taxe de vente au détail est exigible à l'achat de la plupart des biens et de certains services. Elle correspond à un pourcentage précis du prix de détail payé par le consommateur. Le taux général de taxe de vente au détail est de 8 %. Il existe trois autres taux pour certains biens et services : 5 % sur l'hébergement temporaire, 10 % sur les droits d'entrée supérieurs à 4 dollars et sur les boissons alcooliques vendues dans les établissements pourvus d'un permis et 12 % sur les boissons alcooliques vendues dans les magasins de détail.

Un certain nombre de biens sont exempts de la taxe de vente au détail, notamment les produits d'épicerie, l'énergie servant au chauffage, à la cuisson et à l'éclairage, les vêtements pour enfants, les chaussures d'une valeur de 30 $ et

moins, les médicaments vendus sur ordonnance, certaines publications ainsi que le matériel et l'outillage de production. La plupart des services sont également exempts de taxe de vente au détail. Les principales dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail sont énumérées à l'annexe I.

L'assiette et les taux de la taxe de vente au détail sont fixés par la province. Les vendeurs inscrits perçoivent la taxe à titre d'agents du gouvernement de l'Ontario et remettent cette taxe au gouvernement.

*Taxes sur les carburants*

L'Ontario lève une taxe sur les carburants en vertu de deux lois, la Loi de la taxe sur l'essence et la Loi de la taxe sur les carburants. En vertu de ces deux lois, les produits classiques à base de pétrole définissent l'assiette fiscale. Les carburants non classiques comme le gaz naturel, le propane, l'alcool ( utilisé seul ou mélangé avec un autre carburant) et d'autres gaz fabriqués ne sont pas soumis à la taxe de vente.

La taxe sur les carburants est perçue au litre. La taxe provinciale est de 9,3 cents par litre d'essence sans plomb et de 12,3 cents par litre d'essence au plomb acheté en Ontario tant pour les véhicules automobiles et les motoneiges que les bateaux de plaisance immatriculés. La consommation de carburants pour le chauffage ou la cuisson ou bien à des fins agricoles, industrielles, commerciales, institutionnelles, ou pour la pêche commerciale peut également donner droit à une exemption ou à un remboursement intégral de la taxe payée à condition que le carburant ne soit pas consommé sur les routes.

Une taxe de 1,88 cent le litre s'applique à tous les carburants achetés en Ontario pour les aéronefs.

Le carburant diesel acheté en Ontario pour alimenter les véhicules routiers immatriculés est frappé d'une taxe de 9,9 cents le litre. Comme pour la taxe sur l'essence, la consommation de carburant diesel ailleurs que sur les routes peut donner droit à un remboursement intégral de la taxe payée ou à une exonération au moment de l'achat. Un programme de coloration des carburants a été mis en place pour permettre de distinguer le carburant diesel taxable du carburant diesel exempt de taxe, comme celui qui est utilisé pour des activités agricoles.

Une taxe de 3,1 cents le litre s'applique au carburant diesel acheté en Ontario pour alimenter des locomotives.

## Rendement par point

Le tableau 2 montre le rendement par point estimatif de certains impôts et taxes en 1988-1989. Ces rendements portent sur les recettes d'un exercice complet et les points renvoient toujours à une assiette et à une taxe ou un impôt précis, par exemple un point de pourcentage de taxe ou litre d'essence. Par exemple, un point de pourcentage du taux général de la taxe de vente au détail devrait rapporter environ 915 millions de dollars.

**Rendement estimatif par point en 1988-1989** **Tableau 2**
(en millions de dollars)

| | | |
|---|---|---|
| **Taxe de vente au détail (TVD)** | | |
| 8 % - taux général | 915 | par point de pourcentage |
| 5 % - hébergement temporaire | 13 | par point de pourcentage |
| 10 % - alcool (établissements autorisés) et droits d'entrée | 17 | par point de pourcentage |
| 12 % - alcool (magasins de détail) | 28 | par point de pourcentage |
| **Tous les taux de TVD** | **973** | **par point de pourcentage** |
| **Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** | | |
| 8,67 % - revenus imposables jusqu'à 27 500 $ | 1 061 | par point de pourcentage |
| 13,26 % - revenus imposables de 27 501 $ à 55 000 $ | 229 | par point de pourcentage |
| 14,79 % - revenus imposables supérieurs à 55 000 $ | 106 | par point de pourcentage |
| **Tous les taux d'IRP** | **1 396** | **par point de pourcentage** |
| Surtaxe de l'Ontario (IRP) | 10 | par point de pourcentage |
| **Impôt sur le revenu des compagnies (IRC)** | | |
| 15,5 % - taux général | 97 | par point de pourcentage |
| 14,5 % - fabrication et transformation, exploitations minière, forestière et agricole et pêche | 88 | par point de pourcentage |
| 10 % - petites entreprises | 70 | par point de pourcentage |
| **Tous les taux d'IRC** | **255** | **par point de pourcentage** |
| Impôt sur le capital | 165 | par dixième de point |
| Taxe sur le tabac | 10 | 1¢ le paquet de 20 |
| **Taxes sur les carburants** | | |
| Essence et carburant d'aéronef | 143 | 1¢ le litre |
| Carburant diesel pour véhicules routiers et ferroviaires | 38 | 1¢ le litre |
| **Tous les taux de taxe sur les carburants** | **181** | **1¢ le litre** |
| Primes RAMO (personnes seules et familles) | 59 | par 1 $/2 $ par mois |
| **Droits de mutation immobilière (DMI)** | | |
| 0,5 % - 55 000 $ | 19 | par dixième de point |
| 1 % entre 55 000 et 250 000 $ | 38 | par dixième de point |
| 1,5 % - plus de 250 000 $ (habitations unifamiliales seulement) | 3 | par dixième de point |
| **Tous les taux (DMI)** | **60** | **par dixième de point** |

Remarque : Voir le texte pour l'interprétation de ces données.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Comparaison des taux d'impôt et de taxe des provinces

Il faut être prudent lorsqu'on compare les taux des diverses provinces et tenir compte des différences entre leurs assiettes. Le meilleur exemple de ces différences est l'application de la taxe de vente au détail. Les exemptions varient grandement entre les provinces pour les vêtements, les chaussures, les aliments préparés, le mazout et l'électricité ainsi que l'hébergement temporaire. Le traitement de certaines activités aux fins de l'impôt sur le revenu des compagnies diffère également d'une province à l'autre. Par exemple, pour encourager les activités de recherche-développement, l'Ontario offre une déduction supplémentaire appelée super déduction, tandis que le Québec consent des crédits d'impôt. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, certaines provinces appliquent des crédits d'impôt, des taux uniformes d'impôt ou des surtaxes, ce qui modifie les taux marginaux et les taux réels d'imposition.

*Impôt sur le revenu des compagnies*

Comme le montre le graphique suivant, les taux d'imposition sur le revenu des compagnies de l'Ontario, y compris celui des petites entreprises, sont comparables à ceux de la plupart des provinces canadiennes.

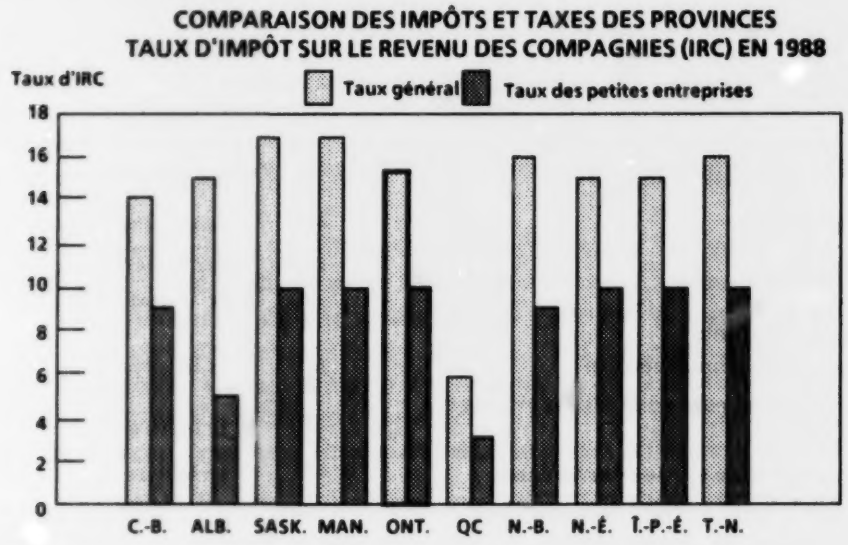


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Impôt sur le revenu des particuliers*

Les taux provinciaux d'imposition du revenu des particuliers et les recettes provinciales au titre de cet impôt en pourcentage de l'impôt fédéral de base sont indiqués ci-après. Le taux réel de l'Ontario est de 51,3 %, en tenant compte du programme de réduction de l'impôt et de la surtaxe de l'Ontario.

**COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES**
**TAUX D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS EN 1988**

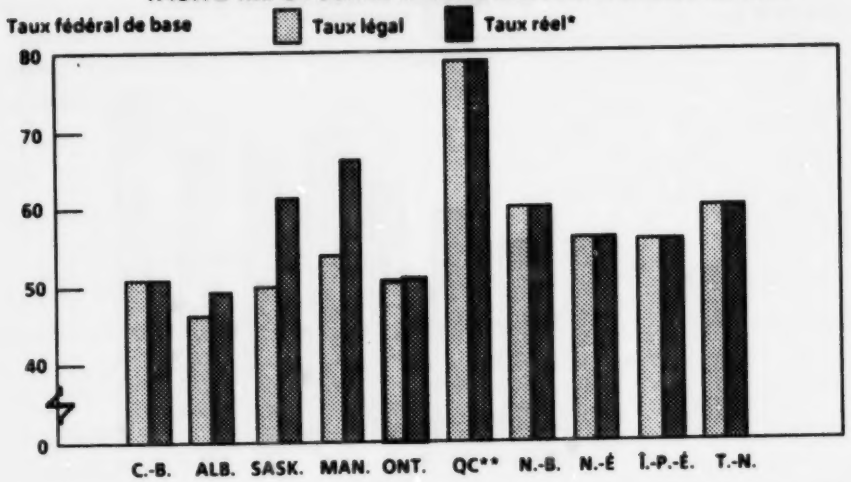


* **Le taux réel est le pourcentage que représente le total des recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu (y compris les surtaxes et impôts uniformes, mais excluant les réductions fiscales) par rapport à l'impôt fédéral de base dans la province.**

** **Taux estimatif : La province de Québec ne perçoit pas l'impôt selon un pourcentage de l'impôt fédéral de base.**

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

Le tableau 3 donne les taux marginaux maximums provinciaux et fédéraux-provinciaux d'imposition du revenu des particuliers pour 1988. Celui de l'Ontario vient en troisième.

**Taux marginaux maximums d'impôt sur le revenu des particuliers en 1988** **Tableau 3**

| | C.-B. | Alb. | Sask. | Man. | Ont. | QC | N.-B. | N.-É. | Î.-P.-É. | T.-N. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Provincial | 14,9 | 15,1 | 18,5 | 19,7 | **16,3** | 26,0 | 17,4 | 16,4 | 17,1 | 17,4 |
| Fédéral-provincial | 44,8 | 44,9 | 48,4 | 49,5 | **46,1** | 51,1 | 47,3 | 46,3 | 46,9 | 47,3 |
| Rang | 1 | 2 | 8 | 9 | 3 | 10 | 6 | 4 | 5 | 6 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Taxe de vente au détail*

Au Canada, les taux généraux de la taxe de vente au détail varient de 0 % en Alberta à 12 % à Terre-Neuve. L'Ontario se situe au milieu avec un taux de 8 %.

**COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES**
**TAUX DE TAXE DE VENTE AU DÉTAIL (TVD) EN 1988**

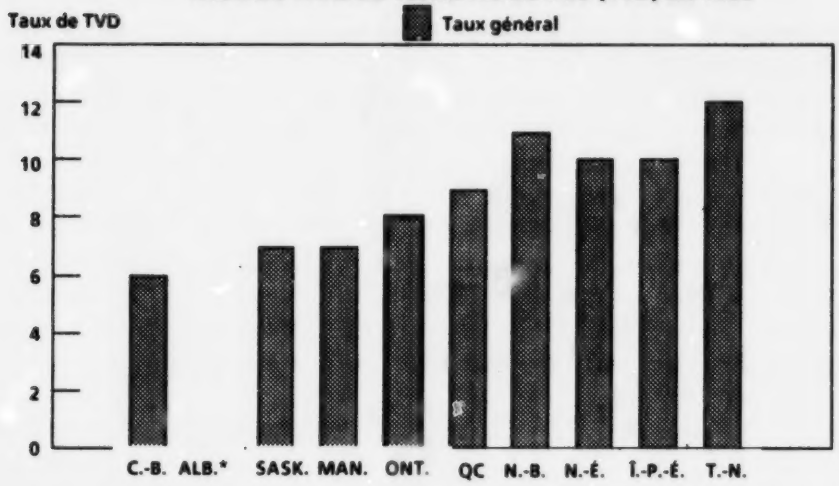


*** Il n'y a pas de taxe de vente provinciale en Alberta.**

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

## Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont des impôts ou taxes qu'un gouvernement décide de ne pas percevoir dans le but de redistribuer le revenu plus équitablement ou d'encourager les particuliers et les compagnies à entreprendre certaines activités. Les dépenses fiscales sont donc des dérogations aux règles fiscales habituelles. Les dépenses fiscales remplacent souvent les dépenses directes pour atteindre certains objectifs.

Il y a quatre types de dépenses fiscales : les exemptions, les déductions et allocations, les crédits et les taux réduits d'impôt. On retrouve à l'heure actuelle ces quatre types de dépenses dans le régime fiscal de l'Ontario.

Le tableau 4 donne une liste des principales dépenses fiscales de l'Ontario ainsi que le montant estimatif des recettes auxquelles l'on renonce ainsi. Toutefois, étant donné qu'il y a corrélation entre bon nombre de ces dépenses fiscales, les économistes s'accordent pour dire qu'on ne peut additionner ces montants pour calculer la valeur totale des recettes auxquelles le gouvernement renonce ou qui pourraient être produites s'il abolissait une ou plusieurs dépenses fiscales. L'annexe I donne une liste plus complète des principales dépenses fiscales de l'Ontario et décrit brièvement chacune d'elles.

**Les dix dépenses fiscales les plus importantes du seul ressort de l'Ontario en 1988-1989** **Tableau 4**
(en millions de dollars)

| | Pertes de recettes |
|---|---|
| **Dépenses au titre de la taxe de vente au détail** | |
| Actes professionnels | 3 657 |
| Services commerciaux | 2 011 |
| Énergie | 1 687 |
| Services personnels | 1 682 |
| Produits d'épicerie essentiels | 1 102 |
| Biens de production | 818 |
| **Dépenses au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers** | |
| Exonération des primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario* | 770 |
| Subventions fiscales pour les personnes âgées de l'Ontario* | 471 |
| Crédits d'impôt de l'Ontario** | 444 |
| **Dépenses au titre de l' impôt sur le revenu des compagnies** | |
| Déduction accordée aux petites entreprises | 385 |

* **Bien qu'elles ne soient pas prévues dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers, ces dépenses fiscales profitent aux particuliers.**

** **Les dépenses au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers portent sur l'année d'imposition 1988.**

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Profil des dépenses

Le 30 septembre 1988, on estimait que les dépenses provinciales de 1988-1989 allaient s'élever à 37,9 milliards de dollars. Plus des deux tiers de toutes les dépenses provinciales sont destinées aux programmes sociaux, le reste étant consacré au développement économique, à la justice, à l'intérêt sur la dette publique et aux autres activités du gouvernement. Les graphiques suivants montrent la répartition des dépenses gouvernementales selon les principaux postes en 1988-1989 et en 1978-1979.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ONTARIO**

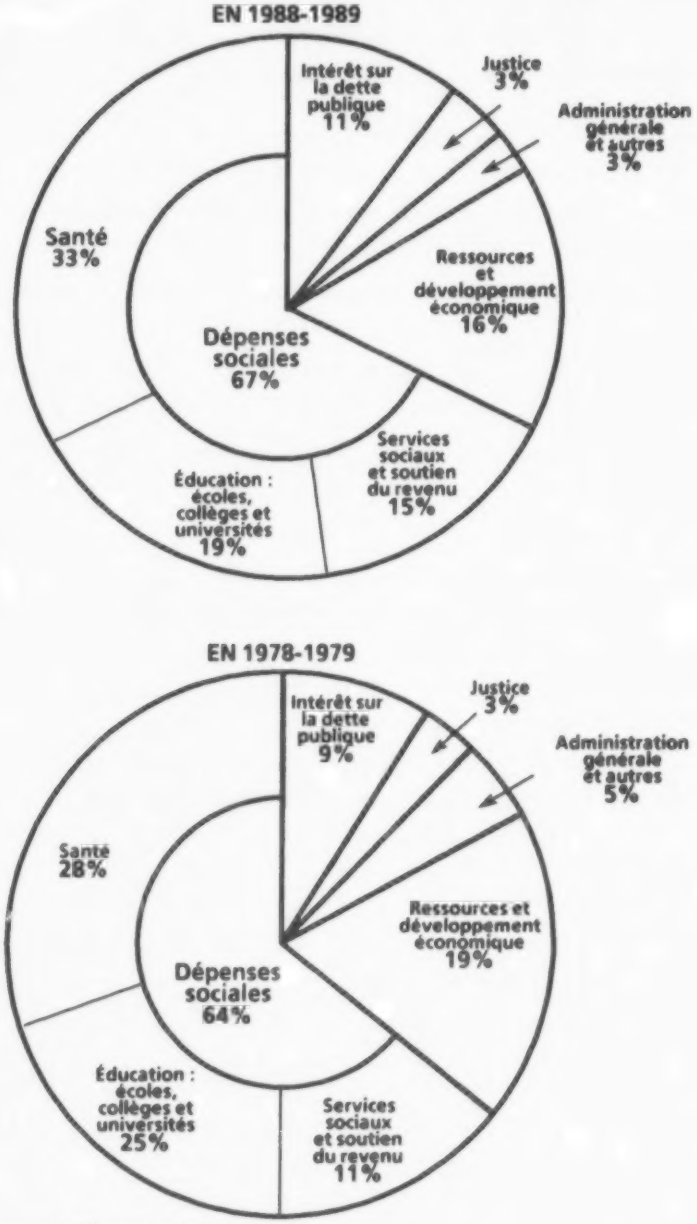


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Ces graphiques permettent de constater la modification appréciable de cette répartition. La dominante de cette tendance, c'est l'accroissement constant de la part des dépenses au poste des services de santé. Les dépenses du ministère de la Santé devraient représenter 33 % des dépenses en 1988-1989, contre 28 % en 1978-1979.

La proportion des dépenses provinciales au titre des services sociaux et du soutien du revenu a aussi augmenté fortement. Ce poste représentait 11 % des dépenses en 1978-1979, comparativement à 15 % en 1988-1989.

L'élargissement de la part des dépenses pour les services de santé ainsi que les services sociaux et le soutien du revenu est accompagné d'une compression des dépenses consacrées à l'éducation ainsi qu'aux ressources et au développement économique. Ainsi, les dépenses dans le domaine de l'éducation, qui représentaient 25 % des dépenses provinciales en 1978-1979, devraient en représenter 19 % en 1988-1989. Celles consacrées aux ressources et au développement économique ont également diminué, passant de 19 % des dépenses provinciales en 1978-1979 à un pourcentage estimatif de 16 % en 1988-1989.

## Services de santé

Sur le plan budgétaire, la part sans cesse croissante des fonds consacrés aux services de santé est de conséquence puisqu'elle a influé et continuera d'influer sur les ressources financières disponibles pour tous les autres programmes provinciaux.

Au cours de la période allant de 1978-1979 à 1988-1989, les dépenses dans le secteur de la santé ont crû à un rythme moyen de 12 % par année. Compte tenu de la croissance démographique, qui a été en moyenne de 1 % par année au cours de cette période, on estime que les dépenses par habitant à ce poste ont augmenté à raison de 11 % par année.

Les postes les plus coûteux du programme de services de santé sont le fonctionnement des hôpitaux, le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) et le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO). En 1988-1989, ces trois postes accapareront 80 % des dépenses du ministère de la Santé. Le financement des services de santé est décrit plus en détail à l'annexe II.

Les dépenses pour le fonctionnement des hôpitaux, tranche la plus importante des dépenses dans le secteur de la santé, ont augmenté à un rythme moyen de 11 % par année de 1978-1979 à 1988-1989. Ces dépenses ont plus que doublé, passant de deux à 5,5 milliards de dollars. Or, la part que le ministère de la Santé consacre à ce poste s'est amenuisée; de 50 % de son budget qu'elle représentait en 1978-1979, elle est passée à 43 % en 1988-1989.

Les frais liés au RAMO ont augmenté à un rythme moyen de 15 % par année au cours de cette période. Les dépenses à ce poste ont quadruplé, passant de un milliard de dollars en 1978-1979 à quatre milliards de dollars en 1988-1989. En termes de part des dépenses du ministère de la Santé, elles sont passées de 26 % à 32 %. Le recours accru aux services et une augmentation moyenne de 3,3 % par année du nombre de médecins au cours des dix dernières années ont contribué à cette hausse.

L'un des postes au titre de la santé qui connaît la croissance la plus rapide est le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario ( RMGO), pour lequel les dépenses sont passées de 89 millions de dollars en 1978-1979 à 569 millions de dollars en 1988-1989. En termes de part des dépenses du ministère de la Santé, on constate une hausse de 2 % à 5 % au cours de cette période. L'un des facteurs qui a contribué à cette croissance rapide est la forte augmentation du nombre de personnes admissibles. En effet, de 1978 à 1988, le nombre de personnes de 65 ans ou plus a progressé de 35 %. Un autre facteur à ne pas négliger est la hausse du coût moyen des demandes de règlement.

La brusque montée des dépenses relatives aux services de santé en Ontario s'est répercutée sur la part par habitant de ces dépenses en Ontario par rapport à celle des autres provinces. Le graphique suivant permet de comparer les dépenses par habitant pour les services de santé en Ontario à la moyenne des dépenses à ce poste pour l'ensemble des neuf autres provinces de 1983-1984 à 1987-1988.

En 1983-1984, les dépenses par habitant pour les services de santé en Ontario, qui s'élevaient à 896 $, étaient d'environ 9 % inférieures à la moyenne de 979 $ pour les autres provinces. En 1987-1988, toutefois, les dépenses de l'Ontario par habitant se chiffraient à 1 285 $, étant d'environ 9 % au-dessus de la moyenne pour les neuf autres provinces, qui s'élevait à 1 175 $. Au chapitre de la croissance des dépenses par habitant assumées pour les services de santé, l'Ontario est passé du cinquième rang en 1983-1984 au troisième rang en 1987-1988.

**DÉPENSES PROVINCIALES [1] PAR HABITANT POUR LES SERVICES DE SANTÉ DE 1983-1984 À 1987-1988**

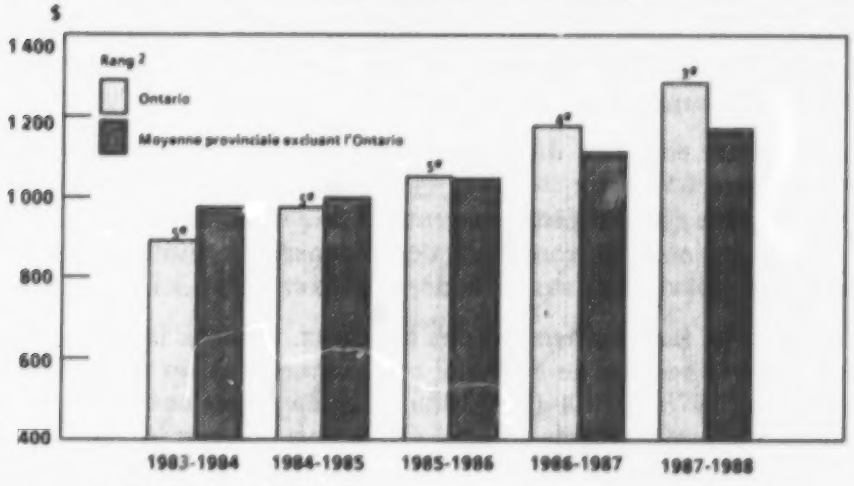


1 Secteurs provincial et local combinés.

2 Le rang de l'Ontario parmi les provinces, le premier étant le plus élevé.

Source : Statistique Canada.

## Paiements de transfert

Près des trois quarts des dépenses du gouvernement de l'Ontario, soit 27,8 milliards de dollars, sont des paiements de transfert à des tiers, notamment les hôpitaux, les conseils scolaires, les municipalités et les universités. Ci-dessous figure une liste des principaux bénéficiaires des paiements de transfert.

**Paiements de transfert en 1988-1989** — **Tableau 5**

| | En milliards de dollars | % du total des dépenses |
|---|---|---|
| Cinq principaux transferts | | |
| Hôpitaux | 5,5 | 14,5 |
| Collèges | 0,7 | 1,7 |
| Universités | 1,6 | 4,1 |
| Conseils scolaires | 3,9 | 10,3 |
| Municipalités | 4,2 | 11,0 |
| Autres transferts | | |
| RAMO | 4,0 | 10,6 |
| RMGO | 0,7 | 1,8 |
| Autres | 7,3 | 19,4 |
| Total des paiements de transfert | 27,8 | 73,4 |

Remarque : Le total n'équivaut pas nécessairement à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Dépenses autres que les paiements de transfert

La tranche des dépenses autres que les paiements de transfert représente 26,6 %, soit 10,1 milliards de dollars. De cette somme, plus de quatre milliards de dollars seront consacrés à l'intérêt sur la dette publique. Le reliquat de 6,1 milliards de dollars ira aux institutions financées par la province, comme les hôpitaux psychiatriques et les établissements correctionnels ainsi qu'à des programmes gouvernementaux, y compris l'administration.

## Dépenses en capital

Les dépenses en capital prévues pour 1988-1989 se chiffrent à environ 2,8 milliards de dollars, ce qui comprend celles des bénéficiaires des transferts. Depuis 1984-1985, les dépenses en capital de la province augmentent à un rythme moyen de 6,6 % par année. Le graphique suivant indique le niveau des dépenses en capital au cours des dernières années.

**DÉPENSES EN CAPITAL**
**DE 1984-1985 À 1988-1989**

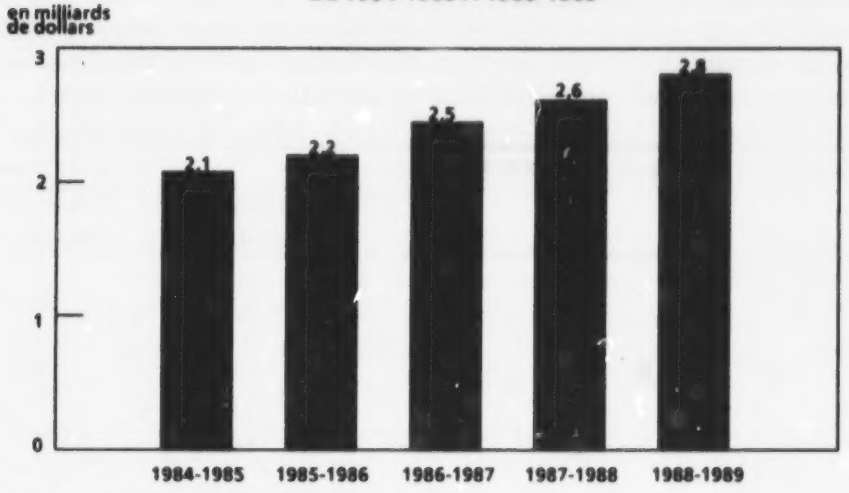


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Limitation des dépenses

### Réductions et contraintes budgétaires

Le budget de 1988-1989 prévoit des réductions et des contraintes budgétaires de l'ordre de 500 millions de dollars à l'échelle du gouvernement. Cette mesure s'inscrit dans les efforts constants du gouvernement pour limiter les dépenses et améliorer l'efficacité de la prestation des programmes. À l'exercice 1987- 1988, il avait ainsi réussi à réduire les dépenses de 350 millions de dollars.

Cette année, chaque ministère a apporté sa contribution en réduisant de 2 % ses dépenses au titre des salaires et des avantages sociaux et en diminuant de 6 % ses dépenses non salariales. De plus, on a réduit les dépenses de certains ministères pour des programmes généraux en tenant compte des besoins de trésorerie.

### Croissance des dépenses

Au cours des deux dernières années, le taux de croissance des dépenses provinciales s'est maintenu sous celui de la croissance économique. En 1987-1988, les taux de croissance des dépenses et du PIB nominal ont été de 8,6 % et de 9,7 % respectivement. En 1988-1989, on prévoit que ces taux seront de 8,4 % et de 9,2 %. De ce fait, les dépenses représentent une part moins grande du produit intérieur brut.

**DÉPENSES EN POURCENTAGE DE L'ÉCONOMIE DE 1984-1985 À 1988-1989**

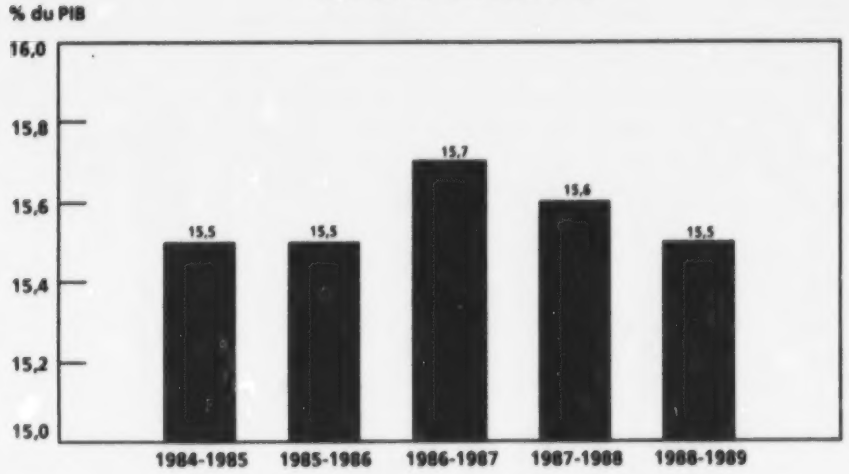


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En ce qui concerne les dépenses par habitant, de toutes les provinces, c'est l'Ontario qui a connu la croissance la plus forte au cours des quatre dernières années. De 1985-1986 à 1988-1989, le taux moyen de la croissance de ces dépenses, sur une base annuelle, a été de 5,3 % pour l'ensemble des provinces contre un taux moyen de 7,8 % en Ontario.

**CROISSANCE DES DÉPENSES PAR HABITANT DE 1985-1986 À 1988-1989**

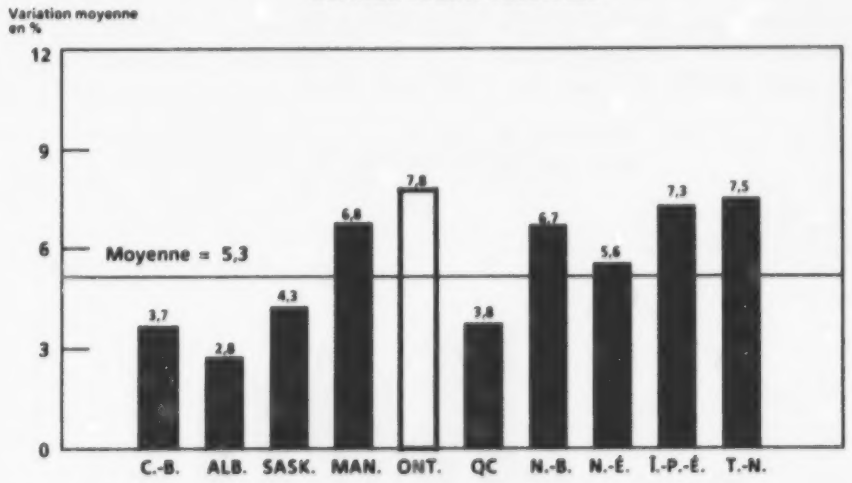


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En dépit des taux élevés de croissance des dépenses, le niveau des dépenses par habitant en Ontario est demeuré sous la moyenne de l'ensemble des autres provinces, plaçant la province au septième rang. L'écart se rétrécit en raison de la croissance plus rapide des dépenses en Ontario comme en témoigne le graphique suivant.

**TOTAL DES DÉPENSES PROVINCIALES[1] PAR HABITANT DE 1984-1985 À 1988-1989**

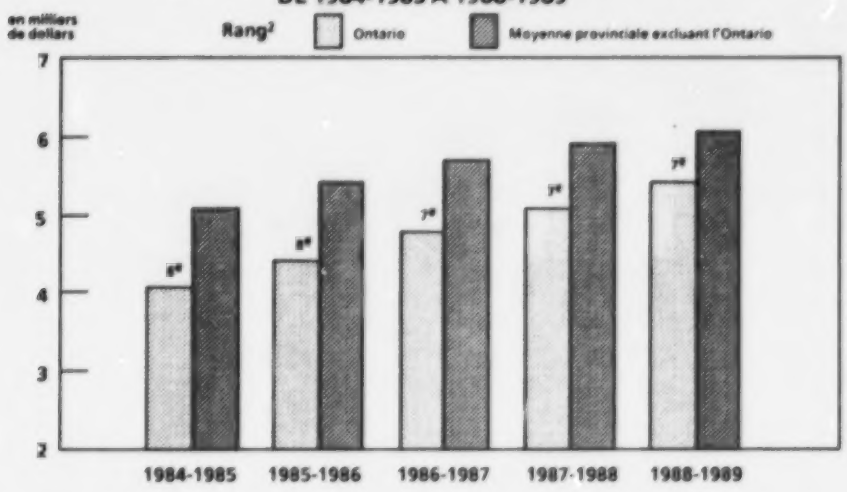


[1] **Secteurs provincial et local combinés.**

[2] **Le rang de l'Ontario parmi les provinces, le premier étant le plus élevé.**

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Indicateurs financiers

Les tendances financières en Ontario peuvent se mesurer au moyen d'indicateurs couramment utilisés. Les pages qui suivent présentent une évaluation de la situation financière de la province.

Le déficit de la province a grimpé à plus de 3, 1 milliards de dollars en 1982-1983, mais a depuis décliné pour atteindre 2,5 milliards de dollars en 1987-1988 et devrait s'établir à 1,6 milliard de dollars en 1988-1989, ce qui constitue une réduction de près de 900 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

**DÉFICIT DE L'ONTARIO DE 1978-1979 À 1988-1989**

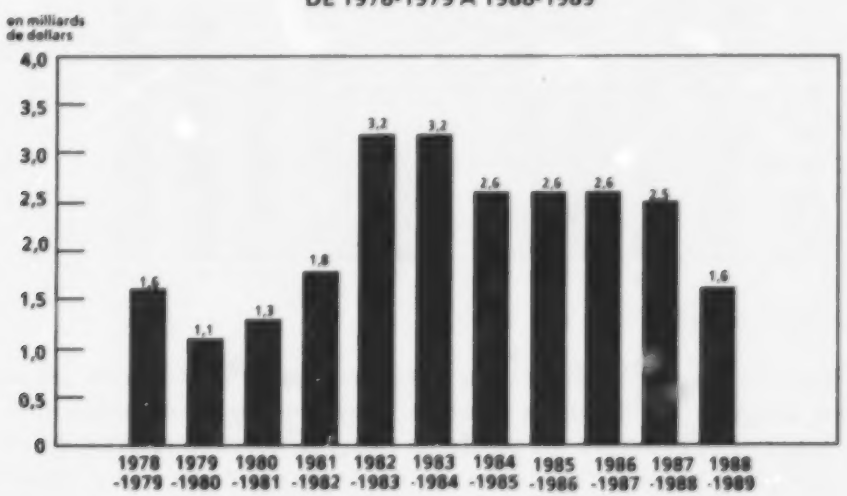


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

**Les besoins nets de trésorerie, qui avaient atteint le sommet de 2,5 milliards de dollars en 1982-1983, ont été comprimés et portés à 1,3 milliard de dollars en 1987-1988 et devraient encore décliner pour atteindre le montant estimatif de 482 millions de dollars en 1988-1989.**

**BESOINS NETS DE TRÉSORERIE DE L'ONTARIO DE 1978-1979 À 1988-1989**

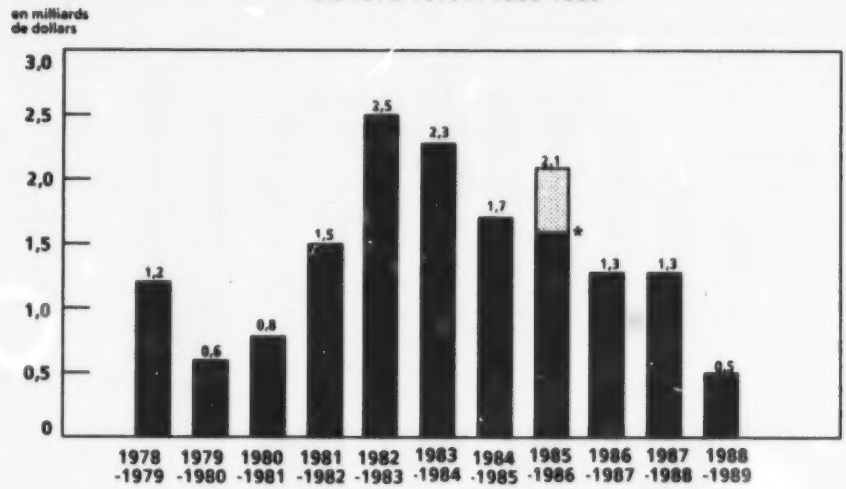


* **Ne tient pas compte de redressements extraordinaires de 0,5 milliard de dollars.**

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

L'intérêt sur la dette publique de l'Ontario dépassera quatre milliards de dollars en 1988-1989, ce qui correspond à 11,1 % des recettes. En comparaison, les frais liés à la dette fédérale en 1988-1989 devraient s'élever à 31 % des recettes budgétaires fédérales. En Ontario, cette proportion devrait poursuivre le déclin amorcé en 1985-1986, exercice où elle a atteint 12,4 %.

**INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DES RECETTES DE 1978-1979 À 1988-1989**

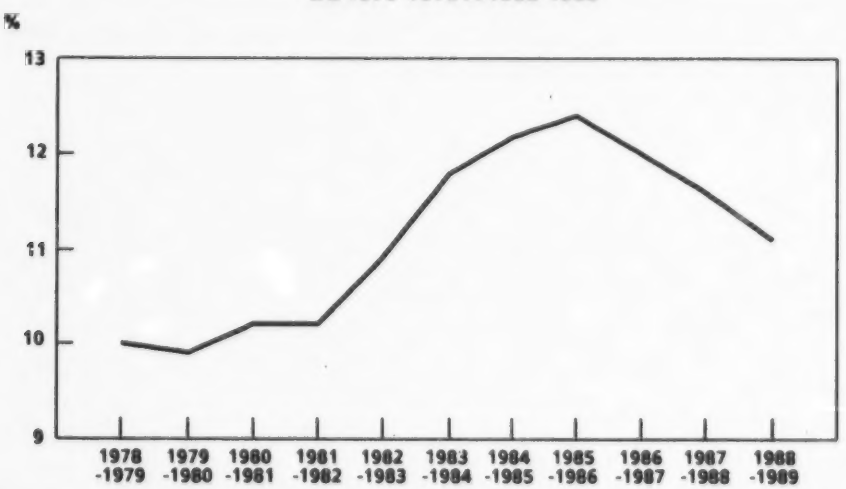


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les résultats indiquent comment le gouvernement réussit à financer ses dépenses de fonctionnement quotidiennes avec ses recettes courantes. Sont exclues des dépenses courantes les dotations en capital et des recettes courantes l'augmentation des rentrées de fonds attribuable à l'accélération des transferts du gouvernement fédéral au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1988-1989, les résultats devraient indiquer un excédent de près de un milliard de dollars; cette somme sera affectée au financement de dépenses en capital de plus de 2,8 milliards de dollars cette année.

**RÉSULTATS EN ONTARIO**
**DE 1984-1985 À 1988-1989**

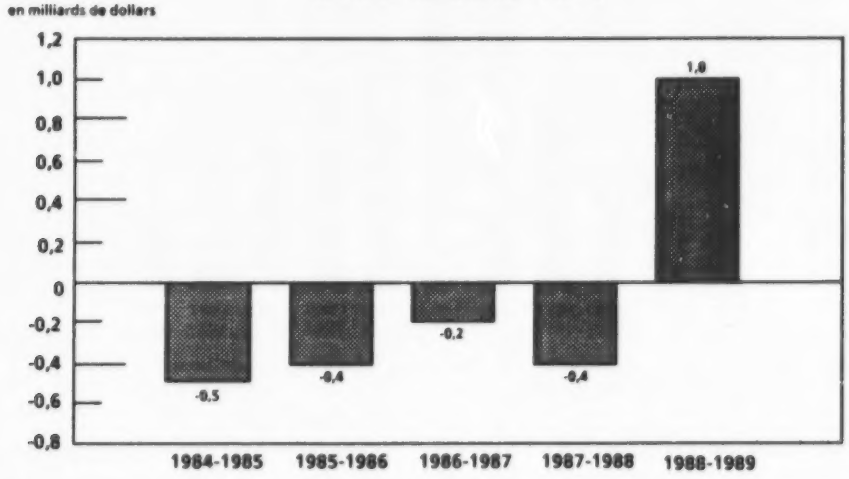


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

On s'attend à ce que la dette accumulée de l'Ontario aux fins de la province soit de 38,8 milliards de dollars d'ici la fin de 1988-1989. En termes de part de l'économie, le fardeau de la dette s'est allégé au cours des cinq dernières années. D'un maximum de 18 % du produit intérieur brut de la province en 1983-1984, le total de la dette est passé à 16,5 % en 1987-1988. En 1988-1989, la part de l'économie que représentera l'endettement total devrait se situer à 15,8 %. Il s'agirait là du niveau le plus bas depuis 1974-1975.

**DETTE TOTALE AUX FINS DE LA PROVINCE EN POURCENTAGE DE L'ÉCONOMIE DE 1978-1979 À 1988-1989**

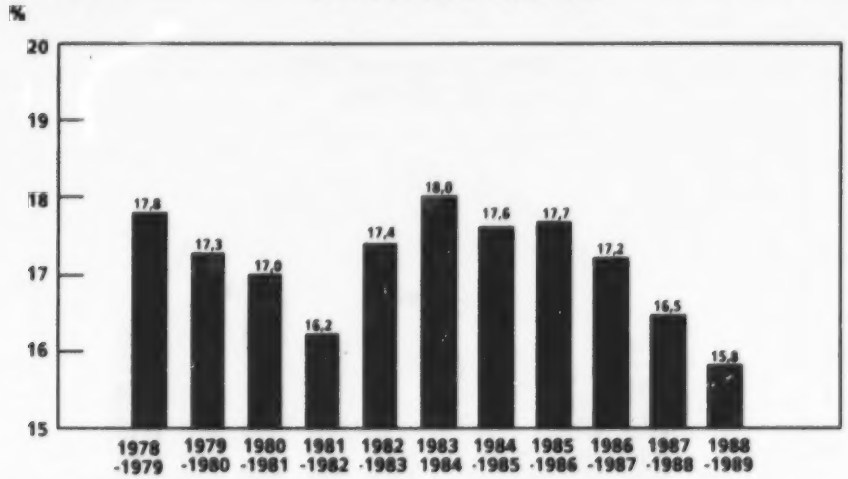


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Au 31 mars 1988, la province avait en outre accumulé une dette de 7,5 milliards de dollars au nom d'Ontario Hydro et avait garanti 17,5 milliards de dollars de ses emprunts.

Un autre indicateur financier utilisé pour évaluer la capacité de la province à assumer sa dette est le nombre de mois de recettes nécessaires pour la rembourser en entier. Ce chiffre, qui n'a cessé de décroître au cours des cinq dernières années, est passé de 15,4 mois en 1983-1984 à 13,7 mois en 1987-1988. En 1988-1989, il devrait diminuer encore et atteindre 12,8 mois, son plus bas niveau depuis 1970-1971.

**NOMBRE DE MOIS DE RECETTES NÉCESSAIRES POUR REMBOURSER LA DETTE EN ENTIER DE 1978-1979 À 1988-1989**

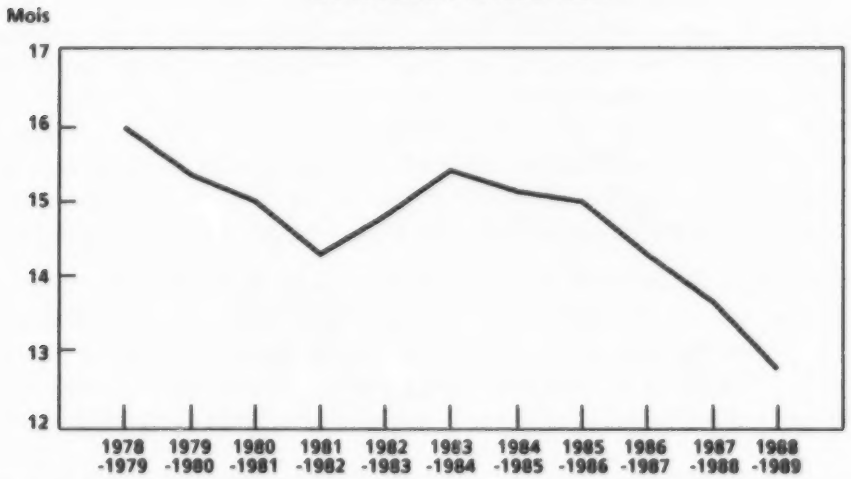


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

**Si on les compare avec ceux des autres provinces, les résultats financiers de l'Ontario font bonne figure. Par exemple, en 1988-1989, une seule province aura un déficit par habitant inférieur à celui de l'Ontario, qui sera de 171 $.**

**DÉFICITS PAR HABITANT**
**EN 1988-1989**

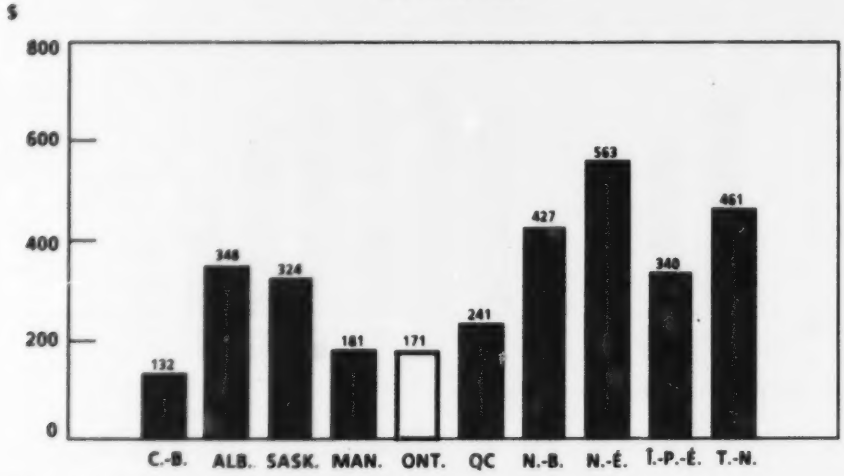


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Dette et financement par emprunt*

### Dette de l'Ontario

**COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE AUX FINS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO AU 31 MARS 1988 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)**

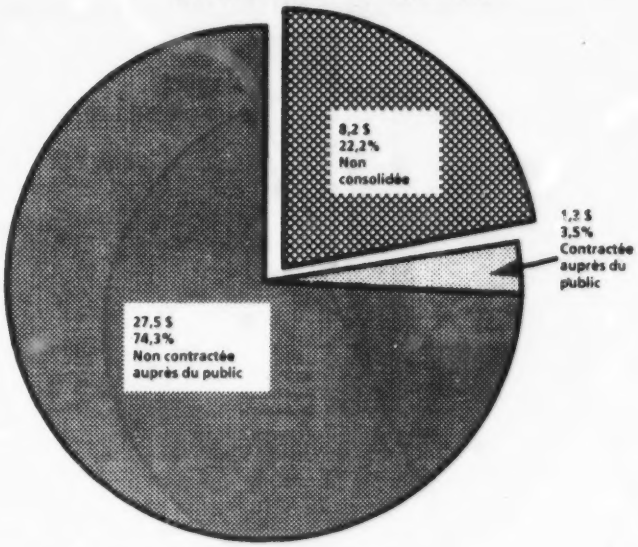


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette totale contractée par l'Ontario aux fins de la province, qui se compose de la dette consolidée et de la dette non consolidée, s'élevait à 37 milliards de dollars le 31 mars 1988.

La dette consolidée, qui représente la majeure partie de la dette, comporte des échéances précises et est garantie par un titre de créance comme une obligation ou un bon du Trésor. La dette consolidée de l'Ontario est constituée principalement d'emprunts qui ne sont pas contractés auprès du public, mais faits surtout au Régime de pensions du Canada (RPC) et à la Caisse de retraite des enseignants (CRE) sous forme de titres à long terme non négociables à des taux d'intérêt correspondant à ceux du marché. Le montant des emprunts au public représente 3,5 % de la dette totale de la province. Selon les estimations, la dette consolidée de la province devrait atteindre, au 31 mars 1989, la somme de 29,6 milliards de dollars; de ce montant, environ 90 pour 100 seront dus au RPC et à la CRE.

La dette non consolidée est constituée d'obligations financières non garanties par des titres de créance, notamment des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario et pour la Caisse de retraite des fonctionnaires. La dette non consolidée représente 22,2 % de la dette totale de l'Ontario en comparaison de 16 % il y a dix ans. La dette totale de l'Ontario aux fins de la province atteindra près de 39 milliards de

* Tous les chiffres sur la dette de l'Ontario pour 1988-1989 sont tirés de Finances de l'Ontario, 30 septembre 1988.

dollars d'ici la fin de l'exercice 1988-1989 comparativement à 18,1 milliards de dollars, il y a dix ans.

## Dette consolidée du secteur public

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC
AU 31 MARS 1988
(CHIFFRES PROVISOIRES, EN MILLIARDS DE DOLLARS)

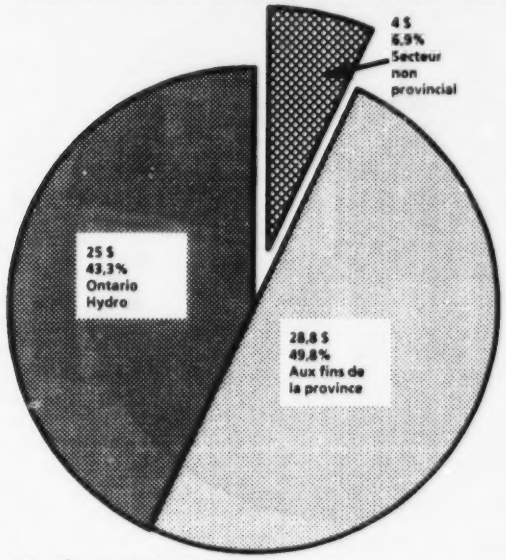


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette consolidée du secteur public de l'Ontario comprend les dettes contractées à tous les paliers administratifs de la province. Au 31 mars 1988, la dette consolidée du secteur public avait atteint, estime-t-on, 57,8 milliards de dollars.

La prépondérance des dettes provinciales et des dettes garanties par la province dans la dette consolidée fait ressortir les effets de la politique de l'Ontario visant à centraliser le financement du secteur public au niveau provincial. La dette consolidée contractée directement ou garantie par la province, qui représente plus de 90 % de la dette, consiste en des obligations aux fins de la province et pour Ontario Hydro. En raison de la politique de centralisation du financement adoptée par l'Ontario, les organismes locaux, les collèges et les hôpitaux n'ont guère besoin de contracter des emprunts auprès du public. Les fonds internes et les subventions provinciales financent une grande partie des dépenses locales en immobilisations, le reste étant financé par des emprunts. La dette des administrations locales représente environ 4 % de la dette consolidée, et les obligations financières des universités, des collèges et des hôpitaux, moins de 0,5 pour 100. La part provinciale de la dette consolidée du secteur public (contractée directement et garantie par la province) a graduellement augmenté au cours des années, reflétant la politique de centralisation du financement.

## Emprunts d'Ontario Hydro

On prévoit que les emprunts annuels bruts d'Ontario Hydro seront d'environ 3,4 milliards de dollars et 3,2 milliards de dollars en 1988 et 1989 respectivement, les emprunts moins les remboursements s'établissant à 1,5 milliard de dollars ces mêmes années. La province continuera de surveiller les besoins et les plans de financement de l'Hydro pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les plans financiers de la province.

**EMPRUNTS D'ONTARIO HYDRO**
**DE 1978 À 1987 (RÉEL) EN 1988 (PROVISOIRE) ET EN 1989 (PRÉVISION)**

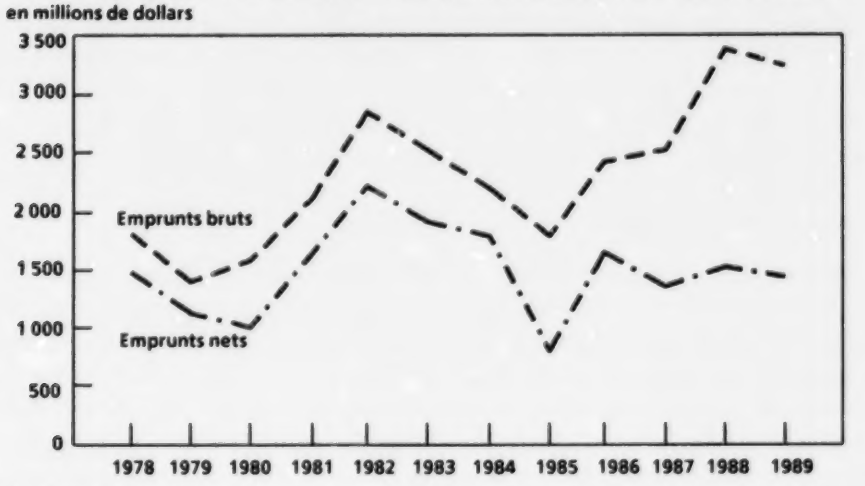


Source : Ontario Hydro.

## Comparaison entre les provinces

**COMPARAISON DES DETTES CONSOLIDÉES DES PROVINCES**
**EN DÉCEMBRE 1987**

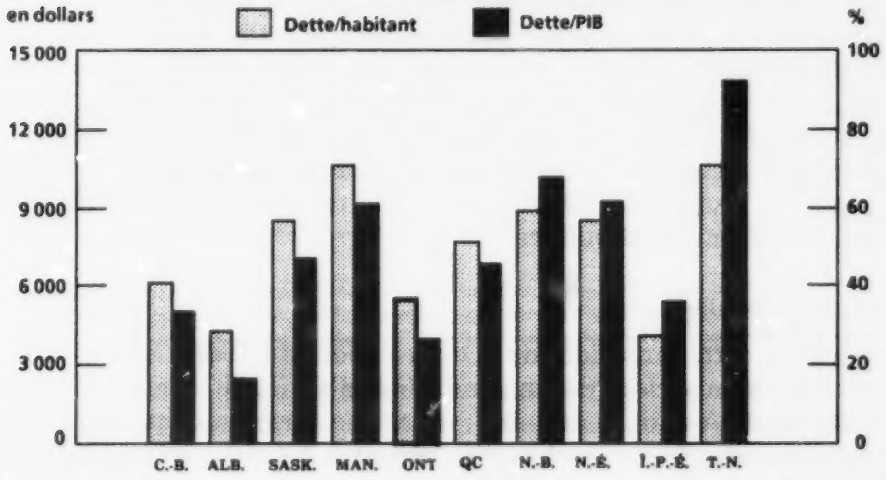


Sources : Revue de la Banque du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Aux fins de comparaison des dettes des provinces, on utilise surtout la dette consolidée afin d'assurer une uniformité conceptuelle qui permette d'établir des comparaisons entre les provinces sur une certaine période. Pareillement, afin d'éviter tout illogisme parce que les provinces assument différents types de dettes à différents paliers du secteur public, le total de la dette consolidée d'une province et de la dette qu'elle garantit est souvent utilisé aux fins de comparaisons entre les provinces. Néanmoins, la valeur des comparaisons est limitée parce que les provinces traitent leur fonds d'amortissement de manière différente et en raison d'achats faits par les fonds de placement du secteur public comme l'Alberta Heritage Savings Trust Fund.

Le montant de la dette contractée directement ou garantie par l'Ontario est relativement peu élevé comparativement à celui d'autres provinces. En 1987, ce montant, qui s'élevait à 5 458 dollars par habitant, était l'un des moins élevés du Canada, ne dépassant que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta. L'Ontario avait l'un des plus faibles niveaux de dette en pourcentage du produit intérieur brut (26,5 %), seul l'Alberta ayant eu un pourcentage moindre.

## Financement de l'Ontario

Pour son financement, la province de l'Ontario a recours aux fonds de la Caisse de retraite des enseignants (CRE) et à sa part du Régime de pensions du Canada (RPC) ainsi qu'aux marchés financiers national et internationaux. En raison de la nature des cotisations à ces deux régimes et des prestations qu'ils comportent, ils sont une source de financement sans cesse croissante pour l'Ontario. En 1988-1989, la disponibilité de fonds ne provenant pas du public excédait les besoins de la province. L'Ontario n'a donc pas puisé tous les fonds qui étaient disponibles dans le RPC. Les fonds du RPC que la province a déclinés ont été offerts à Ontario Hydro. Jusqu'à maintenant, en 1988-1989, la province a emprunté 523 millions de dollars au RPC au nom d'Ontario Hydro. En outre, on a annoncé dans le budget de 1988 que deux milliards de dollars du RPC seraient disponibles pour aider à fournir 30 000 logements à but non lucratif au cours des trois à cinq prochaines années.

Divers rapports ont été soumis récemment au gouvernement. Il s'agit du rapport de Lawrence Coward sur le financement des prestations d'indexation, du rapport du groupe de travail sur les placements des caisses de retraite du secteur public et de celui de David Slater inspiré de consultations ayant porté sur ces questions. Dans ces rapports, on recommande que les placements de la CRE et de la CRF soient sous forme de titres négociables plutôt que de débentures et de dépôts provinciaux non négociables. Si ces recommandations étaient suivies, la province pourrait, comme la plupart des provinces, satisfaire à ses besoins de financement en ayant recours aux marchés publics.

## Échéances de l'Ontario

Environ 12 % de la dette consolidée de l'Ontario (bons du Trésor exclus) arrivera à échéance au cours de la période de cinq ans allant d'avril 1988 à mars 1993, et 30 % entre 1989 et 1998. Au cours des cinq années se terminant en mars 1993, les dettes échues (bons du Trésor exclus) s'élèveront à 3,4 milliards de dollars, dont 70 % au titre du Régime de pensions du Canada.

## ÉCHÉANCE DE LA DETTE DE L'ONTARIO

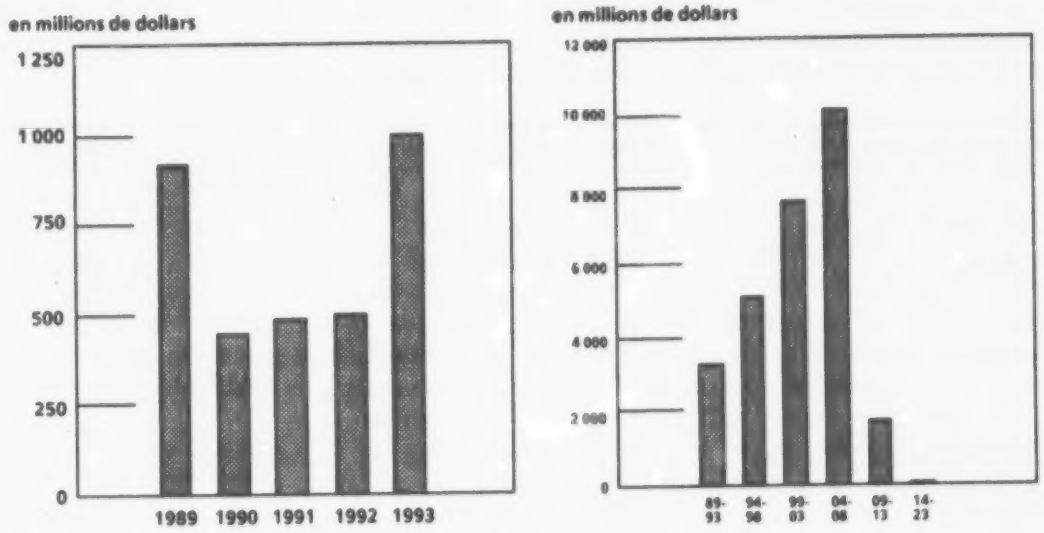


Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

## Cotes de solvabilité

**Classements provinciaux**
**Octobre 1988**

**Tableau 6**

| | Standard and Poor's (S&P) | Moody's | Société canadienne d'évaluation du crédit (SCÉC) | Dominion Bond Rating Service (DBRS) |
|---|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | AA | Aa2 | AA | AA (bas) |
| Alberta | AA+ | Aa1 | AA | AA |
| Saskatchewan | AA- | A1 | AA- | A (haut) |
| Manitoba | A+ | A1 | AA- | A (bas) |
| Ontario | AAA | Aaa | AAA | AA |
| Québec | AA- | Aa3 | A | A (haut) |
| Nouveau-Brunswick | A+ | A1 | A | A |
| Nouvelle-Écosse | A- | A2 | A- | A (bas) |
| Île-du-Prince-Édouard | NÉ* | A3 | BBB+ | A (bas) |
| Terre-Neuve | A- | Baa1 | BBB | BBB |

* Non évalué

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Dominion Bond Rating Service, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's Credit Week.

Après la récession du début des années quatre-vingts, la cote de solvabilité de pratiquement toutes les provinces a été abaissée par un ou plusieurs organismes américains d'évaluation, dont Standard and Poor's qui a abaissé celle de l'Ontario en novembre 1985. Au cours des deux dernières années, la cote de quatre

provinces de l'Ouest a été abaissée tandis que celle de trois provinces de l'Est a été haussée, ce qui montre bien que la reprise économique n'a pas été la même dans toutes les provinces. En août 1988, Standard and Poor's a redonné à l'Ontario la cote AAA; du coup, l'Ontario devenait la seule province ayant reçu cette cote de trois organismes d'évaluation (Standard and Poor's, Moody's et la Société canadienne d'évaluation du crédit). Ce sont l'Ontario et l'Alberta qui ont reçu la cote la plus élevée (AA) de Dominion Bond Rating Service.

**Ajustements des évaluations en 1986, 1987 et 1988** **Tableau 7**

| | | Changement de l'évaluation |
|---|---|---|
| Colombie-Britannique | Descendu de : | Aa1 à Aa2 (Moody's) |
| Alberta | Descendu de : | Aaa à Aa1 (Moody's)<br>AAA à AA + (S&P)<br>AAA à AA (SCEC) |
| Saskatchewan | Descendu de : | AA à AA- (S&P)<br>Aa3 à A1 (Moody's)<br>AA à AA- (SCEC) |
| Manitoba | Descendu de : | AA- à A + (S&P)<br>A à A(bas)(DBRS) |
| Ontario | Remonté de : | AAA- à AAA (SCEC)<br>AA + à AAA (S&P) |
| Québec | Remonté de : | A1 à Aa3 (Moody's) |
| Nouveau- Brunswick | Remonté de : | A2 à A1 (Moody's) |

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's Credit Week.

## Programmes fédéraux-provinciaux de financement

Les parties suivantes décrivent les deux principaux programmes grâce auxquels les provinces reçoivent un financement substantiel du gouvernement fédéral : les accords fiscaux et le Régime d'assistance publique du Canada. En outre, on y traite de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada proposée et de certaines de ses répercussions en Ontario.

### Accords fiscaux fédéraux-provinciaux

*Introduction*

Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux sont les moyens institutionnalisés qu'utilise le gouvernement fédéral pour transférer des fonds aux provinces dans son attachement au principe du partage du coût de certains programmes et de l'égalisation de la capacité financière des provinces. Le plus important de ces paiements est destiné aux services de santé et d'éducation postsecondaire en vertu du financement des programmes établis (FPÉ). Des fonds sont également transférés dans le cadre du programme de péréquation, du programme de stabilisation fiscale et de la garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Bien qu'il soit souvent question de négociations et d'ententes fédérales-provinciales au moment d'établir les accords fiscaux, il faut noter qu'ils relèvent entièrement du gouvernement fédéral tant du point de vue législatif que de leur application. Tous les cinq ans, le gouvernement fédéral élabore et le parlement adopte une loi sur les accords fiscaux qui ne requiert aucun texte législatif d'habilitation, ni l'appui, ni même le consentement des provinces. Toutefois, dans la pratique, Ottawa consulte les provinces pour discuter de changements possibles avant l'adoption de la loi.

*Financement des programmes établis*

L'adoption en 1977 du financement des programmes établis (FPÉ) pour remplacer les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire est considérée comme un événement marquant du fédéralisme coopératif au Canada. Ce nouvel accord consistait essentiellement à donner aux provinces, depuis longtemps insatisfaites de la complexité et de la rigidité des programmes à frais partagés, une marge de manoeuvre plus grande en matière de politiques et d'administration, grâce à l'adoption d'un financement global. En même temps, Ottawa diminuait ses risques financiers en fondant ses contributions sur le taux de croissance économique national plutôt que sur les dépenses provinciales.

Toutefois, peu après l'adoption du nouvel accord, le gouvernement fédéral décida de suivre les composantes pécuniaires particulières des transferts pour les services de santé et d'éducation postsecondaire. Bien que cette pratique aille à l'encontre du principe de financement global, cet écart de principe n'était qu'à des fins de comptabilité, et les provinces n'étaient pas tenues de prouver qu'elles avaient bel et bien dépensé les fonds dans ces domaines.

La Loi canadienne sur la santé, adoptée par le parlement en 1984, établit les critères du programme et les conditions de paiement des transferts pécuniaires aux provinces destinés aux services de santé assurés et aux services complémentaires de santé. Aux termes de la loi, le régime d'assurance-maladie de chaque province doit respecter les modalités imposées par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'il doit être complet, transférable, universel, accessible et administré par le gouvernement.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de retenir une partie des paiements de transfert d'une province équivalant au montant facturé par les médecins en sus des taux figurant dans les barèmes provinciaux. Des déductions similaires sont également imposées aux provinces qui permettent que les usagers paient des frais. Entre juillet 1984 et juin 1986, le gouvernement fédéral a retenu plus de 106 millions de dollars en paiements à l'Ontario. La province s'est depuis conformée aux conditions de la Loi canadienne sur la santé en éliminant la surfacturation des services de santé assurés et a récupéré le montant auparavant retenu.

Comme le montre le tableau 8, le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures pour limiter la hausse de ses paiements aux provinces. Lorsque les accords fiscaux ont été modifiés en 1982, la compensation pour pertes de recettes qui faisait partie intégrante du FPÉ en vertu de l'accord de 1977 a été retirée. Cette mesure a éliminé une portion des montants alloués par habitant.

L'accroissement des transferts en vertu du FPÉ est fonction de la croissance économique et démographique de chaque province. En raison du plafond de "6 et 5" établi par le gouvernement fédéral en juin 1982 pour une période de deux ans, on a imposé des limites par habitant à la hausse des transferts destinés à l'éducation postsecondaire.

Plus récemment, le projet de loi C-96 du gouvernement fédéral - Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé - a reçu la sanction royale en juin 1986. Cette loi réduit de 2 % la hausse annuelle des transferts par habitant en vertu du FPÉ. En 1988-1989, la loi C-96 réduira de 395 millions de dollars les montants auxquels l'Ontario a droit selon cet accord. Les réductions des paiements de transfert accordés à l'Ontario s'élèveront au total à 976 millions de dollars en 1988-1989 et franchiront le cap du milliard de dollars en 1989-1990.

**Pertes provinciales attribuables aux réductions du FPÉ* depuis 1982** **Tableau 8**
(en millions de dollars)

| | Élimination de la compensation pour pertes de recettes | | Plafonds "6 et 5" sur les transferts pour l'EPS** | | Réduction du facteur de progression | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ontario | Prov.*** | Ontario | Prov.*** | Ontario | Prov.*** | Ontario |
| 1982-1983 | 293 | 827 | – | – | – | – | 293 |
| 1983-1984 | 323 | 910 | 41 | 117 | – | – | 364 |
| 1984-1985 | 354 | 992 | 90 | 253 | – | – | 444 |
| 1985-1986 | 382 | 1 068 | 98 | 273 | – | – | 480 |
| 1986-1987 | 409 | 1 139 | 105 | 291 | 114 | 316 | 628 |
| 1987-1988 | 436 | 1 205 | 111 | 308 | 246 | 679 | 793 |
| 1988-1989**** | 463 | 1 272 | 118 | 325 | 395 | 1 088 | 976 |
| 1989-1990**** | 494 | 1 345 | 126 | 344 | 568 | 1 549 | 1 188 |
| TOTAL | 3 154 | 8 760 | 690 | 1 911 | 1 323 | 3 632 | 5 167 |

* Financement des programmes établis.
** Éducation postsecondaire.
*** Comprend tous les territoires.
**** Prévisions.
Remarque : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Ministère des Finances, Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le soutien du gouvernement fédéral aux programmes de services de santé et d'éducation postsecondaire de l'Ontario a considérablement diminué. D'un maximum de 52 % des dépenses provinciales-locales à cette fin en 1979-1980, il est descendu à moins de 40 % en 1988-1989.

*Péréquation*

Les paiements de péréquation sont des transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces qui y ont droit. Leur but, qui est défini à l'article 36 de la Constitution canadienne de 1982, est de garantir que les gouvernements provinciaux ont suffisamment de recettes pour assurer les services publics à un niveau de qualité et d'imposition sensiblement comparables. Le calcul des montants de péréquation a évolué au cours des années, la formule ayant été améliorée et modifiée depuis l'instauration du programme en 1957. Bien que ces changements aient soulevé des désaccords, dont certains ont eu des effets dramatiques, toutes les provinces appuient le programme dans son ensemble.

L'Ontario n'a jamais reçu de paiement de péréquation. En effet, lorsque la possibilité qu'il en reçoive s'est présentée en raison des prix du pétrole, cela a été rendu impossible par une modification rétroactive de la loi en 1981.

La norme actuelle des "cinq provinces" pour déterminer la capacité financière a remplacé la norme moyenne nationale en 1982. Ce changement combiné à des

modifications de certaines assiettes fiscales tendait à désavantager le Québec et le Manitoba. Par conséquent, une garantie transitoire a été incorporée à la formule. Cette garantie stipulait qu'aucune province ne pouvait recevoir un montant inférieur à celui qu'elle avait reçu la dernière année d'application de l'ancienne formule. La garantie prévoyait également un certain taux de croissance.

Comme en témoigne le tableau 9, toutes les provinces, sauf l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, reçoivent des paiements de péréquation fédéraux importants.

**Estimation des paiements de péréquation par province en 1988-1989** — **Tableau 9**

| | (en millions de dollars) | (en dollars par habitant) |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 844 | 1 486 |
| Île-du-Prince-Édouard | 172 | 1 340 |
| Nouvelle-Écosse | 783 | 886 |
| Nouveau-Brunswick | 776 | 1 087 |
| Québec | 3 299 | 497 |
| Manitoba | 635 | 586 |
| Saskatchewan | 288 | 285 |
| TOTAL | 6 798 | 616 |

Remarques : 1. Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
2. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique n'ont pas droit à la péréquation et ne reçoivent donc pas de paiements.

Source : Ministère des Finances, Canada: Péréquation des recettes provinciales, Deuxième budget de dépenses, 1988-1989 (septembre 1988).

On estime actuellement à 6,8 milliards de dollars le total des paiements de péréquation pour 1988-1989. La seule limite législative à la croissance de ces paiements est la disposition selon laquelle le total des transferts ne doit pas excéder l'augmentation du produit national brut (PNB) d'une année à l'autre. Jusqu'à maintenant, ce plafond n'a pas dû être imposé. Bien que ce soit le Québec qui bénéficie de la plus grande part de la péréquation totale, une seule province en reçoit un montant moins élevé par habitant.

*Stabilisation fiscale*

Afin de protéger les provinces contre des pertes de recettes soudaines d'une année à l'autre à la suite d'un revirement économique, le gouvernement fédéral a prévu des paiements de stabilisation fiscale. Ces transferts pécuniaires inconditionnels garantissent que la somme des recettes fiscales de chaque province, évaluée selon une structure et des taux d'imposition constants, et de ses paiements de péréquation, ne seront pas inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente.

Pendant l'exercice 1987-1988, entre autres modifications techniques, le gouvernement fédéral a limité les subventions annuelles à 60 $ par habitant. Aux provinces qui auraient droit à un montant plus élevé il accorde des prêts sans intérêt remboursables en cinq ans. Jusqu'à maintenant, une seule province a reçu des paiements dans le cadre de ce programme; la Colombie-Britannique a reçu

175 millions de dollars pour l'exercice 1982-1983. Cependant, les paiements de stabilisation fiscale offrent une garantie substantielle pour nombre de provinces.

*Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers*

Étant donné que les taux provinciaux d'imposition du revenu des particuliers sont établis en fonction de l'impôt fédéral de base, la garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers prévoit des indemnisations limitées pour les provinces qui subissent des pertes de recettes pour une année d'imposition à la suite d'une modification de la politique fiscale fédérale. L'indemnisation équivaut au montant des pertes d'une province en sus de 1 % de l'impôt fédéral de base pour cette province. Jusqu'à maintenant, seule la Saskatchewan a reçu un paiement en vertu de ce programme; la somme de 4,3 millions de dollars lui a été versée pour l'année d'imposition 1985.

## Régime d'assistance publique du Canada

Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) a été instauré par une loi fédérale en 1966. Il s'agit d'un accord de partage des frais des programmes d'aide sociale et de bien-être social administrés au palier provincial. Ce régime remplace les programmes à frais partagés d'aide aux personnes âgées, aux aveugles, aux handicapés et aux chômeurs. À la fin des années soixante, ces programmes étaient vigoureusement critiqués en raison des restrictions imposées à l'admissibilité. Le nouveau programme a été conçu pour rendre plus cohérents et homogènes les régimes d'assistance publique provinciaux auparavant fragmentés.

Depuis l'instauration de ce régime, les paiements ont augmenté, passant de 0,3 milliard de dollars en 1967-1968 à la somme estimative de cinq milliards de dollars en 1988-1989. Le RAPC est la troisième source de transferts aux provinces en importance, le FPÉ et la péréquation venant en premier. En Ontario, les recettes provenant de ce régime devraient totaliser 1,3 milliard de dollars en 1988-1989.

Le RAPC est censé n'être qu'une précaution aux termes de laquelle le gouvernement fédéral fournit un montant égal à la moitié des dépenses provinciales pour l'aide sociale (nourriture, logement et vêtements) fournie aux personnes dans le besoin et pour un éventail de services, notamment les services à l'enfance, les services de garde d'enfants, d'aides familiales pour les personnes âgées, des établissements pour les personnes handicapées et de counseling familial. Pour recevoir des fonds du RAPC, les programmes provinciaux doivent être conçus de façon à aider les personnes qui sont dans le besoin ou qui pourraient le devenir. En outre, les bénéficiaires potentiels doivent démontrer leur admissibilité en fournissant la preuve de leurs besoins ou de leur revenu selon des critères définis par chaque province conformément aux directives générales du gouvernement fédéral.

Ce régime a été soumis à de nombreux examens au cours des deux dernières décennies. En 1970-1971, le comité sénatorial de la pauvreté a présenté un rapport le critiquant et a recommandé qu'il soit remplacé par un programme de revenu annuel garanti. Dix ans plus tard, des négociations étaient en cours pour que les services sociaux en soient retirés et fassent l'objet d'un financement global en vertu d'une loi sur le financement des services sociaux inspirée du FPÉ.

Toutefois, cette proposition a été retirée lorsque les provinces ont refusé toute réduction de l'indexation du FPÉ au PNB moins un pour cent. La proposition visant à remplacer la contribution fédérale au RAPC et d'autres programmes fiscaux et transferts fédéraux, comme les allocations familiales et les crédits d'impôts pour enfants, par un revenu annuel garanti a refait surface lorsqu'en 1985 la Commission Macdonald a recommandé l'adoption d'un programme universel de sécurité du revenu.

Plus récemment, le groupe de travail Nielsen sur la révision des programmes n'a trouvé aucune raison de procéder à un changement en profondeur du RAPC. Toutefois, dans son rapport, il manifeste son inquiétude face au recours à long terme à l'assistance par des personnes aptes au travail et au risque que le coût du RAPC ne devienne exorbitant. Le groupe Nielsen conclut qu'il pourrait être nécessaire de limiter le financement du RAPC en fixant un plafond aux dépenses fédérales en vertu de l'accord. Il n'en demeure pas moins que le RAPC est un exemple unique de collaboration intergouvernementale et de partage des frais d'importants programmes sociaux offerts partout au Canada.

## Loi sur les services de garde d'enfants au Canada

Les dépenses provinciales relatives aux services de garde d'enfants pour l'exercice en cours devraient atteindre 300 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 238 % par rapport au niveau de 1984-1985.

Le 26 septembre 1988, la Chambre des communes a adopté la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada, pour permettre au gouvernement fédéral de conclure des ententes de partage des frais au titre des programmes provinciaux de services de garde d'enfants. Ce projet n'avait toutefois pas encore été adopté par le Sénat lors de la dissolution du parlement le 30 septembre et devra être déposé de nouveau. En tout, le gouvernement fédéral a annoncé l'affectation de 6,4 milliards de dollars aux services de garde d'enfants au cours des sept prochaines années. De ce montant, 2,3 milliards de dollars seront consacrés à des dispositions fiscales, 60 millions de dollars à des programmes spéciaux à l'intention des autochtones, 100 millions de dollars à des projets spéciaux de recherche et à des projets-pilotes et 3,9 milliards de dollars à des contributions aux programmes provinciaux de services de garde d'enfants.

Le gouvernement fédéral a décidé de remplacer ses contributions sans plafond aux programmes de garde d'enfants de l'Ontario par une contribution maximale de 1,7 milliard de dollars au programme fédéral de 1988 à 1995. Sous réserve des limites annuelles, les contributions d'Ottawa devraient comprendre le remboursement de 75 % des subventions d'immobilisations octroyées pour des locaux de garderies à but non lucratif et le remboursement de 50 % des subventions de fonctionnement destinées à toutes les garderies approuvées.

Les provinces peuvent décider de continuer de partager ces dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada plutôt que de conclure une entente en vertu de la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.

## Transferts provinciaux aux administrations locales

En 1988-1989, la province fournira un appui financier totalisant près de 4,2 milliards de dollars aux municipalités et aux organismes municipaux, comme l'indique le tableau 10.

Le soutien accordé aux conseils scolaires s'élève également à près de 4, 2 milliards de dollars, montant qui comprend près de 238 millions de dollars de subventions d'immobilisations.

**Principaux transferts provinciaux aux administrations locales** — **Tableau 10**
(en millions de dollars)

| | Perspective pour 1988-1989 |
|---|---|
| Transferts aux municipalités | |
| Inconditionnels | 874 |
| Routes | 685 |
| Transports en commun | 340 |
| Services sociaux | 1 367 |
| Santé | 196 |
| Environnement | 142 |
| Loisirs et activités culturelles | 90 |
| Autres | 470 |
| Total des transferts aux municipalités | 4 164 |
| Transferts aux conseils scolaires | |
| Subventions législatives générales | 3 915 |
| Subventions d'immobilisations | 238 |
| Total des transferts aux conseils scolaires | 4 153 |
| Total des transferts aux administrations locales | 8 317 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

### Transferts aux municipalités

On estime que les paiements de transfert aux municipalités devraient augmenter de 7,7 % en 1988-1989.

Le taux de croissance moyen annuel du soutien provincial accordé au secteur municipal a dépassé sensiblement le taux d'inflation en Ontario au cours des cinq dernières années. Comme l'indique le tableau 11, le total des transferts au titre du fonctionnement a augmenté plus vite que le taux d'inflation (4,6 %) tandis que la croissance des transferts au titre des immobilisations a suivi l'inflation en raison de la plus grande stabilité des activités d'immobilisations dans la province.

**Transferts provinciaux aux municipalités** **Tableau 11**
(en millions de dollars)

| | 1983-1984 | Perspective 1988-1989 | Augmentation moyenne annuelle (%) |
|---|---|---|---|
| Inconditionnels | 691 | 874 | 4,8 |
| Conditionnels | 1 305 | 2 181 | 10,8 |
| Total - Fonctionnement | 1 996 | 3 055 | 8,9 |
| Immobilisations | 899 | 1 109 | 4,3 |
| Total - Transferts | 2 895 | 4 164 | 7,5 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Performance du secteur municipal*

On prévoit que les dépenses municipales augmenteront de 11,8 % en 1988. Cette croissance continue à être surtout attribuable aux régions desservies par les administrations régionales, la communauté urbaine de Toronto étant exclue, qui effectuent 40 % des dépenses municipales. Ces régions connaissent en général une croissance des services, mesurée d'après l'augmentation du nombre de ménages, supérieure à la moyenne bien qu'il faille souligner que les courbes de croissance peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre dans une même région. En comparaison, comme l'illustre le tableau 12, la croissance des dépenses ailleurs dans la province ne devrait se situer qu'à 8,3 %.

**Estimation des dépenses des municipalités en 1987 et 1988** **Tableau 12**
(en millions de dollars)

| | 1987 | 1988 | Augmentation (%) |
|---|---|---|---|
| Communauté urbaine de Toronto | 3 643 | 4 060 | 11,4 |
| Autres administrations régionales | 4 517 | 5 180 | 14,7 |
| **Toutes les administrations régionales** | **8 160** | **9 240** | **13,2** |
| Villes ne faisant pas partie d'une administration régionale | 1 595 | 1 726 | 8,2 |
| Toutes les autres municipalités | 1 701 | 1 845 | 8,5 |
| **Administrations non régionales** | **3 296** | **3 571** | **8,3** |
| **Total pour le secteur municipal** | **11 456** | **12 811** | **11,8** |

Sources : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Comme l'indique le tableau 13, la proportion du financement des municipalités, sous forme de transferts et d'impôts fonciers municipaux, a chuté au cours de cette période, la différence étant comblée par d'autres recettes, plus particulièrement celles découlant des droits d'usagers.

**Provenance des recettes municipales** **Tableau 13**
(en pourcentage)

| | 1983 | 1988 |
|---|---|---|
| Impôts fonciers | 35,6 | 35,0 |
| Subventions provinciales | 32,9 | 30,7 |
| Toutes les autres recettes | 31,5 | 34,3 |
| | 100,0 | 100,0 |

Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Au chapitre de l'endettement, l'ensemble des municipalités se trouve dans une meilleure situation que la province. On entend par "endettement" le total de la dette à long terme et la dette au titre de travaux pour les égouts et conduites d'eau. En 1987, le total de la dette des municipalités destinée à leurs propres fins s'élevait à environ trois milliards de dollars, ce qui représentait approximativement 26 % du total des recettes annuelles. Par comparaison, la dette de l'Ontario aux fins de la province équivalait à 114 % des recettes budgétaires annuelles. En 1988, les versements d'intérêts sur la dette publique de la province devraient atteindre environ 11 % des recettes annuelles contre un pourcentage estimatif de 7 % pour les municipalités.

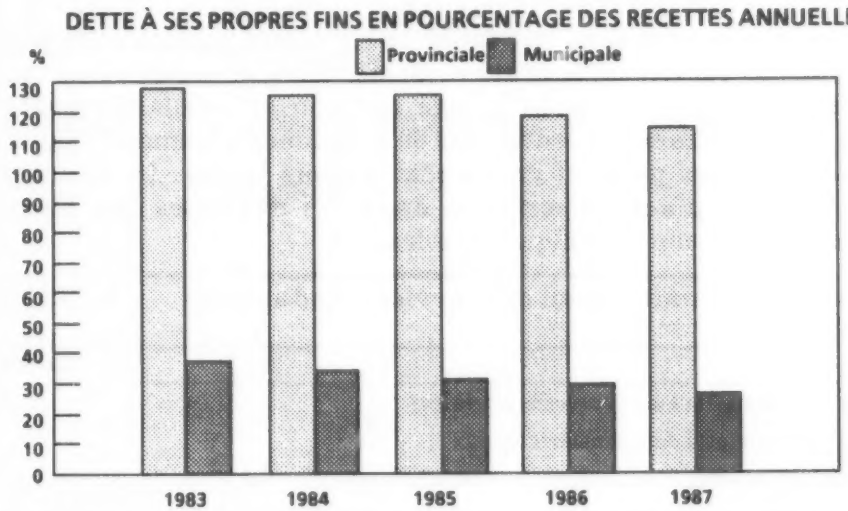


Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Depuis cinq ans, les municipalités ont moins recours aux emprunts à long terme pour financer leurs dépenses. Il est à noter que la capacité des municipalités à assumer un déficit de fonctionnement est limitée. La Commission des affaires municipales de l'Ontario fournit des lignes directrices pour évaluer la capacité des municipalités à accroître leurs dettes. En règle générale, selon la Commission et le ministère des Affaires municipales, le service de la dette d'une municipalité ne devrait pas dépasser 20 % de ses recettes annuelles de fonctionnement. Les municipalités restent, dans une large mesure, capables d'assumer des dettes pour

des travaux d'immobilisations et d'autres entreprises nécessaires. Le tableau suivant donne l'estimation la plus récente de la capacité d'emprunt des municipalités en ne tenant pas compte des dettes assumées pour les conseils scolaires ni des dettes garanties par la province.

**Capacité estimative d'endettement des municipalités en 1987** — **Tableau 14**
(en millions de dollars)

| | Capacité totale d'endettement | Capacité d'endettement disponible | |
|---|---|---|---|
| | | $ | % |
| Municipalités dans la communauté urbaine de Toronto | 3 449 | 2 847 | 82,5 |
| Municipalités dans une région | 3 317 | 2 454 | 74,0 |
| **Toutes les administrations régionales** | **6 767** | **5 301** | **78,3** |
| Municipalités dans un comté | 2 281 | 1 957 | 85,8 |
| Municipalités dans un district | 655 | 630 | 96,2 |
| **Toutes les administrations non régionales** | **2 936** | **2 587** | **88,1** |
| **Total pour le secteur municipal** | **9 702** | **7 888** | **81,3** |

Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

*Financement des services d'éducation*

En Ontario, le gouvernement provincial et les conseils scolaires se partagent le financement des services d'éducation élémentaire et secondaire. La portion assumée par la province est distribuée aux conseils scolaires sous forme de subventions générales et par l'entremise de programmes d'immobilisations et celle des conseils scolaires provient des impôts fonciers locaux. Le financement des écoles tient une place importante dans les dépenses des deux paliers gouvernementaux comme l'indique le tableau 15.

**Perspective du financement des services d'éducation** — **Tableau 15**
(en pourcentage)

| | 1988-1989 |
|---|---|
| **Paiements de transfert aux conseils scolaires** | |
| Par rapport au total des transferts locaux | 49,9 |
| Par rapport aux dépenses budgétaires provinciales | 11,0 |
| **Financement des écoles au niveau local** | |
| Dépenses de fonctionnement des conseils scolaires par rapport au total des dépenses locales de fonctionnement | 45,9 |
| Moyenne des taxes scolaires (résidentielles) par rapport au total des impôts fonciers locaux* | 50,6 |

* Par ménage.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

# *ANNEXES*


I. **Dépenses fiscales**

II. **Profil des dépenses dans le secteur de la santé**

III. **Capacité financière et effort fiscal**

IV. **Glossaire**

# ANNEXE I

## Dépenses fiscales

**Dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers**
**Estimations des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année d'imposition 1988**
(en millions de dollars)

**Tableau 1**

| | Pertes de recettes |
|---|---|
| **Dépenses fiscales assumées avec le gouvernement fédéral** | |
| Déductions et exemptions | |
| Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite | 352 |
| Cotisations à un régime enregistré de pensions | 258 |
| Exemption à vie pour gains en capital de 100 000 $ | 191 |
| Exclusion de gains en capital | 106 |
| Frais financiers | 85 |
| Cotisations syndicales | 59 |
| Frais de garde d'enfants | 38 |
| Frais de déménagement | 9 |
| Crédits d'impôt non remboursables | |
| Crédit personnel de base | 2 833 |
| Crédit de marié(e) ou l'équivalent | 440 |
| Crédit en raison de l'âge | 158 |
| Dons de charité | 151 |
| Primes d'assurance-chômage | 150 |
| Cotisations au Régime de pensions du Canada | 137 |
| Crédit pour enfants à charge | 80 |
| Crédit pour revenu de pensions | 38 |
| Frais médicaux | 23 |
| Frais de scolarité | 22 |
| Crédit pour études | 10 |
| Crédit pour handicapés | 6 |
| **Dépenses fiscales assumées par l'Ontario** | |
| Exonération des primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario | 770 |
| Subventions fiscales pour les personnes âgées de l'Ontario | 471 |
| Crédits d'impôt de l'Ontario | 444 |
| Crédit d'impôt du Régime d'épargne-logement de l'Ontario | 30 |
| Réduction de l'impôt de l'Ontario | 40 |
| Crédit d'impôt pour contributions politiques en Ontario | 5 |

* **Bien qu'elles ne soient pas prévues dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers, ces dépenses fiscales profitent aux particuliers.**

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

**Dépenses fiscales au titre des impôts des compagnies** **Tableau 2**
**Estimations des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année 1988-1989**
(en millions de dollars)

| | Pertes de recettes |
|---|---|
| Impôt sur le revenu des compagnies | |
| Déduction accordée aux petites entreprises | 385 |
| Déduction pour amortissement et amortissement comptable | 290 |
| Exclusion de gains en capital | 180 |
| Taux réduits dans certains secteurs | 88 |
| Super déduction pour la recherche-développement | 32 |
| Frais d'exploration et d'aménagement | 20 |
| Fabrication - redressement du coût de remplacement actuel | 10 |
| Pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise | 1 |
| Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises | 0,3 |
| Programme ontarien d'exploration minière | 0,2 |
| Déduction relative aux ressources* | 0 |
| Impôt sur le capital | |
| Montants uniformes d'impôt sur le capital pour les petites entreprises | 94 |
| Réduction de l'impôt sur le capital pour les marchands de matériel agricole | 0,3 |
| Impôt sur les bénéfices miniers | |
| Exemption de trois ans de l'impôt sur les bénéfices miniers pour les nouvelles mines | 5 |
| Exemption pour bénéfices miniers de 500 000 $ | 3 |

* À partir du 1er janvier 1989.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

**Dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail** **Tableau 3**
**Estimations des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année 1988-1989**
(en millions de dollars)

| | Pertes de recettes |
|---|---|
| Services | |
| Actes professionnels | 3 657 |
| Services commerciaux | 2 011 |
| Services personnels | 1 682 |
| Hébergement temporaire | 39 |
| Droits d'entrée | 28 |
| Biens | |
| Énergie (y compris les carburants) | 1 687 |
| Produits d'épicerie essentiels | 1 102 |
| Matériel de production | 818 |
| Publications | 154 |
| Aliments préparés | 120 |
| Terre et eau | 110 |
| Médicaments vendus sur ordonnance | 101 |
| Vêtements pour enfants | 65 |
| Aéronefs | 52 |
| Chaussures | 34 |
| Appareils médicaux | 26 |
| Produits d'hygiène féminine | 10 |
| Selon les acheteurs - Remboursement ou exemption de taxe sur des biens et services | |
| Agriculteurs | 190 |
| Personnes de passage en Ontario | 23 |
| Hôpitaux | 14 |
| Organismes religieux ou de bienfaisance | 10 |
| Personnes handicapées | 7 |
| Pêcheurs | 1 |
| Trappeurs | 1 |
| Musées et galeries d'art | 1 |
| Municipalités (camions de pompiers) | 1 |

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

# Dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers Règles fiscales pour 1988

## Dépenses fiscales assumées conjointement avec le gouvernement fédéral

### Déductions et exemptions

**Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite** : Les cotisations peuvent être déduites du revenu, jusqu'à concurrence des limites prescrites. Le montant des cotisations déductible une année dépend du plafond fixé pour cette année (7 500 $ en 1988), du revenu et du montant des cotisations à un régime enregistré de pensions.

**Cotisations à un régime enregistré de pensions** : Les cotisations obligatoires des salariés au régime de pensions peuvent être déduites du revenu.

**Exemption à vie pour gains en capital de 100 000 $** : Les contribuables ont droit à une exemption cumulative à vie pour gains en capital, jusqu'à concurrence de 100 000 $.

**Exclusion de gains en capital** : Un tiers des gains en capital sont exempts d'impôt.

**Frais financiers** : Les particuliers peuvent déduire de leur revenu les frais d'intérêt sur un emprunt contracté dans le but de faire un placement, les frais de consultation en matière de placements et autres frais liés à des placements.

**Cotisations syndicales** : Les droits annuels d'adhésion à un organisme répondant à certains critères sont déductibles du revenu.

**Frais de garde d'enfants** : Les frais de services de garde d'enfants pour permettre à un parent seul ou aux conjoints de gagner un revenu ou de suivre des cours dans le cadre d'un programme d'études ou de formation peuvent être déduits du revenu. La déduction maximale est de 4 000 $ par enfant de moins de sept ans et de 2 000 $ par enfant de sept ans et plus.

**Frais de déménagement** : Les personnes qui déménagent pour se rapprocher d'au moins 40 kilomètres du lieu de leur nouvel emploi peuvent déduire leurs frais de déménagement de leur revenu, à condition que ces frais ne leur soient pas remboursés.

### Crédits d'impôt non remboursables*

**Crédit personnel de base** : Tous les déclarants peuvent obtenir un crédit de 520 $.

**Crédit de marié(e) ou l'équivalent** : Un crédit pouvant atteindre 434 $ est offert aux personnes qui déclarent comme personne à charge leur conjoint ou, pour celles

* La déclaration d'impôt sur le revenu n'indique pas de montant pour les crédits provinciaux d'impôt sur le revenu non remboursables. On a estimé la valeur de ces crédits, en ce qui concerne l'impôt de l'Ontario exigible, en multipliant chaque crédit fédéral par le taux d'imposition de 51 % pour l'Ontario.

qui ne sont pas mariées, toute autre personne répondant aux critères d'une personne à charge et vivant avec le déclarant.

**Crédit en raison de l'âge** : Ce crédit de 281 $ est consenti à tous les déclarants âgés de 65 ans ou plus.

**Dons de charité** : Un crédit est offert pour les dons de charité et dons au Canada ou à une province, et pour les dons de biens culturels.

**Primes d'assurance-chômage** : On peut obtenir un crédit pouvant atteindre 60 $ au titre des primes obligatoires.

**Cotisations au Régime de pensions du Canada** : Un crédit pouvant atteindre 41 $ est offert au titre des cotisations obligatoires.

**Crédit pour enfants à charge** : Il est possible de demander un crédit de 33 $ pour chaque enfant à charge de moins de 19 ans, ce crédit étant doublé à partir du troisième enfant.

**Crédit pour revenu de pensions** : Cette disposition permet aux particuliers, et surtout aux personnes âgées, de demander un crédit pouvant atteindre 87 $ au titre de leur revenu de pensions admissible.

**Crédit pour frais médicaux** : Ce crédit est offert pour tous frais médicaux ou dentaires payés et supérieurs à 3 % du revenu net.

**Frais de scolarité** : Les étudiants peuvent demander un crédit pour leurs frais de scolarité pouvant en faire l'objet et transférer toute portion non utilisée de ce crédit à un contribuable assumant leurs frais d'entretien.

**Crédit pour études** : Ce crédit, qui est destiné aux étudiants à plein temps, est calculé selon le nombre de mois aux études; toute portion non utilisée de ce crédit peut être transférée à un contribuable assumant les frais d'entretien de l'étudiant.

**Crédit pour handicapés** : Ce crédit de 281 $ est offert aux contribuables qui répondent aux conditions prescrites.

<u>Dépenses fiscales assumées par l'Ontario</u>

**Exonération des primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO)** : Grâce à ce programme, les primes RAMO des familles à faible revenu et de certains groupes sont éliminées ou réduites.

**Subventions pour les personnes âgées de l'Ontario** : Les personnes de 65 ans ou plus peuvent recevoir une subvention d'impôt foncier maximale de 600 $ et une subvention de taxe de vente de 50 $.

**Crédits d'impôt de l'Ontario** : Ce programme prévoit des crédits d'impôt remboursables pour les personnes à faible revenu et à revenu modeste âgées de moins de 65 ans afin d'alléger le fardeau d'impôt foncier et de taxe de vente qu'elles doivent assumer.

**Crédit d'impôt du Régime d'épargne-logement de l'Ontario** : Ce programme prévoit des crédits d'impôt remboursables pouvant atteindre 500 $ pour les personnes seules et 1 000 $ pour les familles qui épargnent en vue d'acheter une première habitation.

**Réduction de l'impôt de l'Ontario** : Dans le cadre de ce programme, l'impôt sur le revenu de l'Ontario de 150 $ ou moins des déclarants à faible revenu est éliminé ou réduit.

**Crédit d'impôt pour contributions politiques en Ontario** : Un crédit d'impôt pouvant atteindre 750 $ est offert en contrepartie d'une portion des contributions versées à un parti politique provincial inscrit.

## Dépenses fiscales au titre des impôts des compagnies Règles fiscales pour 1988

Impôt sur le revenu des compagnies

**Déduction accordée aux petites entreprises** : Pour les compagnies privées de contrôle canadien qui ont droit à la déduction fédérale accordée aux petites entreprises, le taux d'imposition du revenu de l'Ontario est réduit à 10 % pour les premiers 200 000 $ de revenu admissible.

**Déduction pour amortissement et amortissement comptable** : La déduction pour amortissement permet aux compagnies d'imputer, aux fins de l'impôt, des immobilisations à un taux qui excède habituellement l'amortissement comptable.

**Exclusion de gains en capital** : Le tiers de la plupart des gains en capital est imposable, et le tiers des pertes en capital peut servir à contrebalancer les gains en capital imposables.

**Taux réduits dans certains secteurs** : Une réduction de 1 % du taux d'imposition est accordée au titre du revenu provenant d'activités de fabrication ou de transformation, de la pêche ou de l'exploitation minière, forestière ou agricole.

**Super déduction pour la recherche-développement** : Il s'agit d'une déduction applicable directement au revenu qui serait autrement imposable et qui équivaut à un pourcentage des dépenses courantes et des dépenses d'investissement engagées pour de la recherche-développement en Ontario.

**Frais d'exploration et d'aménagement** : Toutes les dépenses en exploration et en aménagement engagées en Ontario ou ailleurs au Canada dans le cadre d'activités d'exploitation minière sont entièrement déductibles du revenu.

**Fabrication - redressement du coût de remplacement actuel** : Il s'agit d'une déduction appliquée au revenu qui serait autrement imposable et équivalant à un pourcentage du prix de matériel neuf destiné à des activités de fabrication ou de transformation en Ontario.

**Pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise** : Les pertes en capital découlant de la vente d'actions de compagnies privées dont le contrôle est canadien peuvent être utilisées pour réduire le revenu d'une compagnie, indépendamment de sa provenance.

**Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises** : En vertu de ce programme, le gouvernement de l'Ontario offre des subventions (aux particuliers) ou consent un crédit d'impôt (aux compagnies) d'après le montant de leur investissement dans de petites entreprises admissibles par l'entremise d'une compagnie pour l'expansion des petites entreprises.

**Programme ontarien d'exploration minière** : Les nouvelles compagnies d'exploration, c'est-à-dire qui ne déclarent pas de production, peuvent recevoir un crédit d'impôt ou une subvention équivalant à 25 % des frais d'exploration admissibles.

**Déduction relative aux ressources** : Cette déduction équivaut à un pourcentage des bénéfices provenant de la production de gaz ou de pétrole.

Impôt sur le capital

**Montants uniformes d'impôt pour les petites entreprises** : Certaines petites entreprises sont exonérées de l'impôt sur le capital et d'autres payent l'un des montants uniformes d'impôt moins élevés.

**Réduction d'impôt pour les marchands de matériel agricole** : Il s'agit d'un impôt sur le capital réduit que peuvent payer les marchands de matériel agricole pour les deux premières années d'imposition commençant après le 31 décembre 1986 et avant le 1er janvier 1989.

Impôt sur les bénéfices miniers

**Exemption de trois ans pour les nouvelles mines** : Le revenu provenant de l'exploitation d'une nouvelle mine ou d'une mine ayant subi un agrandissement important est exempt de l'impôt sur l'exploitation minière pendant les trois premières années de production commerciale.

**Exemption pour bénéfices miniers de 500 000 $** : Une exemption annuelle est accordée sur le revenu minier, jusqu'à concurrence de 500 000 $.

## Dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail Règles fiscales pour 1988

Services

**Actes professionnels** : Les honoraires sont exempts de taxe.

**Services commerciaux** : La plupart des services commerciaux sont exempts de taxe.

**Services personnels** : La plupart des services personnels sont exempts de taxe.

**Hébergement temporaire** : Les frais d'hébergement temporaire sont taxés au taux réduit de 5 %.

**Droits d'entrée** : Tous les droits d'entrée de 4 $ ou moins à des lieux de divertissement ou pour des activités spécifiques sont exempts de taxe.

Biens

**Énergie** : L'énergie, sous toutes ses formes, y compris les carburants, est exempte de taxe.

**Produits d'épicerie essentiels** : Tous les aliments achetés dans un magasin, sauf les boissons gazeuses, les grignotines et les friandises, sont exempts de la taxe de vente au détail.

**Matériel de production** : Les achats et la réparation de matériel et d'outillage de production sont exempts de la taxe de vente au détail.

**Publications** : Les livres, journaux et revues d'abonnement sont exempts de taxe.

**Aliments préparés** : Les aliments préparés vendus 4 $ ou moins sont exempts de taxe.

**Terre et eau** : La terre, la glaise, le sable, le gravier, la pierre non finie et l'eau naturelle sont exempts de taxe.

**Médicaments vendus sur ordonnance** : Tous les médicaments prescrits par un médecin, un dentiste ou un vétérinaire sont exempts de taxe.

**Vêtements pour enfants** : Les vêtements de taille pour enfants sont exempts de taxe.

**Aéronefs** : Les aéronefs commerciaux et pièces d'aéronefs commerciaux, le matériel et leur réparation sont exempts de taxe.

**Chaussures** : Les chaussures vendues 30 $ ou moins sont exemptes de taxe.

**Appareils médicaux** : Les prothèses auditives, dentaires et visuelles vendues sur ordonnance sont exemptes de taxe.

**Produits d'hygiène féminine** : Les tampons ainsi que les serviettes et ceintures hygiéniques sont exempts de taxe.

**Avantages accordés à certains acheteurs**

**Agriculteurs** : Les personnes exerçant des activités agricoles n'ont pas à payer de taxe sur la plupart des outils, du matériel - ainsi que leurs réparations - et des produits agricoles.

**Personnes de passage en Ontario** : Les personnes de l'extérieur de la province peuvent obtenir un remboursement de la taxe de vente au détail sur certains articles.

**Hôpitaux** : Le matériel médical et chirurgical acheté par les hôpitaux est exempt de taxe.

**Achats des organismes religieux et oeuvres de bienfaisance** : Les vêtements et chaussures d'occasion vendus moins de 50 $ par ces organismes et les repas qu'ils vendent à un prix minime sont exempts de taxe. Les publications, articles utilisés dans la pratique du culte et les matériaux de construction achetés par ces organismes sont exempts de taxe sous réserve de certaines conditions.

**Personnes handicapées** : La plupart des appareils prothétiques et orthopédiques sont exempts de taxe. La taxe de vente au détail payée à l'achat d'un véhicule servant à transporter des personnes atteintes d'un handicap physique peut être remboursée.

**Pêcheurs** : Certains articles de pêche, dont les vaisseaux, sont exempts de taxe s'ils sont achetés par un pêcheur commercial.

**Trappeurs** : Le matériel de trappage acheté par un trappeur détenant un permis est exempt de taxe.

**Musées et galeries d'art :** Les oeuvres d'art qu'achète un musée ou une galerie d'art sont exemptes de taxe à condition que plus de la moitié des recettes de l'établissement proviennent de dons du public ou de subventions.

**Municipalités (camions de pompiers) :** Les véhicules de pompiers dont le prix est supérieur à 1 000 $ et réservés à l'usage d'une municipalité, d'un hôpital public, d'une université, d'une régie de services publics ou d'un groupe bénévole sont exempts de taxe.

# ANNEXE II

## Profil des dépenses dans le secteur de la santé

La qualité, l'orientation et surtout le coût des services de santé ont fait l'objet de nombreux débats publics au cours des dernières années. Cette annexe, qui constitue une mise à jour du document publié dans le budget de l'Ontario de 1988, donne un aperçu des dépenses pour les services de santé en Ontario entre 1978-1979 et 1988-1989. On y examine les principales composantes des dépenses du ministère de la Santé, c'est-à-dire le fonctionnement des hôpitaux, le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) et le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO).

Dans ce profil, on entend par dépenses pour les services de santé le total des débours du ministère de la Santé. Toutefois, le ministère des Services sociaux et communautaires dispense aussi des programmes dans ce domaine pour les handicapés mentaux et les personnes âgées, et le ministère du Travail veille à l'application des lois sur la santé et la sécurité au travail. On estime à environ un milliard de dollars le coût total de ces programmes pour 1987-1988.

### Les dépenses pour les services de santé

Les dépenses provinciales pour les services de santé ont augmenté régulièrement entre 1978-1979 et 1988-1989, érodant une part sans cesse croissante des ressources du gouvernement. Au cours de cette période, la part des dépenses du ministère de la Santé est passée de 28 % à 33 %.

**DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PAR RAPPORT AU TOTAL DES DÉPENSES DE L'ONTARIO DE 1978-1979 ET 1988-1989**

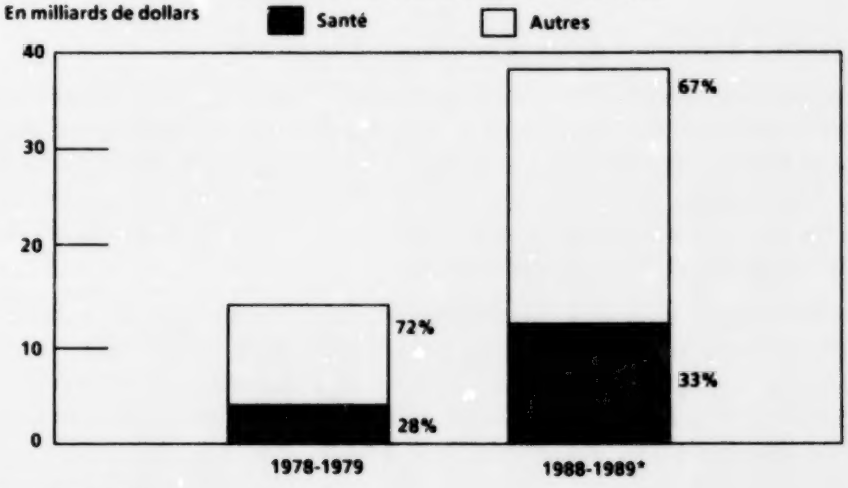


* Au 30 septembre 1988.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les dépenses pour les services de santé ont plus que triplé entre 1978-1979 et 1988-1989, passant de quatre milliards de dollars à un montant estimé à 12,6 milliards de dollars; il s'agit là d'une croissance moyenne de 12,3 % par année. Seulement 1,1 % environ de cette augmentation est attribuable à la croissance

démographique. La hausse des dépenses s'expliquerait surtout par une augmentation moyenne annuelle des dépenses par personne de 11 %. Le coût total des services de santé par personne a atteint 1 338 $ en 1988-1989.

**DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE 1978-1979 À 1988-1989**

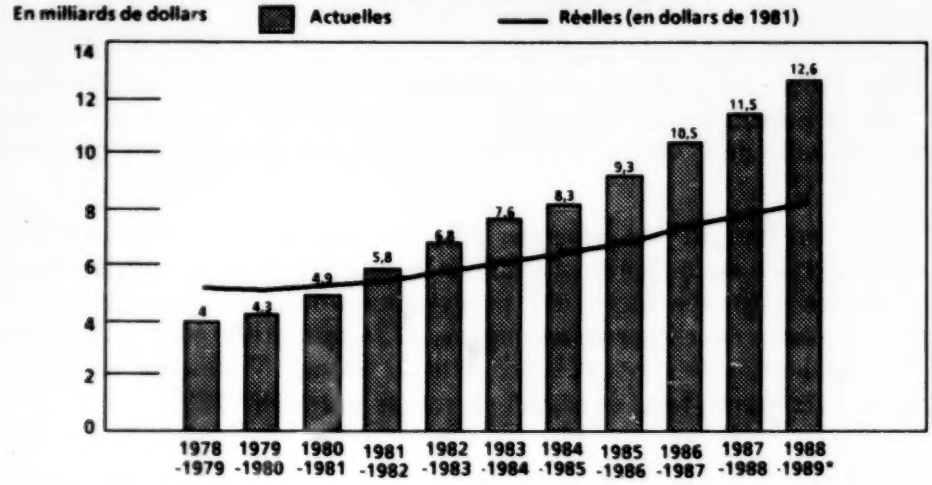


* Au 30 septembre 1988.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et Statistique Canada.

Pendant la majeure partie de cette période, la croissance des dépenses dans le secteur de la santé a été supérieure à celle de l'économie en Ontario. Compte tenu de l'inflation, les dépenses dans ce secteur ont augmenté de 63,4 % tandis que le taux de croissance économique de l'Ontario, selon le produit intérieur brut (PIB) réel, a été de 42,7 %.

## Les principales dépenses dans le secteur de la santé

Entre 1978-1979 et 1988-1989, 78 % à 80 % des dépenses du ministère de la Santé ont été consacrées au fonctionnement des hôpitaux, au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) et au Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO). Les autres dépenses étaient destinées aux programmes de soins prolongés, de soins à domicile, de soins d'urgence, de santé mentale, à d'autres programmes de santé et aux immobilisations.

Les deux graphiques suivants illustrent le changement de la répartition des dépenses du ministère de la Santé entre 1978-1979 et 1988-1989. La part des dépenses pour le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario, qui est passée de 26 % à 32 %, empiète sur celle d'autres postes, plus particulièrement le fonctionnement des hôpitaux dont la part est passée de 50 % à 43 %.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ DE 1978-1979 À 1988-1989**

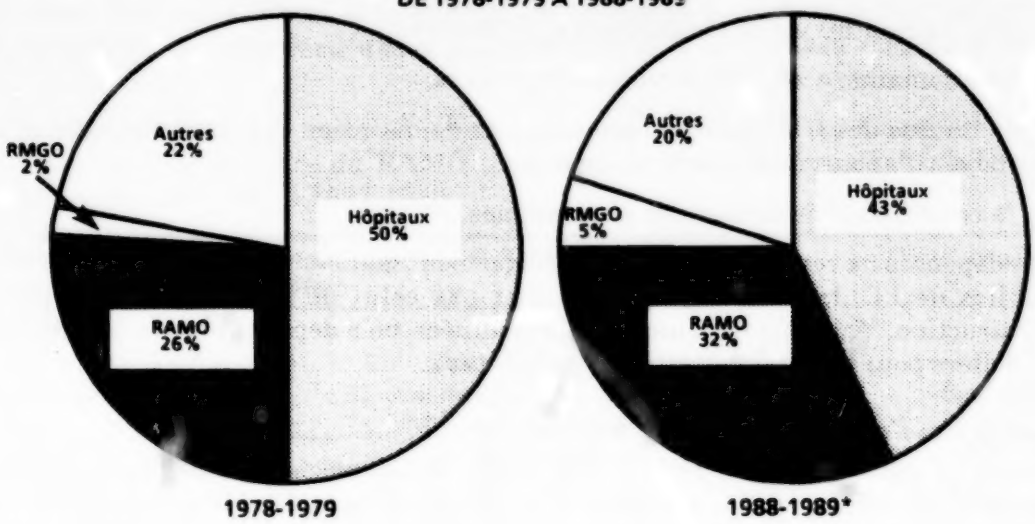


* Au 30 septembre 1988.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

*Le fonctionnement des hôpitaux*

Les dépenses provinciales au titre du fonctionnement des hôpitaux ont augmenté de plus de 250 % de 1978-1979 à 1988-1989, passant de deux milliards de dollars à 5,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation annuelle moyenne de 10,7 %. En termes de dépenses par habitant, le montant consacré au fonctionnement des hôpitaux s'est accru au cours de cette période. Il est passé de 234 $ à 581 $, ce qui fait une croissance moyenne de 9,5 % par année.

**DÉPENSES AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DES HÔPITAUX DE 1978-1979 À 1988-1989**

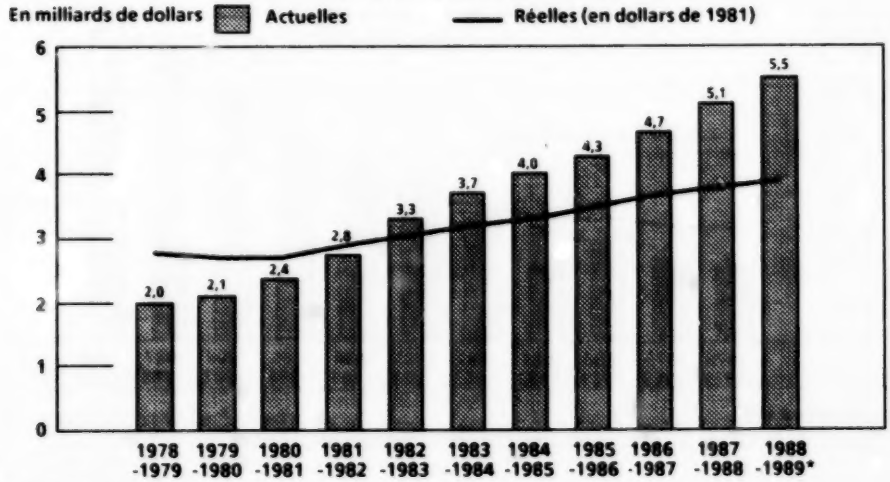


* Au 30 septembre 1988.
Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et Statistique Canada.

Au cours de cette période, le financement provincial était fonction de certains facteurs, dont :

- les augmentations de traitements et de salaires,
- une demande accrue de services hospitaliers,
- la hausse des frais pour les programmes de maintien des fonctions vitales au moyen d'appareils de haute technologie,
- la création et l'étoffement de programmes.

Ces dépenses ne représentent que le financement du fonctionnement des hôpitaux publics de l'Ontario et ne comprennent pas celui de la rénovation et de la construction. Au cours des cinq dernières années, on a dépensé plus de un milliard de dollars pour les immobilisations des hôpitaux.

*Le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario*

En dix exercices, de 1978-1979 à 1988-1989, les dépenses affectées au règlement des services offerts par les médecins et autres praticiens dans le cadre du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) ont quadruplé et sont passées de un à quatre milliards de dollars. En pourcentage annuel, l'accroissement des dépenses pour le RAMO a varié entre 9,7 % en 1979-1980 et 19,7 % en 1982-1983, soit une moyenne de 14,7 % pour l'ensemble de la période en question. La progression de ces dépenses peut également être exprimée sous forme d'un ratio par habitant, auquel cas on obtient une augmentation de 121 $ à 426 $ par personne, ou encore une hausse moyenne de 13,4 % par année.

**DÉPENSES AFFECTÉES AU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ONTARIO (RAMO) DE 1978-1979 À 1988-1989**

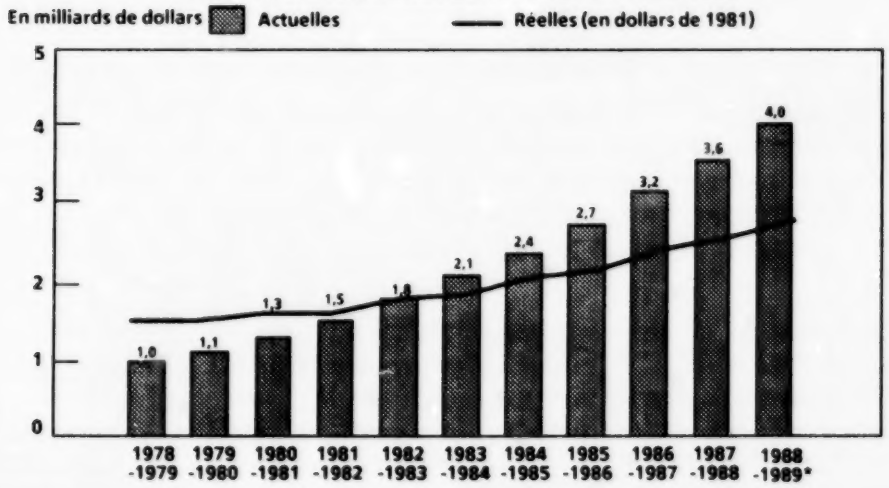


* Au 30 septembre 1988.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et Statistique Canada.

Plus récemment, c'est-à-dire de 1981-1982 à 1987-1988, les dépenses affectées à ce régime sont passées de 1,5 à 3,6 milliards de dollars, ce qui représente, en termes annuels, une progression moyenne de 15,3 %. Cette progression des dépenses a deux causes : l'augmentation négociée, de l'ordre de 8 % en moyenne par année,

des tarifs pour les services offerts par les laboratoires, les médecins et autres praticiens, et l'accroissement de 7 % en moyenne par année de l'utilisation des services. Sur l'ensemble de la période, la tendance a été à la baisse pour les augmentations négociées des honoraires mais à la hausse pour les taux d'utilisation.

Le tableau 1 ci-dessous montre l'accroissement du nombre de médecins exerçant en Ontario dans le cadre du RAMO ainsi que les versements moyens faits aux médecins de 1981-1982 à 1987-1988.

**Médecins ontariens facturant le RAMO de 1981-1982 à 1987-1988** — **Tableau 1**

| | Nombre de médecins | Écart % | Moyenne des versements faits aux médecins ($) | Écart % |
|---|---|---|---|---|
| 1981-1982 | 13 478 | 2,6 | 94 500 | 16,8 |
| 1982-1983 | 13 888 | 3,0 | 109 000 | 15,3 |
| 1983-1984 | 14 429 | 3,9 | 121 100 | 11,1 |
| 1984-1985 | 15 039 | 4,2 | 130 500 | 7,8 |
| 1985-1986 | 15 698 | 4,4 | 140 700 | 7,8 |
| 1986-1987 | 16 443 | 4,7 | 154 100 | 9,5 |
| 1987-1988 | 17 156 | 4,3 | 170 800 | 10,8 |

Source : Ministère de la Santé de l'Ontario.

L'importance des dépenses engagées dans le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario tient également au développement considérable des services de laboratoires, la part de dépenses les concernant ayant augmenté en moyenne de 16,1 % par année de 1981-1982 à 1987- 1988.

**Croissance des services de laboratoires de 1981-1982 à 1987-1988** — **Tableau 2**

| | Millions de dollars | Écart % |
|---|---|---|
| 1981-1982 | 133,9 | 13,1 |
| 1982-1983 | 161,6 | 20,7 |
| 1983-1984 | 184,3 | 14,0 |
| 1984-1985 | 213,5 | 15,8 |
| 1985-1986 | 247,5 | 15,9 |
| 1986-1987 | 282,7 | 14,2 |
| 1987-1988 (Provisoire) | 327,2 | 15,7 |

Source : Ministère de la Santé de l'Ontario.

En tout, le nombre de demandes de règlement présentées dans le cadre du RAMO a connu une forte progression, passant de 61 millions de dollars en 1978-1979 à environ 99 millions de dollars en 1988-1989, ou encore de 7,2 demandes à 10,5 demandes de règlement par habitant en moyenne.

*Le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario*

Ce régime a été créé en 1974 pour que les personnes âgées et les personnes dans le besoin ne soient pas dissuadées d'acheter les médicaments qui leur sont prescrits par ordonnance en raison de leur coût. De fait, les personnes du troisième âge, les assistés sociaux et les pensionnaires des établissements de soins prolongés et des foyers de soins spéciaux reçoivent gratuitement les médicaments qui leur sont prescrits.

Les dépenses du ministère de la Santé concernant le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario sont passées de 89 millions de dollars en 1978-1979 à 569 millions de dollars en 1988-1989, ce qui signifie qu'elles ont augmenté de 539 % au total, ou de 20,4 % en moyenne par année. S'il est vrai que l'augmentation enregistrée dans les premières années provenait en grande partie de l'accroissement naturel du nombre de bénéficiaires, il n'en reste pas moins que ce régime a connu un taux de croissance à deux chiffres pendant toute cette période, ce qui le place parmi les programmes de santé ayant pris le plus d'ampleur pendant les années en question. Les dépenses du ministère de la Santé pour ce régime sont passées en moyenne de 128 $ par participant en 1978-1979 à un montant estimatif de 550 $ en 1988-1989.

**DÉPENSES AFFECTÉES AU RÉGIME DE MÉDICAMENTS GRATUITS DE L'ONTARIO DE 1978-1979 À 1988-1989**

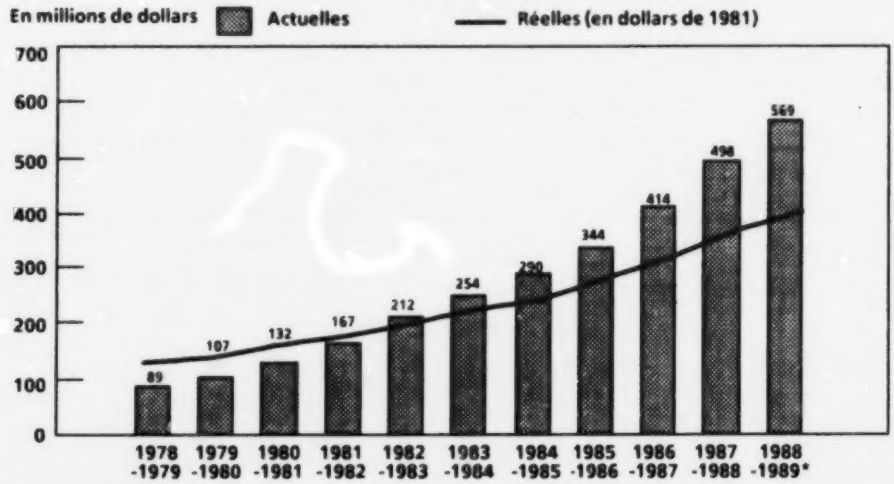


* Au 30 septembre 1988.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et Statistique Canada.

## Conclusion

On ne peut espérer maintenir, encore moins améliorer, les services de santé sans y consacrer des sommes considérables. Certains facteurs, notamment le vieillissement de la population ontarienne, ont contribué, et devraient continuer

encore plus qu'auparavant, à alimenter l'accroissement des dépenses. Les hausses des paiements de transfert fédéraux en vertu du financement des programmes établis n'ont pas suivi celles des dépenses pour les services de santé. Nous devons absolument continuer d'essayer d'améliorer l'efficacité des services et de trouver des solutions de rechange moins coûteuses sans toutefois sacrifier la qualité ni l'accessibilité de services indispensables. Cette tâche nécessite un effort de coopération de tous les intervenants du secteur de la santé.

# ANNEXE III

## Capacité financière et effort fiscal

La capacité financière d'une province se mesure par son aptitude à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles. L'effort fiscal indique dans quelle mesure elle applique des impôts et des taxes à ces sources de recettes. Dans cette partie, on utilise ces mesures pour établir des comparaisons entre les provinces.

### Détermination de la capacité financière

On peut évaluer la capacité financière en utilisant un certain nombre d'indices.

Les gouvernements fédéral et provinciaux utilisent une formule tenant compte du caractère représentatif du régime fiscal pour évaluer la capacité financière. Selon cette formule, on définit une assiette pour chaque source de recettes et l'on détermine la capacité financière d'après la population. Par exemple, l'assiette de la taxe sur le tabac d'une province correspond au nombre de cigarettes qui y sont vendues. Si la part de l'assiette de la province est inférieure à sa part de la population, on dit que la province a une capacité financière insuffisante pour cette assiette. Dans le cas contraire, elle a alors un excédent de capacité financière. En d'autres termes, on dit qu'une province a une capacité financière insuffisante, pour une assiette donnée, si sa proportion de l'assiette par habitant est inférieure à la moyenne nationale.

On choisit les assiettes en fonction des pratiques fiscales des provinces. Par exemple, si certains articles comme les vêtements pour enfants ne sont pas soumis à la taxe de vente au détail dans la plupart des provinces, la vente de ces articles n'entre pas dans l'assiette, d'où le régime dit "représentatif".

À l'aide des données sur le programme fédéral de péréquation, on peut calculer la proportion de l'assiette globale en "additionnant" 37 assiettes provinciales et locales. On dispose alors d'un critère unique mais global qui permet d'évaluer la capacité financière relative d'une province. En 1987-1988, la capacité financière de l'Ontario, évaluée selon cette formule, correspondait à 108 % de la moyenne nationale. Le graphique ci- après illustre l'évolution de la capacité financière de l'Ontario au cours des dix dernières années.

**CAPACITÉ FINANCIÈRE DE L'ONTARIO**
**(EN POURCENTAGE DE LA MOYENNE NATIONALE)**

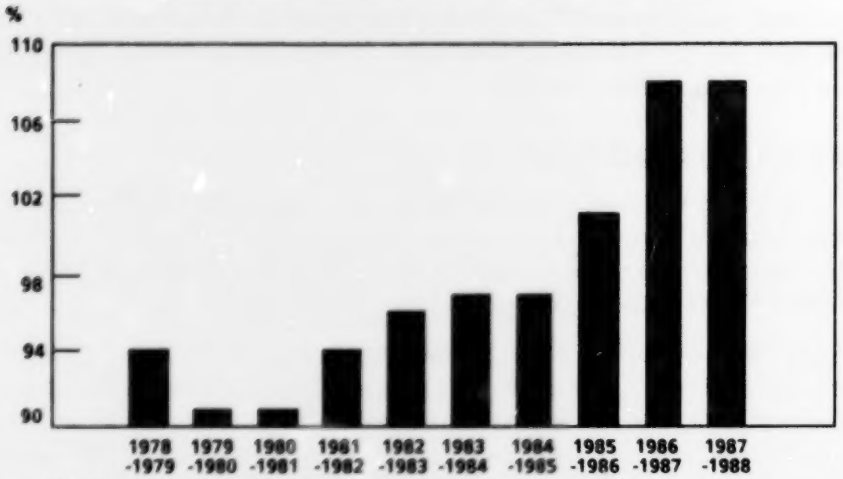


**Remarques : Les données pour 1986-1987 et 1987-1988 pourraient être révisées.**
**L'indice pour 1987-1988 est calculé selon la valeur correspondant à l'introduction graduelle du changement apportée aux assiettes fiscales dans les règlements de 1987 sur les accords fiscaux.**

Source : Ministère des Finances, Canada.

Comme l'indique le tableau 1, en 1987-1988, les capacités financières variaient de 61 % à Terre-Neuve à 144 % en Alberta. Si l'on ajoute les recettes provenant des transferts fédéraux aux recettes de sources provinciales et locales, la capacité financière des provinces recevant des paiements de péréquation s'approche de la moyenne nationale. Comme les transferts fédéraux à ces provinces sont assez importants, la capacité relative des provinces qui n'en reçoivent pas diminue. Par exemple, la capacité financière de l'Ontario en 1987-1988 a reculé de 9 % et s'est établie à 99 % de la moyenne nationale, principalement parce que la province ne reçoit pas de paiements de péréquation.

**Indices de la capacité financière provinciale-locale en 1987-1988** **Tableau 1**
(en pourcentage de la moyenne nationale)

| | Recettes de source provinciale-locale | Recettes de source provinciale-locale plus tous les transferts fédéraux* |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 61 | 96 |
| Île-du-Prince-Édouard | 65 | 96 |
| Nouvelle-Écosse | 76 | 94 |
| Nouveau-Brunswick | 71 | 96 |
| Québec | 85 | 95 |
| **Ontario** | **108** | **99** |
| Manitoba | 83 | 93 |
| Saskatchewan | 91 | 95 |
| Alberta | 144 | 129 |
| Colombie-Britannique | 103 | 98 |
| Moyenne nationale | 100 | 100 |

* Les transferts fédéraux ne comprennent que ceux contenus dans le Budget des dépenses principal pour 1987-1988.
Remarque : Ces données pourraient être révisées.
Source : Ministère des Finances, Canada.

Sont inclus dans le calcul des transferts fédéraux les points d'impôt spéciaux que le Québec a choisis à la place d'une partie des contributions pécuniaires fédérales versées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et de l'assurance-hospitalisation. Ces contributions fédérales ont été incorporées ultérieurement au financement des programmes établis.

## Détermination de l'effort fiscal

On compare souvent les taux d'imposition provinciaux pour différentes sources de recettes (ex. : taux de taxe de vente) pour évaluer l'effort relatif des provinces pour générer des recettes. Or, ces comparaisons ne suffisent pas, à elles seules, à mesurer l'effort fiscal global d'une province.

On peut aussi évaluer l'effort fiscal par source de recettes, comme c'est le cas pour la capacité financière. Il s'agit de calculer, pour chaque source, un taux d'imposition national moyen en divisant les recettes provinciales perçues par l'assiette de l'ensemble des provinces. On peut alors déterminer l'effort fiscal global d'une province en divisant sa part du total des recettes provinciales et locales par sa part du total de l'assiette.

Cette évaluation de l'effort fiscal révèle dans quelle mesure une province impose les assiettes disponibles comparativement à la moyenne nationale. On tient compte des recettes locales en raison des responsabilités diverses que chaque province confie à ses administrations locales. Le tableau 2 donne les indices de l'effort fiscal relatif en 1987-1988 pour l'ensemble des assiettes.

**Indices de l'effort fiscal provincial-local en 1987-1988** **Tableau 2**
(en pourcentage de la moyenne nationale)

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 102 |
| Île-du-Prince-Édouard | 94 |
| Nouvelle-Écosse | 92 |
| Nouveau-Brunswick | 96 |
| Québec | 120 |
| **Ontario** | **98** |
| Manitoba | 110 |
| Saskatchewan | 102 |
| Alberta | 76 |
| Colombie-Britannique | 96 |
| Moyenne nationale | 100 |

Remarque : Ces données pourraient être révisées.
Source : Ministère des Finances, Canada.

L'effort fiscal global de l'Ontario est légèrement inférieur à la moyenne nationale. L'effort fiscal de l'Alberta est d'environ 24 % inférieur à la moyenne nationale, surtout parce qu'il ne perçoit pas de taxe de vente et que ses taux d'imposition du revenu des particuliers sont les plus bas. Comme la proportion des recettes de l'Alberta provenant du pétrole et du gaz correspond presque à sa part de l'assiette pour ces produits, l'imposition des ressources naturelles ne fausse pas les chiffres sur son effort fiscal ni dans un sens ni dans l'autre.

**L'effort fiscal du Québec, de quelque 20 % supérieur à la moyenne nationale en 1987-1988, est considérable. Malgré une forte imposition de certaines sources de recettes, l'effort fiscal global des provinces maritimes n'est pas très important, ce qui s'explique en grande partie par la faiblesse relative des impôts fonciers locaux.**

## ANNEXE IV

## GLOSSAIRE

**Accord sur la perception des impôts** : Accord entre chaque province et le gouvernement fédéral qui autorise ce dernier à percevoir pour elle l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. En vertu des accords actuels, les provinces acceptent de calculer leur impôt en pourcentage de l'impôt fédéral de base et renoncent ainsi à leur droit de déterminer l'assiette fiscale. Les provinces peuvent avoir des programmes limités de surtaxe, de crédits et de réduction d'impôts. Certaines provinces ont signé des accords similaires pour l'imposition des compagnies.

**Accords fiscaux** : Modes institutionnalisés de transfert de fonds du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans le cadre de son engagement au partage du coût de certains programmes et à l'égalisation des capacités financières des provinces.

**Assiette fiscale** : Valeur imposable à laquelle sont appliqués les taux d'imposition (par exemple, la partie imposable du revenu ou la valeur des biens et des services soumis à la taxe de vente au détail).

**Augmentation des stocks** : Augmentation du niveau des stocks dans une économie.

**Autres opérations** : Activités du gouvernement comprenant l'octroi de prêts, le placement et l'administration de comptes spéciaux, y compris les prêts, dotations en capital et avances, les caisses de retraite et fonds connexes ainsi que les comptes à des fins spéciales. Ces opérations ne touchent que les comptes d'actif et de passif.

**Autres recettes** : Total des recettes moins les recettes fiscales et les paiements du gouvernement fédéral. Elles découlent principalement des primes RAMO, des bénéfices de la RAO et des loteries, des droits et permis ainsi que des intérêts créditeurs.

**Besoins nets de trésorerie (BNT)** : La somme du déficit et du solde net des autres opérations.

**Capacité financière** : Aptitude d'une province à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles par rapport aux autres provinces.

**Capital libéré** : Dans la plupart des compagnies, le capital investi dans une compagnie par ses actionnaires et d'autres personnes, les prêts et avances consentis à la compagnie et son bénéfice cumulé non réparti moins ses investissements dans d'autres entreprises.

**Charges sociales** : Impôt calculé sur le revenu d'emploi (habituellement un pourcentage) et prélevé auprès de l'employeur, de l'employé ou des deux.

**Consommation** : Valeur des dépenses en biens et en services effectuées par les consommateurs, chiffrée en dollars courants (valeur nominale) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (valeur réelle). En Ontario, la consommation représente environ 55 % du produit intérieur brut.

**Coût unitaire de la main-d'oeuvre** : Mesure de la productivité calculée en divisant la totalité des salaires versés par le nombre d'unités de biens ou de services produits.

**Crédit d'impôt** : Réduction de certains impôts et taxes payés, calculée d'après une formule précise. Les crédits d'impôt de l'Ontario, par exemple, atténuent l'impôt foncier et les taxes de vente au détail qu'acquittent les particuliers en réduisant l'impôt sur leur revenu. Ces crédits dépendent du montant d'impôt et de taxe payé et de la situation économique des particuliers. Par conséquent, les crédits diminuent proportionnellement à l'augmentation du revenu, ce qui permet véritablement de redistribuer le fardeau fiscal en faveur des particuliers au revenu le plus faible.

**Déductions** : Réductions de l'assiette de l'impôt sur le revenu, habituellement pour tenir compte de certaines dépenses visant à produire un revenu.

**Déficit** : Ce qui manque pour équilibrer les recettes avec les dépenses.

**Demande finale** : Achats, au pays ou à l'étranger, de biens et de services produits aux fins de consommation finale dans une économie (variation des stocks exclue).

**Demande finale intérieure** : Achats de biens et de services aux fins de consommation finale dans une économie, à l'exception du commerce extérieur - importations et exportations - et de la variation des stocks.

**Dépenses** : Dépenses directes relatives aux programmes gouvernementaux qui comprennent les paiements consacrés aux biens et aux services, l'intérêt sur la dette publique, les salaires et avantages sociaux, les paiements de transfert aux particuliers, municipalités et établissements, les subsides et subventions ainsi que l'acquisition et la construction d'immobilisations.

**Dette aux fins de la province** : Dette émise par l'Ontario et employée uniquement à des fins provinciales; ne comprend pas la dette contractée par l'Ontario au nom d'Ontario Hydro.

**Dette consolidée** : Dette comportant des dates d'échéance déterminées et garantie par des titres de créance, notamment des obligations.

**Dette consolidée du secteur public** : Dette consolidée contractée à tous les paliers de l'administration provinciale, y compris par le gouvernement, Ontario Hydro, les municipalités, les hôpitaux, les universités et les collèges.

**Dette garantie** : Dette dont le coût serait assumé par la province si l'emprunteur ne le pouvait pas (cas d'Ontario Hydro, en particulier).

**Dette non consolidée** : Dette non garantie par des titres de créance comme les dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario.

**Dette totale** : Dette consolidée et non consolidée contractée pour la province.

**Économies d'échelle** : Réductions du coût moyen de la production réalisées par l'augmentation du volume des extrants.

**Effort fiscal** : Mesure du degré auquel une province impose et taxe les sources de recettes disponibles par rapport aux autres provinces.

**Emprunts auprès du public** : Emprunts contractés sur les marchés financiers.

**Emprunts bruts** : Totalité des emprunts, y compris les emprunts nécessaires pour rembourser la dette.

**Emprunts nets** : Différence entre les emprunts bruts et les emprunts nécessaires pour financer les remboursements.

**Emprunts non contractés auprès du public** : Emprunts habituellement faits à des caisses de retraite comme le Régime de pensions du Canada.

**Exemptions** : Montants déductibles du revenu pour tenir compte de la situation des personnes ou, dans le cas des taxes de vente, les biens qui sont exclus de l'assiette de ces taxes.

**Exportations** : Biens et services produits dans un pays ou une compétence territoriale et vendus à un autre pays ou à une autre compétence territoriale.

**Financement des programmes établis** : Paiements inconditionnels du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire.

**Formation de ménages** : Augmentation nette du nombre de nouveaux ménages pour une période donnée.

**Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers** : Programme fédéral qui garantit, au moyen d'indemnisation, que les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale ne réduiront pas de plus d'un pour cent les recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

**Groupe des Sept** : Canada, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne de l'Ouest.

**Importations** : Biens et services achetés dans un autre pays ou une autre compétence territoriale.

**Impôt fédéral de base** : Niveau d'imposition déterminé en appliquant le barème fédéral des taux d'imposition au revenu imposable et en soustrayant les crédits non remboursables. Il ne s'agit pas de l'impôt fédéral exigible, c'est-à-dire de l'impôt de base redressé en fonction des crédits, des surtaxes et des réductions. Le taux d'imposition de l'Ontario correspond à 51 % de l'impôt fédéral de base et sert à former l'impôt de base ontarien sur le revenu.

**Indice des prix à la consommation** : Indice mensuel qui mesure le changement du prix de détail d'un ensemble défini de biens et de services achetés par les consommateurs.

**Inflation** : Hausse continue du niveau général des prix.

**Intérêt sur la dette publique** : Intérêt payé par l'Ontario sur la dette totale contractée à des fins provinciales.

**Investissements** : Valeur des dépenses d'immobilisations comme les maisons, les usines, les machines et le matériel, exprimée en dollars courants (valeur nominale) ou en dollars redressés pour tenir compte de l'inflation (valeur réelle).

**Migration nette** : Différence entre le nombre de personnes qui s'établissent dans la province et le nombre de personnes qui la quittent.

**Nominal (PIB, consommation, investissements, etc.)** : Valeur exprimée en dollars courants, ne tenant pas compte de l'inflation.

**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** : Organisation regroupant des pays industriels et comportant un personnel permanent. Elle a été fondée en 1961 pour encourager les échanges commerciaux et les flux d'investissement dans les pays membres, pour aider à analyser les balances des paiements et d'autres problèmes économiques et pour coordonner les politiques d'aide internationale.

**Péréquation** : Transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces admissibles afin que les gouvernements provinciaux aient des recettes suffisantes pour être en mesure d'assurer les services publics à des niveaux de qualité et d'imposition sensiblement comparables.

**Politique budgétaire** : Affectation des dépenses et détermination du régime fiscal du gouvernement pour influencer le niveau général de l'activité économique. Une politique budgétaire expansionniste se caractérise d'habitude par l'augmentation des dépenses discrétionnaires ou par des réductions d'impôt.

**Politique monétaire** : Politique de la banque centrale (Banque du Canada au Canada, Réserve fédérale aux États-Unis) qui détermine la disponibilité et le coût du crédit (c'est-à-dire, les taux d'intérêt) dans l'économie. Une politique monétaire rigoureuse (anti-inflationniste) limite la croissance de la masse monétaire, ce qui provoque la hausse des taux d'intérêt et freine l'inflation en contractant la demande dans l'économie.

**Population active** : Nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus, employées ou à la recherche d'un emploi.

**Productivité** : Production par facteur de production utilisé (main-d'oeuvre, capital, énergie).

**Produit intérieur brut (PIB)** : Valeur de la production de biens et de services dans une région donnée exprimée en dollars courants (PIB nominal) ou redressés pour tenir compte de l'inflation (PIB réel).

**Produit national brut (PNB)** : Valeur de la production totale de biens et de services d'un pays, exprimée en dollars courants (PNB nominal) ou redressés pour tenir compte de l'inflation (PNB réel). L'évolution du pourcentage du PNB réel sert habituellement à évaluer le taux de croissance réel de l'économie américaine.

**Protectionnisme** : Application de tarifs douaniers et d'autres barrières commerciales pour développer les richesses d'un pays.

**Ratio d'endettement** : Total de la dette d'une compagnie divisée par l'avoir total des actionnaires.

**Ratio du service de la dette** : Totalité des paiements d'intérêt en pourcentage de la marge brute d'autofinancement des entreprises industrielles avant la déduction des intérêts et des impôts.

**Récession** : Ralentissement des affaires, caractérisé par la faiblesse de l'activité économique et un taux de chômage élevé. On considère d'habitude que deux trimestres consécutifs de ralentissement économique sont le signe d'une récession.

**Recettes** : Ensemble des recettes provenant de l'imposition, des primes, des droits, des permis, des paiements du gouvernement fédéral en vertu des accords fiscaux et des programmes de partage des frais ainsi que du revenu de placement.

**Redressement en fonction du coût de la vie** : Redressement des revenus, salaires ou autres paiements pour maintenir le pouvoir d'achat malgré l'évolution des prix à la consommation.

**Redressement en fonction des variations saisonnières (dessaisonalisé)** : Redressement effectué à des fins statistiques et destiné à tenir compte de facteurs saisonniers comme les conditions météorologiques, pour que les données reflètent plus précisément les tendances.

**Réel (PIB, consommation, etc.)** : Redressé en fonction de l'inflation, exprimé en dollars courants.

**Régime d'assistance publique du Canada** : Mode de partage, entre les paliers fédéral et provincial, des frais des programmes d'aide sociale et de bien-être administrés par les provinces.

**Régime fiscal représentatif** : Ensemble de 37 sources de recettes différentes servant à définir l'assiette fiscale de toutes les provinces.

**Rendement par point** : Estimation de l'augmentation ou de la diminution des recettes directes résultant du changement de la première unité du taux d'imposition ou de taxe.

**Reprise** : Nouvel essor des affaires après une récession, caractérisé par un regain d'activité économique.

**Résultats** : Différence entre le total des recettes courantes et le total des dépenses courantes, à l'exception des dépenses en capital.

**Revenu personnel** : Revenu des particuliers provenant de toutes les sources possibles.

**Revenu personnel disponible** : Revenu restant à une personne pour la consommation et l'épargne après déduction des impôts sur le revenu et d'autres retenues prévues par la loi comme les primes du Régime de pensions du Canada.

**Stabilisation fiscale** : Transferts pécuniaires inconditionnels du gouvernement fédéral de façon que la somme des recettes fiscales des provinces, calculées d'après des taux et un barème constants, et de leurs paiements de péréquation ne soit pas inférieure à celle de l'année précédente.

**Stocks** : Valeur totale des matières premières, produits en cours de fabrication, pièces et produits finis que possède une entreprise.

**Surtaxe** : Taxe ajoutée à l'impôt de base de l'Ontario ou à l'impôt fédéral de base, normalement calculée en fonction de l'impôt de base ou du revenu imposable.

**Tarifs douaniers** : Taxe frappant tous les biens importés, perçue en pourcentage de leur valeur ou en fonction du nombre d'unités importées.

**Taux d'activité** : Pourcentage des personnes de 15 ans et plus faisant partie de la population active.

**Taux de chômage** : Nombre de personnes sur le marché du travail qui n'ont pas d'emploi, calculé en pourcentage de la population active. Ce chiffre peut être dessaisonalisé ou non corrigé (réel).

**Taux d'épargne personnel** : Pourcentage du revenu personnel disponible qui n'est pas affecté à la consommation courante.

**Taux d'imposition marginaux** : Barème de taux servant à déterminer le montant d'impôt exigible à différentes tranches de revenu et pour chaque dollar additionnel de revenu imposable.

**Taux d'imposition précis** : Taux fixe par unité (par exemple, la taxe de 9, 3 cents par litre d'essence).

**Taux d'intérêt** : Prix payé (demandé) par un emprunteur (prêteur). Les taux d'intérêt nominaux correspondent aux taux effectivement imputés. Par taux d'intérêt réels, on entend les taux nominaux moins le taux d'inflation prévu (en général, les taux d'inflation courants sont utilisés pour calculer les taux prévus).

**Taux d'utilisation de la capacité** : Le rapport entre la production réelle d'une industrie (usine, entreprise ou économie) et sa production potentielle, compte tenu de ses usines et de son matériel.

**Taux préférentiel** : Taux d'intérêt demandés par les banques à charte à leurs clients de premier ordre.

**Taxe ad valorem** : Taxe en pourcentage, normalement appliquée à une mesure de la valeur, comme le prix de vente.

**Taxe de vente multi-stade** : Taxe en pourcentage appliquée à la différence entre les ventes taxables et les facteurs de production taxables achetés pour chaque transaction effectuée lors de la production ou de la distribution de sorte que seule la valeur ajoutée à chaque stade est taxée.

**Titres non négociables** : Titres ne pouvant être achetés ou vendus sur les marchés financiers.

**Valeur ajoutée** : Valeur des extrants d'une entreprise moins la valeur des intrants achetés à d'autres entreprises.

## Principales statistiques financières et économiques
(en millions de dollars)

| | 1978-1979 | 1979-1980 | 1980-1981 | 1981-19 |
|---|---|---|---|---|
| Recettes | 12 338 | 14 236 | 15 585 | 17 9 |
| Dépenses | 13 924 | 15 357 | 16 882 | 19 6 |
| Déficit | 1 586 | 1 121 | 1 297 | 1 7 |
| Autres opérations (montant net) | 406 | 537 | 494 | 2 |
| Besoins nets de trésorerie (BNT) | 1 180 | 584 | 803 | 1 5 |
| **Situation financière** | | | | |
| Dette totale | 16 467 | 18 096 | 19 512 | 21 3 |
| Dette consolidée[1] (sans Ontario Hydro) | 14 038 | 15 196 | 16 215 | 17 5 |
| Opérations de la dette provinciale (montant net) | 1 652 | 1 133 | 968 | 1 3 |
| Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché[2] | 92 414 | 104 363 | 114 994 | 131 8 |
| Revenu personnel[2] | 75 832 | 84 607 | 94 411 | 110 0 |
| Population - Juin (en milliers) | 8 440 | 8 501 | 8 570 | 8 6 |
| Dette consolidée par habitant (en dollars) | 1 663 | 1 788 | 1 892 | 2 0 |
| Revenu personnel par habitant (en dollars) | 8 985 | 9 953 | 11 016 | 12 7 |
| Dépenses en pourcentage du PIB | 15,1 | 14,7 | 14,7 | 14 |
| Déficit en pourcentage du PIB | 1,7 | 1,1 | 1,1 | 1, |
| BNT en pourcentage du PIB | 1,3 | 0,6 | 0,7 | 1 |
| Dette totale en pourcentage du PIB | 17,8 | 17,3 | 17,0 | 16 |
| Dette consolidée en pourcentage du PIB | 15,2 | 14,6 | 14,1 | 13 |
| Montant cumulatif net des emprunts pour Ontario Hydro | | | | |
| É.-U. | 4 141 | 4 506 | 4 379 | 5 5 |
| RPC | – | – | 500 | 1 0 |
| Passif éventuel (surtout Ontario Hydro) | 7 096 | 7 904 | 8 553 | 9 2 |

1. La dette consolidée regroupe les débentures, les billets et les bons du Trésor.
2. Le produit intérieur brut et le revenu personnel sont calculés en fonction de l'année civile. Les chiffres figurant dans la colonne d'un exercice représentent les montants de l'année civile précédente.
3. Finances de l'Ontario, 30 septembre 1988.

Remarque : Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.
* Ne comprend pas les redressements extraordinaires.
s.o. -sans objet

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

| 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986* | 1986-1987 | 1987-1988 | Chiffres provisoires 1988-1989[3] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 367 | 21 412 | 23 893 | 26 240 | 29 544 | 32 453 | 36 273 |
| 22 556 | 24 565 | 26 452 | 28 854 | 32 178 | 34 942 | 37 884 |
| 3 189 | 3 153 | 2 559 | 2 614 | 2 634 | 2 489 | 1 611 |
| 711 | 864 | 857 | 1 009 | 1 286 | 1 203 | 1 129 |
| 2 478 | 2 289 | 1 702 | 1 605 | 1 348 | 1 286 | 482 |
| 23 955 | 27 406 | 30 041 | 32 904 | 35 103 | 36 981 | 38 787 |
| 19 643 | 22 503 | 24 593 | 26 695 | 27 921 | 28 822 | 29 577 |
| 2 051 | 2 860 | 2 090 | 2 102 | 1 194 | 901 | 755 |
| 137 310 | 151 945 | 170 881 | 185 606 | 204 407 | 224 241 | 244 770 |
| 122 443 | 131 947 | 146 006 | 158 552 | 171 221 | 186 628 | 201 524 |
| 8 703 | 8 798 | 8 902 | 9 006 | 9 113 | 9 271 | 9 431 |
| 2 257 | 2 558 | 2 763 | 2 964 | 3 064 | 3 109 | 3 136 |
| 14 069 | 14 997 | 16 403 | 17 605 | 18 789 | 20 130 | 21 368 |
| 16,4 | 16,2 | 15,5 | 15,5 | 15,7 | 15,6 | 15,5 |
| 2,3 | 2,1 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,1 | 0,7 |
| 1,8 | 1,5 | 1,0 | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 0,2 |
| 17,4 | 18,0 | 17,6 | 17,7 | 17,2 | 16,5 | 15,8 |
| 14,3 | 14,8 | 14,4 | 14,4 | 13,7 | 12,9 | 12,1 |
| 6 058 | 6,487 | 7 206 | 7 189 | 6 667 | 6 033 | s.o. |
| 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 119 | 1 508 | s.o. |
| 11 122 | 12 711 | 14 220 | 15 963 | 17 603 | 18 595 | s.o. |